

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2011**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 10 juin 2011 pour le vendredi 17 juin 2011 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 1040).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 1040).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 15 avril 2011 (page 1040).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 1040).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 1050).
- M. le Maire** n° 6 - Commission municipale et école élémentaire Diderot. Désignations (page 1051).
- M. le Maire** n° 7 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune, années 2002 à 2008 (page 1052).

**FINANCES**

- M. MARTIN** n° 8 - Compte de gestion de l'exercice 2010. Approbation (page 1130).
- M. MARTIN** n° 9 - Compte administratif de l'exercice 2010. Approbation (page 1133).
- M. MARTIN** n° 10 - Budget de la Ville. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation (page 1137).
- M. MARTIN** n° 11 - Budget annexe des opérations funéraires. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010. Approbation (page 1138).

- M. MARTIN** n°12 - Budget annexe des opérations soumises à T.V.A. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation (page 1139).
- M. MARTIN** n°13 - Budget annexe des Z.A.C. en régie. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation (page 1139).
- M. MARTIN** n°14 - Budget annexe du Parc Floral. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation (page 1140).
- M. MARTIN** n°15 - Budget supplémentaire. Budget Ville et budgets annexes. Approbation (page 1141).
- M. MARTIN** n°16 - Admission en non valeur. Approbation (page 1149).
- M. MARTIN** n°17 - O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Renouvellement de composants. Garantie d'un emprunt de 1 723 000 €. Approbation d'une convention (page 1150).
- M. MARTIN** n°18 - O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 1 074 logements situés rues Henri Troyat, Pierre Bérogovoy et Léopold Sedar Senghor à Orléans. Garantie d'un emprunt de 200 000 €. Approbation d'une convention (page 1152).
- M. MARTIN** n°19 - O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 213 logements situés résidence les Genêts à Orléans. Garantie d'un emprunt de 745 000 €. Approbation d'une convention (page 1154).
- M. CARRE** n°20 - S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Levée anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation (page 1155).
- M. MARTIN** n°21 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan annuel (page 1156).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. LEMAIGNEN** n°22 - Aménagement du pôle d'échanges gare. Prorogation du protocole passé avec la Région Centre, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », R.F.F., la S.N.C.F. et Espace Expansion. Approbation d'un avenant (page 1159).
- M. CARRE** n°23 - Modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation (page 1163).

- M. CARRE** n°24 - Requalification de la place du Martroi et des rues adjacentes. Concours restreint de maîtrise d'oeuvre. Désignation des candidats amenés à concourir (page 1167).
- M. CARRE** n°25 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 1169).
- M. CARRE** n°26 - Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan 2010 (page 1172).
- M. CARRE** n°27 - Quartier de La Source. Terrain de l'I.U.T. rue Honoré de Balzac. Relance de la procédure de mise en vente. Approbation (page 1189).
- M. CARRE** n°28 - Quartier Saint-Marceau. Déclassement et cession d'un espace vert à la Société IMO H. Approbation (page 1190).
- M. FOUSSIER** n°29 - Charte d'éclairage des commerces. Approbation (page 1191).
- M. FOUSSIER** n°30 - FISAC centre-ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 1194).
- Mme MAUROY- PREVOST** n°31 - Association des Vitrites d'Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 1196).
- Mme BARRUEL** n°32 - Pôle de compétitivité DREAM Eaux et Milieu x. Approbation d'une convention et d'un contrat. Attribution d'une subvention (page 1197).
- Mme BARRUEL** n°33 - Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. Approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre (page 1199).

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme d'AUX** n°34 - Plan biodiversité. Corridor écologique Loire. Demande de subvention (page 1200).

#### VIE SPORTIVE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- M. PEZET** n°35 - Orléans Loiret Basket. Saison sportive 2011/2012. Approbation de conventions de subventionnement, de prestations de services et de mise à disposition et d'utilisation de locaux (page 1201).
- Mme GRIVOT** n°36 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 1203).

- Mme GRIVOT** n°37 - Piscines municipales. Accès gratuit à titre exceptionnel. Approbation (page 1205).
- Mme SAUVEGRAIN** n°38 - Convention de mise à disposition de personnel titulaire auprès du C.C.A.S. Approbation de l'avenant n° 2 (page 1206).
- Mme LECLERC** n°39 - Aides en faveur d'associations relevant du secteur social (page 1207).
- M. MONTILLOT** n°40 - Prévention spécialisée. Approbation d'un avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et l'association I.P.S.I.S. (page 1209).
- M. SANKHON** n°41 - Manifestation Jour J. Approbation de conventions de partenariat (page 1210).
- M. SANKHON** n°42 - Manifestation Jour J. Approbation des redevances et d'une convention type d'occupation précaire et révocable du domaine public (page 1212).
- M. VALETTE** n°43 - Convention de mise à disposition de locaux avec le théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Approbation de l'avenant n°3. Attribution d'une subvention et approbation de nouveaux tarifs (page 1213).
- M. VALETTE** n°44 - Attributions de subventions à des associations culturelles (page 1214).
- M. VALETTE** n°45 - Ciné Jardin. Redevances d'occupation du domaine public pour les guinguettes. Approbation (page 1217).
- M. VALETTE** n°46 - Orléans Jazz 2011. Approbation d'une convention de partenariat avec T.S.F. Jazz (page 1218).
- M. VALETTE** n°47 - Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Prêt d'œuvres d'art. Approbation d'une convention de prêt type (page 1219).
- M. VALETTE** n°48 - Musée des Beaux-Arts. Exposition « Un parfum d'enfance » au Château de Chamerolles. Approbation d'une convention de prêt d'œuvres à passer avec le Conseil Général du Loiret (page 1220).
- M. VALETTE** n°49 - Musée des Beaux-Arts. Développement et gestion du site Internet de l'Association des personnels scientifiques des musées de la Région Centre. Mise à disposition de moyens. Approbation d'une convention (page 1220).
- Mme HEAU** n°50 - Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre). Demande de subvention auprès de la Région Centre (page 1221).

- M. VALETTE** n°51 - Réseau des bibliothèques. Association des Utilisateurs d'Opsys et d'Archimed. Adhésion de la Ville (page 1222).
- M. VALETTE** n°52 - Médiathèque. B.M.V.R. Association les Amis de Max Jacob. Adhésion de la Ville (page 1223).
- M. GABELLE** n°53 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Lot n° 1 : son , éclairage et distribution électrique. Approbation d'un avenant en moins-value (page 1223).

### ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n°54 - Quartier Dunois Châteaudun Bannier. Aménagement de la placette Sarraill Maunoury. Approbation (page 1225).
- Mme DE QUATREBARBES** n°55 - Accord-cadre relatif à des missions de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux de l'espace public. Approbation (page 1226).
- Mme DE QUATREBARBES** n°56 - Quartier Madeleine. Jardin Partagé. Modification de la dénomination (page 1227).

### MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n°57 - Réfection des cours d'écoles. Approbation des marchés de travaux (page 1228).
- Mme SAUVEGRAIN** n°58 - Dématérialisation des marchés publics de la Ville, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Approbation d'une convention de groupement de commande (page 1229).
- Mme SAUVEGRAIN** n°59 - Optimisation des achats de la Ville et du C.C.A.S. Approbation d'une convention de groupement de commande (page 1230).
- Mme SAUVEGRAIN** n°60 - Divers bâtiments municipaux. Entretien ménager. Approbation d'un marché passé après appel d'offres (page 1231).
- Mme SAUVEGRAIN** n°61 - Exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid. Lots 3 et 4. Approbation de marchés passés après appel d'offres (page 1232).
- Mme SAUVEGRAIN** n°62 - Marché de gestion globale de patrimoine de 4 établissements municipaux. Approbation d'un avenant (page 1234).  
*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n°63 - Direction Générale. Poste de conseiller spécial chargé du rayonnement. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 1234).
- Mme SAUVEGRAIN** n°64 - Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Risques. Poste de responsable du service télécommunications. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 1235).
- Mme SAUVEGRAIN** n°65 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de chargé de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 1236).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 21 juin 2011.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

**PROCES - VERBAL**

*Aujourd'hui, vendredi dix sept juin deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (à partir de 19 h 30) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME, M. VALETTE (jusqu'à 22 h 25), Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 21 h 20), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 19 h 30), M. POISSON, Mme LABADIE (jusqu'à 21 h 40), M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE (à partir de 19 h 30), BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE (à partir de 19 h 40), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED (à partir de 19 h 30), MAGNIER, Mlle SOUAID (jusqu'à 20 h 15), MM. VALLE, RICOUD, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (jusqu'à 20 h 20), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mmes MIKO (jusqu'à 20 h 35), M. CHAPUIS.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

M. MONTILLOT	à	M. ....le Maire (jusqu'à 19 h 30)
M. VALETTE	à	Mme ..GRIVOT (à partir de 22 h 25)
Mme MARECHAL	à	Mme ..SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. ....GABELLE
M. GAINIER	à	M. ....LANGUERRE (à partir de 21 h 20)
Mme MAUROY-PREVOST	à	Mme ..CARPENTIER de CHANGY (jusqu'à 19 h 30)
Mme LABADIE	à	M. ....BLANLUET (à partir de 21 h 40)
Mme CARRE	à	Mme ..BARRUEL (jusqu'à 19 h 30)
Mme BARANGER	à	M. ....MOITTIE
Mme PARAYRE	à	Mme ..d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 19 h 40)
M. LABED	à	M. ....PEZET (jusqu'à 19 h 30)
Mme CASTERET	à	M. ....MAGNIER
Mlle SOUAID	à	M. ....SANKHON (à partir de 20 h 15)
M. BRARD	à	Mme ..LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 20 h 20)
Mme FERKATADJI-HUME	à	Mme ..NOEL
Mme NGANGA	à	M. ....RICOUD
Mme MIKO	à	Mme ..KOUNOWSKI (à partir de 20 h 35)
Mme PELLOIE	à	M. ....CHAPUIS.

*La séance est ouverte à 18 heures 15.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.*

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. MONTILLOT	à	M. ....le Maire (jusqu'à 19 h 30)
M. VALETTE	à	Mme ..GRIVOT (à partir de 22 h 25)
Mme MARECHAL	à	Mme ..SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. ....GABELLE
M. GAINIER	à	M. ....LANGUERRE (à partir de 21 h 20)
Mme MAUROY-PREVOST	à	Mme ..CARPENTIER de CHANGY (jusqu'à 19 h 30)
Mme LABADIE	à	M. ....BLANLUET (à partir de 21 h 40)
Mme CARRE	à	Mme ..BARRUEL (jusqu'à 19 h 30)
Mme BARANGER	à	M. ....MOITTIE
Mme PARAYRE	à	Mme ..d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 19 h 40)
M. LABED	à	M. ....PEZET (jusqu'à 19 h 30)
Mme CASTERET	à	M. ....MAGNIER
Mlle SOUAID	à	M. ....SANKHON (à partir de 20 h 15)
M. BRARD	à	Mme ..LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 20 h 20)
Mme FERKATADJI-HUME	à	Mme ..NOEL
Mme NGANGA	à	M. ....RICOUD
Mme MIKO	à	Mme ..KOUNOWSKI (à partir de 20 h 35)
Mme PELLOIE	à	M. ....CHAPUIS.

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 15 avril 2011.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'avril – mai 2011 :



N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-152	12/05/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Exposition patrimoniale « L'industrie à Orléans, 1750-1950". Approbation d'un contrat de prestations de services. Madame Caroline Barray (auto-entrepreneur). Montant global 3 215 € net de T.V.A.
11-162	21/04/11	Petite restauration pour le Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Marché de prestation de service. Montant minimum 3 000 € T.T.C. et maximum 15 000 € T.T.C.
11-163	21/04/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Animations en centre-ville pour le Marché Médiéval au Campo Santo. Approbation de contrats de cession de spectacle. Montant global maximum de 9 250 € T.T.C. YANNFOU ET PATATRA : 900 € net de T.V.A., LA PORTE DES SONGES : 1 200 € net de T.V.A. LA FOURMI QUI CHANTE : 870 € net de T.V.A. COMPAGNIE LIA MANOAR : 4 575 € net de T.V.A. ZZ SPECTACLES - LA CARITE DE GUINGAMOR : 900 € net de T.V.A. LA MESNIE DES LEUS DU VAL DE LOYRE : 805 € net de T.V.A.
11-164	21/04/11.	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Maximum Show. Montant global maximum 3 300 € T.T.C.
11-168	9/05/11	Centre Charles Péguy. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Siebel Compagnie. Montant global maximum 1 100 € T.T.C.
11-170	28/04/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Prestation de gardiennage. Surveillance des matériels et dispositifs techniques. Société ADSS France. Montant minimum de 40 000 € T.T.C. et maximum de 65 000 € T.T.C.
11-172	9/05/11	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Cie Abrutisme ». Montant global maximum 750 € T.T.C.
11-174	3/05/11	Mission d'animation d'une structure participative : Le Forum Citoyen. Société J. HUGUENIN. 5 800 € T.T.C.
11-176	3/05/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Coordination technique des manifestations des 7 et 8 mai 2011. SAS GRANDMOUGIN CONSEILS. 4 186 €. T.T.C.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-177	5/05/11	Contrat de production et de distribution d'eau potable. Prestation d'assistance technique, juridique, financière, et développement durable, conseil et contentieux. Approbation d'un marché négocié avec le groupement POYRY ENVIRONNEMENT/FINANCES CONSULT/ CABINET CABANES pour un montant de 9 687,60 € T.T.C.
11-178	3/05/11	Maintenance du logiciel Droits de cités. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société OPÉRIS. Montant minimum 7 000 € T.T.C. Montant maximum 70 000 € T.T.C.
11-180	12/05/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Compagnie LIA. Montant global maximum 900 € net de T.V.A.
11-181	12/05/11	Maintenance du logiciel CIMETPRO. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société OPÉRIS. Montant minimum 3 000 € T.T.C. Montant maximum 30 000 € T.T.C.
11-187	9/05/11	Location, montage et démontage de structures d'accueil pour les Journées du Développement Durable 2011. Société COMPACT pour un montant minimum de 7 000 € T.T.C. et un montant maximum de 24 000 € T.T.C.
11-189	17/05/11	Génie végétal. Implantation d'une roselière à l'île Charlemagne. Entreprise Environnement 41. 57 348,20 € T.T.C.
11-190	17/05/11	Direction Information et Communication. Evolution de la Charte graphique de la Mairie d'Orléans. Force Motrice SARL. Montant du marché 19 973,20 €. T.T.C.
11-191	23/05/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Orléans Jazz et Jour J 2011. Approbation de marchés en procédure adaptée. Lot 1 : Location et installation des structures scéniques. Société STACCO 56 092,40 € T.T.C. Lot 2 : Fourniture et installation de matériels de sonorisation, d'éclairage et de vidéo. Société REFLECHI'SON 59 321,60 € T.T.C. Lot 3 : Fourniture et installation de plaques de répartition de charges. SARL TSPS. 16 899,48 € T.T.C. Lot 4 : Fourniture et installation de tentes. SARL COMPACT. Minimum 4 784 € T.T.C Maximum 11 960 € T.T.C. Lot 5 : Gardiennage. Société ADSS France. Minimum 23 920 € T.T.C Maximum 41 860 € T.T.C.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-192	17/05/11	Parc Floral de la Source Orléans – Loiret. Animation musicale par la compagnie Manif' en Phare pour un montant de 1 800 € T.T.C.
11-193	17/05/11	Parc Floral de la Source – Orléans Loiret. Spectacle « dans mon jardin » par l'association Ella Zacap pour un montant 2 100 € net.
11-194	17/05/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Moyens de secours. Approbation de conventions de prestations de services. Montant global de 27 673,46 €. T.T.C. U.N.A.S.S 45, 4 205 € Net de T.V.A. F.F.S.S, 9 640 € Net de TVA. CROIX ROUGE FRANCAISE, 6 469 € Net de TVA. C.H.R.O., 5 289,46 € T.T.C. FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE, 2 070 € Net de T.V.A.
11-198	16/05/11	Direction Information et Communication. Création et exécution du Rapport d'Activité et du Rapport Développement Durable 2010 de la Mairie d'Orléans. Force Motrice SARL. Montant du marché 15 571,92 € T.T.C.
11-200	23/05/11	Conservatoire. Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cessions de spectacle. Orléans-Concours-International. Montant global maximum 2 000 €. T.T.C.
11-201	23/05/11	Direction de l'Événementiel. Acquisition d'un chariot élévateur télescopique. Approbation d'un marché en procédure adaptée. Société AEB. Montant global 55 853,20 € T.T.C.
11-207	3/06/11	Prestations d'assistance et de conseils dans le cadre du plan lumière de la Ville d'Orléans. Entreprise LES ECLAIREURS. Sans montant minimum et montant maximum de 50 000 € T.T.C. par période.
11-208	1/06/11	Maintenance du logiciel SEAL. Acquisition de modules et licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société OMNITECH SECURITY. Montant minimum 3 588 € T.T.C. Montant maximum 47 840 € T.T.C.
11-209	1/06/11	Vérifications périodiques des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie du type A, des ascenseurs et monte-charge, des paratonnerres, des barrières et portes automatiques et des fontaines. Approbation d'un avenant n° 2 pour bordereau de prix complémentaire.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-210	1/06/11	Entretien et dépannage des portes et portails automatiques, semi-automatiques et électriques des bâtiments communaux. Approbation d'un avenant n° 1 pour bordereau des prix complémentaire.
11-211	1/06/11	Marché de travaux de maintenance des ascenseurs des bâtiments communaux. Approbation d'un avenant n° 4 pour bordereau de prix complémentaire.
11-212	6/06/11	Département de l'Action Foncière. Direction de l'Urbanisme. Convention de veille foncière avec la SAFER.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
11-179	3/05/11	Direction de la Vie des Quartiers. Pôle Environnement & Hygiène. Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement du produit des redevances d'occupation du domaine public lors des Journées du Développement Durable.
11-188	17/05/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Festival de Jazz. Régie de recettes. Extension à l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public dans le cadre de cette manifestation.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
11-166	5/05/11	Association I.P.S.I.S. (Institut Pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins) sise 15 rue des Frères Chappe. Mise à disposition d'un local.
11-167	5/05/11	Locaux sis 15 rue des Frères Chappe. Mise à disposition de la Confédération Nationale du Logement.
11-173	3/05/11	Base de Loisirs de l'Île Charlemagne. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public à passer avec la société « ACN ». Redevance annuelle 500 € et 2% du CA.
11-184	12/05/11	Île Charlemagne. S.A.R.L. Titi Burger. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public.
11-195	17/05/11	Gymnase René Amarger. Union Sportive Orléanaise Handball. Approbation d'une convention de mise à disposition.

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-205	1/06/11	Animation des quais de Loire. Installation de chalets. Approbation d'une convention de mise à disposition. M. Lionel MASSA.
11-206	1/06/11	Parcelle de terrain cadastrée CH n° 463 sise à Orléans, rue du Grand Champ de l'Echo. Mise à disposition à M. Tiphaine SALTO.
<u>ASSURANCES</u>		
11-204	17/05/11	Assurance « Tous Risques Informatiques ». Compagnie ALBINGIA. Courtier MARSH. 2 908 € T.T.C.
<u>DONS ET LEGS</u>		
11-158	29/04/11	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Acceptation du don d'un cèdre du Liban.
<u>CONTENTIEUX</u>		
11-161	19/04/11	Introduction d'une instance. Problème d'insalubrité dans logement sis 17, rue du Clos des Moulins à Orléans. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Ville d'Orléans c/ Mme ROGER.
11-169	26/04/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. CHERIT Abdelouahab.
11-175	3/05/11	Constitution de partie civile. Outrages et rébellion à agent de police municipale. Ville d'Orléans contre M. DIALLO Ydy.
11-182	3/05/11	Constitution de partie civile. Outrages et agression sur agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. TALEC Thomas.
11-183	4/05/11	Introduction d'une instance. Problème d'insalubrité dans logement sis 12 rue César Franck à Orléans. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Ville d'Orléans c/ Melle BOUTIBA.
11-185	5/05/11	Constitution de partie civile. Outrages et rébellion envers deux agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. Mohand CHIR.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-186	5/05/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. TEXIER Paul.
11-197	17/05/11	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. M. Matthieu BRUNET contre Ville d'Orléans.
11-199	18/05/11	Défense à une instance. Assignation en levée de scellés. Mairie de DRY contre Ville d'ORLEANS.
11-213	23/05/11	Défense à une instance. Contentieux personnel. Cour Administrative d'Appel de Nantes. Appel de l'ordonnance de référé du 14 avril 2011. M. Laurent DESCAVES contre Ville d'Orléans.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 20 avril 2011 et le 24 mai 2011 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption.
DA 45234 10 1051	BH0008 (lots 1 à 14)	16 place du Martroi	Retrait de l'offre de préemption à prix inférieur
DA 45234 11 0198	DO0089	9 rue Eugène Turbat	Non préemption
DA 45234 11 0240	BR0128	34 rue Sainte Anne	Non préemption *
DA 45234 11 0261	AZ0125	49 bis rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0322	BM0185	9 rue Treille Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 11 0353	CX0045 (lots 1-2-7-9)	45 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0364	BI0363 (lots 18-19)	20 rue des Pastoureaux	Non préemption
DA 45234 11 0365	CW0644 (lot 1)	95 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0366	AM0492 (lot 77)	1 bis rue des Maltôtiers	Non préemption
DA 45234 11 0367	BL0128 BL0314 BL0313 BL0132 BL0311 (lots 1119-14-18-19-25)	6 rue des Tanneurs	Non préemption
DA 45234 11 0368	ET0063	6 rue Auguste Rodin	Non préemption
DA 45234 11 0369	AX0166 (lots 16-18-33-34)	18 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0370	AS0157	33 rue Emile Zola	Non préemption
DA 45234 11 0371	AC0456 AC0516	297 bis Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0372	BI0356 (lots 6-7)	45 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 11 0373	EP0190	24 rue Thomas Edison	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption.
DA 45234 11 0374	BT0251	8 impasse De Java	Non préemption
DA 45234 11 0375	AI0194	20 rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 11 0376	BY1203	103 rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 11 0377	BS0278	39 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0378	AO0228	11 rue du Commandant Arago	Non préemption
DA 45234 11 0379	BZ0677 BZ0689	21 avenue des Droits de l'Homme	Non préemption
DA 45234 11 0380	BK0046	42 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 11 0381	CX0027	16 place du Jardin des Plantes	Non préemption
DA 45234 11 0382	BK0031 (lot 5)	12 rue de la Cholerie	Non préemption
DA 45234 11 0383	AM0230	3 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 11 0384	CZ0605p	19 rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 11 0385	CZ0605p	19 rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 11 0386	CZ0605p	19 rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 11 0387	AM0096	27 rue de Vauquois	Non préemption
DA 45234 11 0388	CP0418 CP0419 CP0428 CP0429 (lots 12-17)	53 ter rue Aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 11 0389	AE0244	30 rue Louis Rossat	Non préemption
DA 45234 11 0390	DP0387	33 rue des Jardins	Non préemption
DA 45234 11 0391	DE0042	17 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0392	BT0412 (lot 1)	2 ter rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 11 0393	CM0192	31 rue de la Borde	Non préemption
DA 45234 11 0394	BK0165 (lots 10-20-7)	80 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0395	AM0630 (lot 5)	19 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0396	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 84)	Rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 0397	DN0916 (lots 3-5-7 à 12-21-22-37 à 52)	5 rue Claude Lewy	Non préemption
DA 45234 11 0398	DI0413 DI0422	129 et 133 avenue de Saint- Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0399	CY0155	91 rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 11 0400	DI0431	Avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0401	DI0428	Avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0402	DI0416	129 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0403	BK0300 (lots 40 à 43- 49-50-52-65-99-100- 101-103-147-176 à 179)	41 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0404	AO0674 (lot 78)	25 rue de Lahire	Non préemption
DA 45234 11 0405	BM0016 (lots 8-9)	103 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0406	BK0273 (lots 2 à 9-11 à 14)	1 rue Thiers	Non préemption
DA 45234 11 0408	BO0105 (lots 1 à 16)	200 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0409	CW0223 (lot 5)	23 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0410	BT0029	20 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0411	CX0045 (lot 1)	45 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0412	CX0045 (lot 6)	45 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 11 0413	BX0362 BX0501	59 rue de l'Argonne	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption.
DA 45234 11 0414	EL0036	1 rue Maurice Asselin	Non préemption
DA 45234 11 0415	BL0116 BL0117 (lots 11-27-44)	2 rue Saint-Flou et 7 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 11 0416	AX0249	7 rue Charles Coudière	Non préemption
DA 45234 11 0417	CD1006	12 rue du Coin Rond	Non préemption
DA 45234 11 0418	BO0099 (lots 12-13-14-17-18-46-47-48-57-58)	11 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 11 0419	BS0534 (lots 24-32-44-45-49-63-7)	42 Boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 0420	BN0160	4 rue des Juifs	Non préemption
DA 45234 11 0421	EO0015	4 rue Léon Blum	Non préemption
DA 45234 11 0422	DN0211 DN0212	26 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 11 0423	AH0258 AN0366 (lot 28)	41 boulevard de Châteaudun et 56 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0424	CI0148	14 rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 11 0425	BT0412 (lot 5)	2 ter rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 11 0426	AO0445	63 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 11 0427	DM0009 DM0010 DM0215	avenue Roger Secrétain	Non préemption
DA 45234 11 0429	BY1076	7 rue des Vignerons	Non préemption
DA 45234 11 0430	DO0301 DO0481	52 et 52 bis rue Eugène Turbat	Non préemption
DA 45234 11 0431	AV0359 AV0613 (lots 1-10-12-209-7)	96 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 11 0432	BP0035 (lots 12-2-6)	27 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 0433	CR0492 (lots 1-15-17-18-20-21-22-3-5-6)	31 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0434	DP0061	50 rue Greffier	Non préemption
DA 45234 11 0435	BI0251 (lots 10-5)	19 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 11 0436	BL0184 (lots 13-18-4)	30 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0437	CO0306 CO0280	69 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0438	DM0334	17 rue des Chabassières	Non préemption
DA 45234 11 0439	DM0213	36 bis rue des Chabassières	Non préemption
DA 45234 11 0440	AW0118 (lots 1-6-9)	29 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 0441	DM0277 DM0305 DM0326 (lots 102-2-203-56)	23 rue René Chaubert	Non préemption
DA 45234 11 0442	AM0552 AM0021 (lots 334-344-735)	33 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0443	ES0115 ES0117 ES0119 ES0114	50 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 0444	ET0124	14 rue Laennec	Non préemption
DA 45234 11 0445	BX0707 (lots 1 à 10)	22 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0446	AO0086 (lot 7)	15 et 17 rue Caban	Non préemption
DA 45234 11 0448	BO0088 (lot 19)	3 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 11 0449	CK0522 CK0523 CK0524 CK0174	5 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 11 0450	DI0412 DI0421	129 et 133 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption.
DA 45234 11 0451	DI0415	129 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0452	DN0893	42 rue Georges Pompidou	Non préemption
DA 45234 11 0453	CE0534 CE0384	188 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0454	AM0566	45 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0455	DN0048	53 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 11 0456	BY0265	31 rue du Fil Soie	Non préemption
DA 45234 11 0457	AI0372	5 rue Georges Papelier	Non préemption
DA 45234 11 0458	DE0213 DE0613 DE0212 (lots 3-8)	4 impasse du Pré Renault	Non préemption
DA 45234 11 0459	BK0202 (lots 1-19-4-9)	62 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0460	BI0175	236 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0462	BX0002	58 rue Moine	Non préemption
DA 45234 11 0463	BK0162 (lots 14-18)	86 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0464	BK0162 (lots 10-17)	86 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0465	EO0166 (lots 18-89)	1 rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 11 0466	DS0553	7 rue Delaugère	Non préemption
DA 45234 11 0467	DS0386	34 de la Binoche	Non préemption
DA 45234 11 0468	DE0656 DE0658 (lots 104-62-7)	13 rue du Lièvre d'Or	Non préemption
DA 45234 11 0469	ES0078 ES0081	141 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 11 0470	BM0084 (lots 9 à 12-18 à 25-30-31-39-41-56-57-58-66-67)	2 rue de la Treille Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 11 0471	BI0210 (lots 3-4-8-9)	7 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 11 0472	AL0073 (lot 244)	52 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 11 0473	BL0170	3 rue Guillaume	Non préemption
DA 45234 11 0474	EO0171 (lots 204-36)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 11 0475	AO0639	60 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 0476	BM0228 (lots 23-30-45-47-49-51-53-54-55)	18 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 11 0477	AN0373 (lots 70-71)	76 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0478	BI0087 (lot 1)	34 bis rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 11 0479	BI0087 (lot 2)	34 B rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 11 0480	EM0003 (lots 141-374)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0483	AV0194 AV0197 AV0480 (lot 57)	36 rue du Faubourg Bannier et 20 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 0484	AV0194 AV0197 AV0480 (lots 74-78)	36 rue du Faubourg Bannier et 20 rue de Patay	Non préemption

**Droit de priorité :** la déclaration a été déposée par l'Etat au titre du droit de priorité, en application des articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité sur les projets de cession d'un bien de l'Etat.

**Retrait d'une décision de préemption :**

Suite à la déclaration d'Intention d'Aliéner n° DA 45234 10 1051 reçue le 3 novembre 2010, par décision du 30 décembre 2010, la Ville d'Orléans a décidé de notifier une offre de préemption

pour ce bien situé 16 place du Martroi.

Par décision du 22 avril 2011, la Ville d'Orléans a décidé de retirer cette décision de préemption, dans le contexte d'un recours gracieux formé par l'acquéreur évincé et après avoir reçu des précisions sur le projet auquel l'immeuble est destiné.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire  
sur délégation du Conseil Municipal

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre du 15 avril et le 20 mai 2011.

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0038	BI0177	240	rue	DE BOURGOGNE	Non préemption
AU 45234 11 0039	BC0007	6	rue	de la Hallebarde	Non préemption
AU 45234 11 0040	0	20	rue	Sainte Catherine	Non préemption
AU 45234 11 0041	BO0067	156	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0042	0	28A	rue	Sainte Anne	Non préemption
AU 45234 11 0043	0	5	place	de la Bascule	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants :

- association *Qualité de Vie à La Source* ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- *Planète Urgence* (soutien apporté lors de l'événement « Dessine moi un arbre » le 22 avril 2011) ;

- *International Inner Wheel Orléans* (soutien apporté pour les Journées de l'Amitié) ;

- *Mme Catherine ISLANKINA* (accueil de la délégation de la Région Nijnii Novgorod (Russie) le 6 mai 2011) ;

- Club de Scrabble d'Orléans (soutien apporté et prêt d'équipements pour la Finale du Championnat de France Interclubs) ;

- District du Loiret de Football (mise à disposition des installations sportives du Complexe de La Source pour le rassemblement U7 du 28 mai 2011) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – **Commission municipale et école élémentaire Diderot. Désignations.**

**M. le Maire** – *Il vous est donc proposé de procéder aux désignations suivantes :*

- M. Michel RICOUD en remplacement de Mme Marie-Denise NGANGA au sein de la Commission Solidarité, Insertion, Emploi ;

- M. Michel RICOUD en remplacement de Mme Marie-Denise NGANGA au sein du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire Diderot.

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres composant la Commission Solidarité, Insertion, Emploi.

Par délibération du 19 juin 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville aux Conseils d'écoles et d'établissements dans les écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement privé.

A la demande du groupe « Communiste et Progressiste », il est proposé de désigner M. Michel RICOUD en remplacement de Mme Marie-Denise NGANGA au sein de la Commission Solidarité, Insertion, Emploi et du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire Diderot sise 1 place Albert Camus à Orléans la Source.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation suivante :**

**- M. Michel RICOUD en remplacement de Mme Marie-Denise NGANGA au sein de la commission Solidarité, Insertion, Emploi ;**

**- M. Michel RICOUD en remplacement de Mme Marie-Denise NGANGA au sein du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire Diderot ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Le point n° 7 est évidemment important et ensuite au compte administratif non moins important pour l'année 2010. Je vais proposer à M. MARTIN, s'il le veut bien, de faire la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune d'Orléans pour les années 2002 à 2008.*

N° 7 – **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune, années 2002 à 2008.**

**M. MARTIN** – *M. le Maire, mes chers collègues, afin de vous donner en synthèse toutes les informations nécessaires à la connaissance du rapport d'observations définitives qui vous a été communiqué. De surcroît, je vais faire quelques projections.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation powerpoint de M. MARTIN.*

\*  
\*       \*  
\*

# Chambre Régionale des Comptes

## Rapport d'observations définitives 2002 – 2008

### Conseil Municipal du 17 juin 2011

**M. MARTIN** – *Je rappelle que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portait sur la période 2002 – 2008. Ce rapport porte à la fois sur la gestion générale et financière de la commune d'une part et d'autre part, cela nous avait été dit en entrant dans le contrôle, sur les principales délégations de service public.*

Observations de la CRC

« La situation financière de la Ville est saine »

Epargne brute stable : **34,6 M€ en 2002**  
**35,8 M€ en 2008**

Progression quasi identique des contributions directes  
et des dépenses de personnel

et

Baisse des charges d'intérêts de **4,9 % / an**

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne la situation financière de la Ville, je cite le rapport : « situation financière de la Ville saine ». Pour le qualifier, il a été rappelé que l'épargne brute a été sur la période stable, passant de 34 600 000 € en 2002 à 35 800 000 € en 2008. C'est même une augmentation, avec une progression quasi identique des contributions directes et des dépenses de personnel. Il y avait un lien direct entre les principales dépenses et les recettes de la Ville. Dans le même temps, une baisse des charges d'intérêts de 4,9 % par an.*

Observations de la CRC

Les dépenses d'équipement

En hausse de **22%** sur la période (41 M€ en 2008 )

Niveau d'équipement réalisé supérieur à la strate

Autofinancement supérieur à la strate

**239 € / habitant contre 156 €**

sans obérer la capacité de désendettement **< 4 ans**

**M. MARTIN** – *Les dépenses d'équipement, c'est bien le rôle d'une commune que d'accroître des dépenses d'équipement et d'investir pour dynamiser son territoire, sont en hausse de 22 % sur la période et atteignaient 41 000 000 € en 2008.*

*Niveau d'équipement réalisé supérieur à la strate avec un autofinancement également supérieur à la strate des Villes de plus de 100 000 habitants : 239 € par habitant contre 156 €, sans obérer la capacité de désendettement qui est restée sur la période inférieure à 4 ans.*

Observations de la CRC

**Gestion des ressources humaines**

**Aucune observation**

**Commande publique**

**Aucune observation**

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne tant la gestion des ressources humaines que la commande publique, aucune observation n'a été formulée par la Chambre. Mme SAUVEGRAIN, vous vous reconnaissez dans cette appréciation.*



Observations de la CRC      Exécution budgétaire

- Pas de gestion AP/CP
- Plan pluriannuel d'investissement à usage interne

Réponses de la Ville

- Procédures financières conformes à la loi et inchangées depuis + 10 ans
- L'outil de pilotage interne n'a pas vocation à devenir opposable par un débat public
- Les programmes d'investissement sont régulièrement présentés à l'assemblée délibérante :
  - DOB, budgets, bilans d'activité des ZAC, bilans des travaux (écoles, équipements sportifs), comptes administratifs, consolidations des comptes
- Tout marché > **193 000 € HT** soumis à l'approbation de l'assemblée

5

CRC - ROD 2002-2008 - CM du 17/06/2011



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne l'exécution budgétaire, il a été fait un certain nombre d'observations.*

*D'abord la Chambre nous a indiqué que nous ne pratiquons pas la gestion des AP/CP. Ceci est un peu technique, AP voulant dire « autorisation de programme » et CP voulant dire « crédit de paiement ». C'est vrai que, sur les programmes importants, on peut gérer par autorisation de programme, c'est-à-dire intégrer la totalité du programme dans le budget de la commune et puis extraire les crédits de paiement année par année. En fait nous pratiquons une politique différente, c'est-à-dire par plan pluriannuel d'investissement. La Chambre nous dit que le plan pluriannuel d'investissement est à usage interne. Donc les réponses faites par la Ville sont les suivantes :*

*- les procédures financières que nous appliquons sont conformes à la loi et sont inchangées depuis plus de dix ans,*

*- l'outil de pilotage interne n'a pas vocation à devenir opposable à un débat public. Il s'agit du plan pluriannuel d'investissement qui est donc visé,*

*- les programmes d'investissement sont régulièrement présentés à l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le débat d'orientations budgétaires, les budgets, les bilans d'activité des Zones d'Aménagement Concerté, les bilans de travaux, les comptes administratifs, la consolidation des comptes,*

*- Tous les marchés supérieurs à 193 000 € sont soumis à l'approbation de l'assemblée.*



Observations de la CRC      Fiscalité

**Taux orléanais > taux moyens nationaux**

TH	: + 0,6 point
FB	: + 6 points
FNB	: + 3,8 points (valeur 2008)

Réponses de la Ville

- Taux de TH, FB et FNB inchangés depuis 1996
- Importance des abattements votés par Orléans  
( 18% de la recette de la TH )
- La comparaison avec les villes de la même strate est plus pertinente :

	Orléans	Strate
TH	20,99 %	21,97 %
FB	29,81 %	24,31 %
FNB	39,60 %	40,22 %

6

CRC - ROD 2002-2008 - CM du 17/06/2011



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne la fiscalité, ce que nous dit la Chambre Régionale des Comptes c'est que les taux orléanais sont supérieurs aux taux moyens nationaux. En ce qui concerne la taxe d'habitation, la Chambre indique que nous sommes à 0,6 point de plus qu'eux et pour le foncier bâti à 6 points de plus que la moyenne référencée.*

*Les réponses que nous avons faites à ce sujet sont de deux ordres :*

*- d'une part, les taux d'impôts sont restés inchangés depuis 1996, ce qui est un exercice, vous en conviendrez, qu'il est difficile de réaliser, mais que nous avons pu faire,*

*- l'importance des abattements votés par Orléans, qui est vraiment dans la fourchette haute des abattements, pratiquement les plus élevés que nous puissions faire, représentent 18 % de la recette des taux d'habitation, de sorte que, si on intégrait dans le raisonnement les abattements pratiqués, on aurait une vision complémentaire. Je ne dis pas différente, mais pour le moins complémentaire. M. le Maire dit « différente »,*

*- en ce qui concerne la comparaison avec les Villes de la même strate, qui nous semble être plus pertinente, nous aurions à Orléans 20,99 % pour la taxe d'habitation contre 21,97 %. Pour le foncier bâti, nous sommes plus élevés : 29,8 % contre 24,3 %. Je passe sur le foncier non bâti car c'est très mineur.*

## Observations de la CRC      Gestion de la dette entre 2002 et 2008

- baisse de 26 % de l'intérêt de la dette
- Gestion prudente de la dette : 53% prêts à taux fixe
- encours de la dette inférieur de 23% à celui de la strate
- Prêts structurés au 31/12/2008 : 27,3 % de l'encours de la dette

## Réponses de la Ville

- Fin 2011 les prêts structurés « à suivre » représenteront 5 % de la dette

Classement GISSLER	Année départ	Montant initial	CRD 12/2011
1 B	2003	4,9 M€	2,3 M€
1 C	2006	3,0 M€	2,0 M€
4 B	2004	3,9 M€	1,8 M€
4 F	2000	10,7 M€	2,8 M€

4,6 M€

Risque associé à l'indice : de 1 (risque minimum) à 6 (indexation non autorisée)

Risque lié à la structure : de A (risque minimum) à F (structures non autorisées)

7

CRC - ROD 2002-2008 - CM du 17/06/2011



**M. MARTIN** – Pour la gestion de la dette, la Chambre a indiqué que sur la période il y a eu une baisse de 26 % des intérêts de la dette, que la gestion de la dette est prudente, puisque 53 % des prêts sont à taux fixe, que l'encours de la dette est inférieur de 23 % à celui de la strate. Sur le plan de la dette, il est difficile de faire mieux. Mais néanmoins, il est indiqué que des prêts structurés au 31 décembre 2008 représentaient 27 % de l'encours de dette.

Sur la notion de prêts structurés, nous avons une vision un petit peu différente. Pour la Chambre Régionale des Comptes, des prêts structurés sont adossés à des indices. Dès lors que l'index ou l'indice c'est euribor, c'est un indice très général qui ne présente pas de risque. C'est pour cela que nous avons fait référence au classement Gissler qui est en fait une charte qui a été conclue en 2009 à la suite des problèmes que certaines collectivités ont rencontré, entre les collectivités et les établissements financiers pour classer ce qu'on appelle les prêts structurés. Il y a un classement qui va de 1 à 6 en ce qui concerne les indices - c'est un peu technique, mais je l'explique quand même – de A à F en ce qui concerne la structure des prêts.

Lorsque nous sommes dans le classement de 1 B, 1 C, ce sont des prêts sans aucun risque, généralement, comme je l'ai dit, adossés sur des index très classiques comme l'euribor par exemple. En revanche, lorsque nous sommes dans la zone des 4 B et 4 F, nous sommes dans une zone plus risquée. Je rappelle que le principal prêt 4 F que nous avons, c'est un prêt que nous avons reçu de nos prédécesseurs. Nous avons tenté de le renégocier par la suite. Mais il n'a pas impacté nos comptes. Je le dis, ce n'est pas pour les dédouaner. La structure du prêt, qui était en monnaie étrangère, n'a finalement jamais été défavorable pour le moment. Finalement les années s'écoulent. En 2015, qui est la dernière échéance de ce prêt, nous aurons géré cette situation sans conséquence.

Observations de la CRC      Restauration collective

**La tarification**

- « La Ville ne compte pas moins de 10 tarifs différents appliqués en fonction du QF... »
- Entre 2002 et 2009, hausse de 29 % pour les tarifs les plus bas

Réponses de la Ville

- La grille de tarification est très progressive dans l'intérêt des familles
- Variation des tarifs très faible en valeur absolue :

	2002	2009	
Tarif le plus bas	0,35 €	0,45 €	+ 0,01 € /an
Tarif le plus élevé	3,23 €	3,67 €	+ 0,06 € /an

- Exemples de tarifs les plus bas pratiqués :

St Nazaire	Nantes	Tours	Blois	St Etienne
0,65 €	0,68 €	2,84 € *	0,26 €	1,00 €

\* Le CCAS prend en charge la totalité ou la moitié en fonction des conditions de ressources

**M. MARTIN** – L'analyse financière étant faite, j'apporte les commentaires de la Chambre sur les principales délégations de service public de la Ville. La première est la restauration collective. A ce titre, la Chambre Régionale a fait plusieurs observations. D'abord elle a fait une observation sur la tarification en disant que la Ville ne compte pas moins de 10 tarifs différents appliqués en fonction du quotient familial. Entre 2002 et 2009, la Chambre constate une hausse de 29 % pour les tarifs les plus bas.

On a d'abord rappelé que la grille de tarification est très progressive dans l'intérêt des familles. Deuxièmement, les tarifs les plus bas sont très faibles. Même s'ils ont augmenté, le tarif le plus bas en 2002 était de 0,35 € par repas pour le quotient familial le plus faible. Il est passé en 2009 à 0,45 €, c'est-à-dire qu'il a augmenté sur la période de pratiquement 1 centime d'euro par an. Les tarifs les plus élevés étaient de 3,23 € et 3,67 €.

On a cité par référence, pour que vous puissiez comparer, sans oublier le tarif de Saint-Etienne, car c'est un tarif important pour certains. On prend toujours l'axe ligérien comme comparaison. On vous indique les tarifs minima. A Saint-Nazaire, c'est 0,65 €. Ce n'est pas tout à fait le double, mais pas loin. A Nantes, c'est 0,68 €. A Tours, je ne dis pas que c'est 2,84 €, mais le tarif est tellement compliqué avec des revalorisations en cours d'année que je ne flèche pas le tarif de Tours comme un tarif qui serait hors norme. A Blois, c'est le tarif le plus bas à 0,26 €. Enfin, à Saint-Etienne, ville chère à certains de nos collègues, nous sommes à 1 € pour le tarif le plus bas. Ce n'est pas donné. Ce n'est pas gratuit non plus. Ne voyez pas de malice, M. LEBRUN, dans ce que je dis.

(brouhaha)



Observations de la CRC      Restauration collective

**Prestations extérieures**

**Prix de repas livré à l'extérieur = environ 3 €**

- **Inférieur de + 45 % au prix « scolaire adulte »**
- **Correspond à 43 % du prix « repas à domicile »**

Réponses de la Ville

- **90 % des repas livrés à l'extérieur sont fournis à des collectivités pour des écoles**
- **Pour comparer il faut retirer des prix des repas servis à Orléans les coûts :**
  - **du service à table,**
  - **d'entretien des 61 offices**
  - **de gestion administrative et comptable**

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les prestations extérieures, le prix de repas livré à l'extérieur, nous dit la Chambre, est d'environ 3 €. Il est inférieur de 45 % au prix scolaire adulte et de 43 % du repas à domicile.*

*Vous connaissez les réponses que la Ville a faites, car c'est déjà venu dans les débats ici. 90 % des repas livrés à l'extérieur sont fournis à des collectivités pour des écoles. C'est un service quasi public. Ce n'est pas un service commercial.*

*Pour comparer les prix, il faut retirer des prix des repas servis à Orléans les coûts de service à table, puisqu'ils ne sont pas dans le repas facturé à l'extérieur, l'entretien des offices et puis la gestion administrative et comptable.*

Observations de la CRC      Restauration collective

**3 – Restauration collective – Prestations extérieures**

Prix de repas livré à l'extérieur = environ 3 €

- Inférieur de + 45 % au prix « scolaire adulte »
- Correspond à 43 % du prix « repas à domicile »

Réponses de la Ville

En €	Scolaire enfant	Scolaire adulte	Servi domicile	extérieur
Denrées	1.57	2.24	2.69	
Charges partagées	1.28	1.28	1.21	
<b>Coût repas</b>	<b>2,85</b>	<b>3,52</b>	<b>3,90</b>	<b>2,95</b>
Service Offices Gestion	2.64	2.64	3.56	
<b>Coût total</b>	<b>5,49</b>	<b>6,16</b>	<b>7,46</b>	<b>2,95</b>

**M. MARTIN** – *Lorsqu'on recalcule ces éléments, on voit que le coût du repas brut j'allais dire, en scolaire enfant, il serait de 2,85 €, en scolaire adulte de 3,52 €, en servi à domicile de 3,90 €. En extérieur, il est de 2,95 €. Il est tout à fait dans la tendance du prix de revient.*

Observations de la CRC      Restauration collective

**Les prestations à des clientèles extérieures**

- **Prix du repas « extérieur » n'intègre pas toutes les charges... il y a transfert de charges au détriment de la collectivité**

Réponses de la Ville

- **Le prix du repas facturé à l'extérieur n'intègre pas les charges des 61 offices situés dans les écoles :**

**Charges de la seule cuisine centrale / repas : 0,24 €**

**Redevance perçue par la Ville / repas : 0,32 €**

Valeurs 2007

- **La collectivité « gagne » 1,3 M€ sur la durée du contrat**

**M. MARTIN** – *Par ailleurs, en ce qui concerne les prestations à des clientèles extérieures, il a été indiqué que le prix du repas « extérieur » n'intègre pas toutes les charges. Il y aurait à ce titre des transferts de charge au détriment de la collectivité. Ce qui a été indiqué, le prix du repas facturé à l'extérieur n'intègre pas les charges des offices. C'est ce que je viens de dire. La charge de la seule cuisine centrale par repas c'est 0,24 €. La redevance perçue par la Ville par repas c'est 0,32 €. Entre parenthèses, la collectivité « gagne » et c'était bien le but, de mieux amortir les charges fixes du contrat, nous revendiquons le bénéfice de cet amortissement, c'est 1 300 000 € de gains sur la durée du contrat qui est, je le rappelle, de 7 ans.*

### Observations de la CRC      Eau potable

- Remplacement des branchements en plomb
- Amélioration de l'indice linéaire de perte
- Qualité des informations transmises au délégant
- Durée : 25 ans

### Réponses de la Ville

- Les recommandations sont incluses dans le cahier des charges de la consultation en cours pour le renouvellement de la DSP
- Création d'une société dédiée : **plus de transparence**
- Durée : **12 ans**

**M. MARTIN** – *Pour l'eau potable, qui est une autre grande délégation, la Chambre a fléchi plusieurs aspects :*

- *d'abord le remplacement des branchements en plomb qui n'est pas fait de façon complète,*
- *l'amélioration de l'indice linéaire de perte qui est un indice de mesure du rendement du réseau d'eau,*
- *la qualité des informations transmises au délégant,*
- *la durée de 25 ans.*

*On peut dire en synthèse les éléments sur lesquels la Chambre a attiré l'attention de la Ville.*

*Nous répondons que les recommandations, incluses dans le cahier des charges de consultation en cours pour le renouvellement de la D.S.P., ont été prises en compte. Tant le remplacement des branchements en plomb est intégralement dans le cahier des charges de la délégation en cours de négociation et qui viendra prochainement au Conseil Municipal, ainsi que l'amélioration de l'indice linéaire et de perte. Nous avons un très bon rendement de réseau qui est de l'ordre de 85 %, mais on pense qu'on peut aller plus loin, c'est-à-dire presque jusqu'à 90 %. Cela répondrait à la demande de la Chambre sur ce point.*

*En ce qui concerne la qualité des informations transmises au délégant, je rappelle que dans le cahier des charges il a été décidé de demander la création d'une société dédiée pour plus de transparence et permettre notamment à la Ville et à ses services de faire plus de contrôles et de les améliorer. On aurait une vision plus sectorisée et plus détaillée de la situation.*

*Sur la durée du contrat, antérieurement, nos prédécesseurs avaient fait un contrat d'une durée de 25 ans. Maintenant on est dans des contrats beaucoup plus courts. Pour la future délégation, on a pris une moyenne de contrat de 12 ans.*



Observations de la CRC      Chauffage urbain sud

**Au total, durée de la concession de 60 ans**

Réponses de la Ville

- **Contrat initial signé en 1964 pour 30 ans**
- **Avenant 6 (1986) : prolongation jusqu'en 2000**
  - **Baisse du prix et adaptation réglementaire**
- **Avenant 10 (1998) : prolongation jusqu'en 2012**
  - **Investissement cogénération gaz : 7,6 M€ HT**
  - **Baisse du prix du chauffage**
- **Avenant 16 (2010) : prolongation jusqu'en 2024**
  - **Investissement biomasse CRE : 33 M€ HT**
  - **Baisse du prix du chauffage**
  - **Baisse des émissions de CO<sub>2</sub>**

**M. MARTIN** – *Le dernier point concerne la délégation de chauffage urbain au sud avec la S.O.C.O.S. La Chambre Régionale nous indique que la durée de concession qui est de 60 ans lui apparaît longue. 60 ans c'est presque une vie. Le contrat initial a été signé en 1964 pour 30 ans. Au départ c'était déjà 30 ans. Puis nos prédécesseurs ont fait deux avenants. Nous en avons fait également. Nos prédécesseurs ont fait l'avenant 6. Avant le 6, il y a eu le 1, le 2, le 3, mais c'étaient des avenants plus mineurs. Mais l'avenant 6 en 1986, il a été décidé de prolonger le contrat jusqu'en 2000, la contrepartie étant une baisse du prix, une adaptation réglementaire.*

*En 1998, il a été voté de prolonger à nouveau le contrat de 12 ans, car c'était le fameux investissement de la cogénération gaz, c'est-à-dire qu'avec cette cogénération gaz qui représentait un investissement lourd de 7 600 000 €, on pouvait obtenir de la vente d'électricité à E.D.F. et donc indirectement baisser le prix du chauffage. Cela a été la décision de 1998.*

*Puis l'avenant 16 en 2010 a proposé une prolongation jusqu'en 2024. C'est l'investissement en biomasse. Dans l'esprit, c'est un peu comme la cogénération. Cela s'apparente. L'investissement est beaucoup plus lourd : 33 000 000 €. C'est bien sûr aussi la baisse du prix du chauffage qui a été décidée immédiatement et par anticipation avec la baisse de la T.V.A. C'est bien sûr aussi le développement durable et la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>.*

*Voilà une présentation synthétique, mais je pense fidèle du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.*

**M. le Maire** – *Y a-t-il des interventions ? Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Sur ce rapport, je reviendrai sur les remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur la D.S.P. du chauffage urbain au sud.*

*Dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes constate des anomalies dans la durée des contrats avec la S.O.C.O.S. devenue maintenant filiale de Véolia Environnement. Au total, la Ville d'Orléans concèdera pour une durée de 60 ans son service public de distribution de chaleur au sud de la Loire à la S.O.C.O.S. sans aucune remise en concurrence sur l'ensemble de cette période. Le vote du 26 mars 2010 qui approuvait un nouvel avenant – M. MARTIN a dit l'avenant n° 16 au traité de concession avec le choix de la biomasse – a donc prolongé cette D.S.P. pour une période de 12 ans, jusqu'à fin 2024.*

*A cette remarque de la Chambre Régionale des Comptes du Centre, la Ville répond : « On transforme la chaufferie de La Source en biomasse, avec l'argument les tarifs pour les usagers seront minorés et cela engendrera une diminution notable d'émission de CO<sub>2</sub> ». C'est la réponse que vous faites à la Chambre Régionale des Comptes.*

*Cependant, la Chambre Régionale des Comptes précise dans son rapport et je cite : « Sans méconnaître les différents arguments, il n'est cependant pas démontré que la prolongation de la concession ait été la condition de réalisation de tels avantages qui auraient tout aussi bien pu résulter d'une remise en concurrence aux échéances contractuelles initiales ».*

*Je vous rappelle, M. le Maire, qu'en novembre 2009, certains élus de l'opposition voulaient vous rencontrer. Nous souhaitions vous voir en tant que Président du Conseil d'Administration de l'hôpital d'Orléans pour discuter du chauffage du nouvel hôpital et de l'opportunité de choisir la géothermie en complémentarité de la biomasse. J'insiste. Vous n'avez pas voulu nous recevoir. Je le dis. Nous avons d'ailleurs une lettre. La possibilité d'exploiter la géothermie sur le bassin Limère à La Source avait été pourtant étudiée dans un rapport pour le compte d'Orléans Val de Loire Technopole daté de juin 2009 qui jugeait la zone très favorable, un rapport dont vous n'avez peut-être pas eu connaissance.*

*Il est regrettable que cette D.S.P. n'ait pas été remise en concurrence, car cela aurait été vraiment l'occasion de discuter de l'opportunité de la géothermie qui aurait pu, et c'est prouvé, réduire et garantir la stabilité de la facture des usagers sur la durée et générer une réduction encore plus importante d'émission de CO<sub>2</sub>.*

*M. le Maire, suite à différentes interventions au Conseil Municipal sur ce thème, vous nous répondez que des études ont été faites et que ce n'était pas possible. Nous n'avons jamais vu ces études et nous n'avons pas pu en discuter avec vous.*

**M. le Maire** – *Mme KOUNOWSKI, vous mélangez tout à chaque fois. On a beau vous expliquer. Vous faites semblant de ne pas comprendre.*

*Vous parlez d'investissements du Centre Hospitalier Régional d'Orléans et vous me demandez de les présenter au Conseil Municipal. C'est totalement aberrant.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Des études sur la géothermie et le chauffage par rapport à l'hôpital.*

**M. le Maire** – *Je vous ai répondu.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Nous n'avons eu aucun dossier là-dessus.*

**M. le Maire** – *Je vous réponds sur l'hôpital. Vous faites semblant de tout mélanger. Il n'est pas question de géothermie dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Vous trouvez un biais. J'ai envie de vous demander : « pourquoi à chaque fois vous revenez sur la question de la géothermie ? ».*

**Mme KOUNOWSKI** – *Parce que le renouvellement de la D.S.P...*

**M. le Maire** – *C'est quand même impressionnant à ce point.*

**Mme KOUNOWSKI** – *et la remise en concurrence...*

**M. le Maire** – *Je ne vous ai pas redonné la parole.*

**Mme KOUNOWSKI** – *auraient permis de discuter de ce sujet.*

**M. le Maire** – *Je ne vous ai pas redonné la parole. On sait que vous êtes spécialiste de la géothermie et on respecte cela. On se demande à la force pourquoi vous remettez cela à tous les Conseils Municipaux. Cela devient franchement étonnant.*

**Mme KOUNOWSKI** – *C'est vraiment un regret.*

**M. le Maire** – *Il y a des moments, les regrets, c'est la vie. On a tous des regrets. Puis on passe à d'autres choses. Ainsi vont les choses.*

*Quant à ne pas vous recevoir, vous êtes arrivés comme les Tuniques Bleues. Vous arrivez un beau matin de 2009 en disant : « Il faut absolument qu'on se voit car on a une idée géniale, on va faire de la géothermie ». Mme KOUNOWSKI, cela fait depuis 2002 qu'on travaille au projet hospitalier. En 2009, il était évidemment bouclé. Je ne sais pas si vous vous rendez compte qu'il s'agit d'un investissement de l'ordre de 700 000 000 €. Vous arrivez en disant : « Il faut absolument qu'on vous voit car c'est une bonne idée de faire de la géothermie. Je suis désolé, je ne gère pas les choses comme cela. Je les gère sérieusement.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Merci M. le Maire. Quelques mots. Il n'est pas fréquent dans une collectivité – j'en suis même sûre – qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes soit de cette qualité. M. Michel MARTIN est revenu sur la situation financière de la Ville.*

*Dans sa synthèse, la Chambre Régionale des Comptes dit que la situation financière de la Ville est saine. C'est vraiment quelque chose d'important. C'est la même chose sur les ressources humaines et sur la commande publique. M. Michel MARTIN m'a citée tout à l'heure, mais cela me permet notamment de citer mes deux prédécesseurs sur les R.H. et sur la commande publique : MM. Jean-Claude KAFTANJIAN et André DABAUVALLE qui, avec les services de la Ville, ont vraiment suivi sur le mandat précédent ces deux politiques importantes qui permettent de faire vivre la Ville.*

*On peut se réjouir de ce rapport, pas juste pour se faire plaisir, mais cela nous permet de faire des investissements pour les Orléanais. On le voit et on le verra tout à l'heure dans le compte administratif. Le but est toujours là : avoir une bonne gestion est très bien en interne, mais derrière il y a cet objectif de mieux répondre aux demandes des Orléanais. Le*

*rapport de la C.R.C. nous confirme que les finances de la Ville sont bien gérées et que nous allons continuer à le faire.*

**M. RICOURD** – *Par rapport au chauffage urbain sud à la S.O.C.O.S. Véolia, page 14, il est indiqué : « En 2005, la Ville a décidé de restructurer le quartier de La Source. Cette restructuration vise la démolition, la réhabilitation ou la construction d'immeubles et par voie de conséquence la suppression ou le déplacement de voiries. Elle a souhaité que le réseau de chaleur s'adapte à cette nouvelle configuration et a demandé au concessionnaire, qui a accepté, de modifier les tracés du réseau et d'effectuer les travaux nécessaires à la reprise des abonnés ». C'est ce qu'on peut appeler les puissances souscrites qui ont été revues.*

*Concrètement, les puissances souscrites revues, logiquement, même si je ne suis pas technicien, auraient dues se traduire pour les abonnés par une baisse de leurs charges de chauffage, ce qui de mon point de vue est loin d'avoir été le cas. La seule chose que je trouve positive et nous l'avons votée, même si le débat sur la géothermie ne doit pas être clos, il faut fouiller toutes les pistes possibles, nous avons été ici parmi ceux qui avaient voté en mars 2010 le passage en biomasse, car cela devait notamment permettre une baisse des charges des locataires et une baisse également du CO<sub>2</sub>.*

*Je souhaiterais quelques explications par rapport à cette question des puissances souscrites. Je n'ai vraiment pas l'impression que les abonnés en aient vu la couleur. Mais peut-être allez-vous me démentir ? Merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *M. le Maire, mes chers collègues, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont nous avons eu la communication, n'y voyez pas malice, M. MARTIN, mais d'autres rapports de la Chambre Régionale des Comptes ont été communiqués un peu plus tardivement que celui-ci. Je pense en particulier à celui qui concernait l'Entente Basket. Je ferme la parenthèse.*

*S'agissant de ce rapport, il vous donne quitus de bonne gestion. Je crois pouvoir dire que c'est une constante de l'action municipale dans cette Ville, puisque vos prédécesseurs, de la même manière, veillaient à la bonne tenue des finances de la Ville, ce dont on peut tous se réjouir. Les oppositions successives, la nôtre comme nos prédécesseurs ou vous-même quand vous étiez dans l'opposition, n'ont jamais attaqué, me semble-t-il, la qualité de la gestion budgétaire, mais les orientations politiques mises en œuvre par ces choix budgétaires.*

*Ceci étant dit, tout en reconnaissant la qualité du travail réalisé, je voudrais formuler deux observations.*

*La première c'est que cette bonne santé financière globale, reconnue par tous, tient certes à la rigueur budgétaire, mais aussi, vous l'avez souligné M. MARTIN, à une pression fiscale qui est forte, supérieure à la pression fiscale moyenne des Villes de la strate, et cela en tenant compte de la politique d'abattement qui touche essentiellement la taxe d'habitation, mais pas tellement le foncier bâti, qui est la principale ressource fiscale pour la Ville.*

*On a la chance d'avoir des ressources fiscales abondantes. On a la chance d'avoir une gestion budgétaire rigoureuse qui permet de dégager des marges de manœuvre financières importantes. Dans ces conditions qui étaient celles des années 2002 – 2008, mais qui sont également celles d'aujourd'hui de 2011, il est, nous semble-t-il, d'autant plus choquant qu'on applique une réduction générale des subventions aux associations et aux organismes aidés par la Ville puisque, encore une fois, nous avons la chance de disposer de finances en bon état.*

*La deuxième observation que je voudrais formuler rejoint certaines remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes. De manière générale je serais tentée de dire une démocratie municipale ou régionale ou nationale fonctionne au moins sur deux piliers. Un premier pilier qui est ce pourquoi nous sommes là, c'est-à-dire qu'on est désigné par des élections libres. C'est le premier pilier : l'élection. Le deuxième pilier c'est le fait de rendre des comptes et de s'assujettir à un contrôle du travail effectué par les mandataires que nous sommes et que vous êtes particulièrement, car vous êtes dans l'exécutif. Or, sur ce point essentiel du contrôle, la Chambre Régionale des Comptes semble relever un déficit d'information.*

*Pour ce qui concerne le suivi budgétaire de la Ville, je passerai rapidement sur l'absence de programmation en AP/CP., c'est un choix que vous avez fait. Plus globalement, on peut quand même déplorer l'absence d'une présentation par opération de tous les documents budgétaires, ce qui permettrait à la collectivité délibérante d'avoir une vision globale des opérations dans leur déroulé et pas simplement année après année, alors que ces opérations sont en cours de réalisation. Ceci s'ajoute au fait que, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, la Commission des Finances n'est pas réunie suffisamment souvent pour que ses membres puissent se faire une idée claire de la politique budgétaire menée par la Ville, d'où la remarque de la Chambre Régionale des Comptes page 6 : «L'exécutif n'apporte pas toute la transparence pour une identification et un suivi des investissements ».*

*Ce manque de contrôle me semble qu'il transparait aussi dans ce qui concerne le contrôle interne que la Ville met en œuvre sur ses délégataires. On a déjà mentionné le cas de la S.O.C.O.S. Je ne vais pas y revenir. C'est vrai que 60 ans de délégation par avenants successifs sans mise en concurrence, cela fait quand même beaucoup. On peut imaginer qu'une mise en concurrence aurait permis d'obtenir les mêmes résultats, peut-être à des conditions encore meilleures.*

*Je voudrais évoquer le cas de la restauration collective, avec l'explosion du nombre de repas servis à des clientèles extérieures, ce qui a quand même considérablement faussé l'équilibre général du contrat, au point, je vous le rappelle M. MARTIN, de valoir une annulation de ce contrat par la Cour Administrative d'Appel de Nantes qui estimait que, de ce point de vue-là, la Ville n'avait pas exercé toute vigilance à l'égard du délégataire.*

*C'est la même observation pour ce qui concerne la délégation de l'eau avec, je cite le rapport de la Chambre Régionale : « des éléments financiers trop succincts demandés par la Ville » et puis le problème des branchements en plomb. Je n'y reviens pas. On y a déjà fait allusion à plusieurs reprises. Espérons que, dans la prochaine délégation de service public, ces éléments-là seront soigneusement corrigés.*

*Enfin, dernière remarque sur la concession et l'exploitation du stationnement payant, là encore, pour ce qui concerne la voirie, la concession est de 30 ans, ce qui donne toute latitude au délégataire, alors que je cite la Chambre Régionale des Comptes : « Ce stationnement nécessite un faible investissement et s'opère en général sur une durée de six années ».*

*Si je me résume, finalement c'est une bonne gestion, mais la reddition des comptes, la transparence des opérations financières et le contrôle interne exercé par la collectivité sur ses délégataires pourraient considérablement être améliorés.*

**M. GABELLE** – *M. le Maire, chers collègues, il vient de nous être présenté le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2002 – 2008. Par ses attendus donnés par notre grand argentier, il a été donné quitus sur une bonne gestion des finances de la Ville*

*dans la globalité de ses activités, de ses investissements. C'est un premier quitus qui est important.*

*Le second quitus on l'a déjà eu en intermédiaire en 2008 par le quitus des électeurs qui est également aussi important.*

*Comme l'a dit Mme Muriel SAUVEGRAIN tout à l'heure, beaucoup de Villes...*

*(réactions hors micro)*

**M. le Maire** – *S'il vous plait, M. GABELLE a seul la parole et il termine son intervention. Merci M. GABELLE.*

**M. GABELLE** – *J'ai parlé du renouvellement de 2008, je n'ai pas parlé d'autre chose.*

*Comme l'a dit Mme Muriel SAUVEGRAIN, beaucoup de Villes et de collectivités aimeraient avoir un compte-rendu de gestion financière, car les finances des Villes, des collectivités sont de plus en plus tendues. Il faut être attentif. On remercie toutes les directions qui contribuent à ces politiques et à ce résultat. On peut que s'enorgueillir d'être peut-être un modèle pour d'autres collectivités qui n'ont pas cette chance-là. Merci.*

**Mme LECLERC** – *Bonsoir. Je veux signaler aux membres du Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a aussi étudié la gestion du C.C.A.S. sur cette même période. Nous avons reçu un courrier de la Chambre Régionale des Comptes qui mentionnait une gestion saine du C.C.A.S. et n'appelait aucun commentaire.*

**M. LEBRUN** – *Je vais dire un mot sur la restauration scolaire, car M. MARTIN m'a fait un clin d'œil tout à l'heure.*

*On voit que sur les tarifs les plus bas on n'est pas les plus mauvais. On voit aussi que des Villes font mieux. On peut faire mieux. J'aurais souhaité qu'on ait une comparaison sur les autres tarifs. Le nombre de quotients est différent selon les Villes. On en a un nombre important. Justement on souhaite une baisse importante pour les quotients 2, 3 et 4.*

*Je ferai une remarque sur les coûts. La semaine dernière, des cerises étaient distribuées dans les cantines scolaires. J'ai récupéré une étiquette des cagettes. Ces cerises venaient de la SOFRUITEX à Montauban, alors qu'on a des cerises tout à côté. Je pense que cela mériterait d'être regardé de près avec le délégataire.*

**Mme NOEL** – *M. le Maire, chers collègues, je voulais juste en appui de mes collègues faire quelques remarques.*

*On avait déjà pointé les branchements en plomb. J'aimerais bien que cela s'accélère.*

*Je m'étonnais un petit peu sur la recette. Vous avez parlé de 1 300 000 € de gains sur la distribution des repas. Je pense que la responsabilité de la collectivité est plus dans la qualité des repas servis. Par exemple, avec une augmentation du bio, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, puisqu'on ne satisfait pas, on n'arriverait pas à atteindre le Grenelle. Je ne vois pas trop pourquoi on est si satisfait de ces 1 300 000 €.*

*Je voulais aussi insister, comme l'a fait Mme Ghislaine KOUNOWSKI, et dire que je suis tout à fait en accord avec elle, s'il y avait eu une mise en concurrence, effectivement on se serait peut-être rendu compte que la géothermie était tout à fait intéressante. Je vous remercie.*

**M. CARRE** – *Merci M. le Maire. Deux, trois remarques. Je ne vais pas louer le rapport comme tout le monde.*

*Je veux préciser que c'est très confortable quand on travaille sur des investissements, même si jamais il était fait quelques remarques, de savoir qu'en amont tout ce qui est l'ingénierie financière - un projet comme celui de l'A.N.R.U. par exemple tient de l'ingénierie financière - entre la multiplicité des financeurs, le FEDER, les Régions, l'Agglo, la Ville, les différents organismes, toute cette alchimie permanente qui a été souvent dans le passé source de blocage pour le renouvellement urbain par exemple, c'est très confortable de savoir que derrière les bases sont solides, saines et que les choses pourront être financées dans la durée. Au bout du compte, c'est la crédibilité de notre action politique, j'ose dire tous bancs confondus, qui est en jeu face à des habitants qui voient leur situation très concrète se dégrader ou s'améliorer. Tout cela ne se fait pas par magie. Cela se fait aussi parce que derrière il y a beaucoup d'ingénierie financière et que les choses sont robustes de ce point de vue-là.*

*Il y a eu quelques mots sur la fiscalité. Je note surtout que les taux n'ont pas changé depuis 2001. On me souffle depuis 1996, ce qui est juste. C'est la dernière fois qu'ils avaient été augmentés. Depuis 2001, le quasi doublement – on va le voir tout à l'heure pour l'année qui vient de s'écouler – de la masse d'investissement et du soutien aux satellites - je pense évidemment à la S.E.M. d'aménagement et à l'Office H.L.M., on a parlé du C.C.A.S. à l'instant - le soutien pérenne, toute cette dynamique d'investissement a pu être soutenue malgré les taux qui n'ont pas bougé. Comme le disait M. Michel MARTIN, c'est une très forte attente des concitoyens des Villes que d'attendre que leur municipalité investisse pour leur quotidien et pour leur avenir. Cette logique d'investissement est bien tenue. Je peux vous assurer que c'est quelque chose dont je suis certain qu'il est très important pour les Orléanais.*

*Un tout petit mot sur le chauffage urbain. Je rappelle juste qu'il s'agit d'un appel d'offres de la C.R.E. Il y a eu une étude de différents projets. Si le projet choisi avait été aussi mauvais, tel que vous le décrivez, jamais il n'aurait été soutenu par la Commission de Régulation de l'Energie. Jamais.*

*La deuxième chose, et c'est un sujet sur lequel je suis sensible, derrière le choix du chauffage au bois, il y a aussi l'appui de toute une filière en amont qui est éminemment structurante et écologique sur le long terme. C'est très important d'avoir des écosystèmes de proximité. Je sais l'histoire des camions. Je sais qu'il y aura des livraisons. Je sais ces différents éléments-là. Mais ils sont mesurés et les coûts carbone sont inclus à l'intérieur du calcul de la C.R.E. qu'elle fait pour pouvoir justement labelliser ou pas le niveau de cogénération et de production d'électricité verte qu'elle injecte dans le mixte énergétique qui est sur nos réseaux. Pour moi c'est extrêmement important car les forestiers, tous ceux qui gèrent la forêt, ont besoin de contrats de longue durée sur une masse suffisamment critique pour pouvoir asseoir leurs investissements et faire que le bois de taillis, tout ce qui fait l'entretien de la forêt, se fasse de façon saine dans la durée. Ils ont besoin de gros donneurs d'ordre. Les particuliers ne suffisent pas évidemment. Quand on a la possibilité de pouvoir leur offrir des débouchés tels que celui qui est justement de chauffer non seulement nos mille et quelques locataires, mais aussi des institutions publiques – je pense à l'université, l'hôpital... - à ce moment-là ils peuvent investir, embaucher, créer de l'emploi et faire en sorte que les forêts soient bien entretenues et qu'on ait une véritable filière.*

*Je ne nie pas du tout l'intérêt de la géothermie. Je la connais. Dans d'autres endroits de la région parisienne, je sais que cela a pu se développer. Je rappelle aussi que plein de projets sont arrêtés. C'est juste entre parenthèses. Dans d'autres débats, mais je n'en dirai pas plus, M. le Maire, on pense à creuser, à fragmenter le sous-sol. Il arrive aussi que certains projets – je sais que ce n'est pas complètement la même chose – sont revus aujourd'hui à la baisse.*

*Ceci étant dit, il n'y a pas de compétition entre les filières. Ce qu'on a pu faire ici car on a un bassin forestier à proximité était quelque chose de très utile pour la construction d'une filière durable dans ce pays, en particulier dans ce bassin. Je souhaite qu'on ne l'oublie pas. Il y a de la forêt et c'est un excellent puits de carbone.*

*Une réponse technique, si M. MARTIN me le permet, à M. RICOUD. Il sait très bien que je suis extrêmement sensible aux puissances souscrites par l'Office H.L.M. C'est quelque chose que je regarde de près. Lorsqu'il y a eu la révision du contrat, on avait déjà obtenu une diminution de prix qu'on a pu anticiper. Je remercie M. Michel MARTIN qui l'avait introduite dès le départ dans la commande.*

*Deuxièmement, on continue de travailler avec le concessionnaire pour qu'il y ait une facturation directe, comme cela se passe avec la S.O.D.C., qui amène moins d'embrouillaminis dans les rapports qui existent entre les locataires, l'Office, le producteur de chaleur. C'est beaucoup plus simple quand il y a une facturation directe. J'espère qu'on y parviendra. Je ne lâche pas ce morceau-là.*

*La troisième chose c'est que le résultat qu'on attendait tous, c'est-à-dire la diminution de la consommation de chauffage, est effectif aujourd'hui, grâce aux travaux d'isolation soutenus par la Ville et grâce aux comportements aussi des locataires eux-mêmes. On a une baisse observée d'un gros tiers, à 40 %, quand les conditions climatiques sont équivalentes. C'est toujours le même sujet. Cela amène donc une diminution des puissances souscrites d'environ 30 %. C'est au gré de l'observation. Cela ne pouvait pas être anticipé. C'est ce qu'on observe aujourd'hui. En ce moment, on discute avec la S.O.C.O.S. pour que cela amène une révision des puissances souscrites, a priori plutôt dès le début de l'année prochaine, qui se verrait à ce moment-là sur les factures.*

**M. MARTIN** – Quelques mots. Les éléments de réponses ont été apportés au cours du débat.

*Sur les branchements en plomb, nous avons déjà pris dans le contrat précédent et dans l'avenant des décisions qui permettaient de faire 750 branchements par an. C'est beaucoup. Il faut continuer pour aller au terme. Cela sera pris en compte dans le contrat qui vient, je crois de façon définitive.*

*Il y a à la fois le problème des dégâts causés aux voiries à cette occasion-là. C'est une vraie question.*

*Il y a deuxièmement le fait, et je le rappelle car ce n'est pas toujours connu, que ce n'est pas parce que les branchements en plomb sont changés à l'extérieur que dans les maisons il n'y a plus de plomb. On a l'impression que ce texte, qui va certainement dans le bon sens, n'est pas allé jusqu'au bout du processus du traitement du plomb dans les maisons - c'est ce que je voulais dire – et dans les habitations en règle générale.*

*C'est quand même toujours pour bien préciser les enjeux. Se créer des obligations fortes sans traiter le problème de façon complète, c'est toujours un petit peu délicat.*



*Puisque la fiscalité est revenue sur le sujet ce soir, notamment par l'intervention de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, 70 % des communes qui nous ressemblent, de plus de 100 000 habitants, ont augmenté leurs impôts depuis 2001, parmi lesquelles on trouve beaucoup de communes gérées par vos amis. Je ne le dis pas pour flécher tel ou tel. Je dis simplement que la situation est celle-là. Nous étions dans une situation où on aurait pu suivre le rythme et dire : « Regardez, les impôts augmentent de 1 %, on fait pareil ». Cela n'a pas été du tout la décision. Au contraire, on a repris les marges sur ces opérations. C'est ce qu'il faut dire.*

*En ce qui concerne la transparence, je ne serais pas contre de passer en AP-CP sur des grands projets. Je pense qu'on vote le projet dans son ensemble. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, mais on le comptabilise comme tel. Pour en avoir parlé avec certains de mes collègues, je sais simplement que cela complexifie beaucoup le suivi après. On peut choisir cette formule. On en a notamment souvent parlé à l'Agglomération où ce sont des projets structurants qui durent plusieurs années. Regardez, les premières dépenses sur CLEO - on n'est pas à l'Agglo, mais c'est pour vous donner un exemple - ont commencé même avant 2006, les études, etc., pour une livraison en 2012. On le fait en suivi, mais on ne le fait pas en AP-CP, car sinon c'est effectivement particulièrement compliqué. Je rappelle que nous sommes pratiquement une des seules communes à faire une consolidation financière. Dans la consolidation financière, si vous prenez le soin de la lire, vous avez tous les avancements de projets en terme de pourcentage d'exécution sur tous les grands projets, absolument sur tous et chaque année.*

*Tout à l'heure, lorsque je vais présenter le rapport financier qui n'est pas la consolidation mais le rapport du bilan 2010, M. CARRE parlait tout à l'heure du Grand Projet de Ville, on connaît aujourd'hui le taux d'exécution du Grand Projet de Ville. On sait qu'il est à 85 % d'exécution. C'est dit dans le rapport. On sait que la Convention Territoriale de l'Argonne est à 35 % d'exécution et c'est dit dans le rapport. En matière de transparence financière, on ne peut pas nous faire le procès de dire que la transparence n'est pas là. Sincèrement, ce n'est pas...*

*J'en aurai terminé, en ce qui concerne la remise en concurrence de la SOCOS, il y avait avec la Commission de Régulation de l'Energie une fenêtre de tir très importante. On avait la possibilité de réaliser un investissement exceptionnel, je dis bien exceptionnel, avec des retours sur investissements qui ne sont pas loin, non seulement par rapport à la filière, mais par rapport aux économies procurées, notamment car dans cette période-là il y avait un rachat du prix de l'énergie imposé à E.D.F. vraiment très favorable. Peu de communes ont emporté ce type de contrat. Du reste nous l'avons emporté au sud, nous ne l'avons pas emporté au nord. Pas encore. On aimerait bien. Vous voyez les délais. Alors même que la SOCOS est en train de partir en D.U.P. à l'heure actuelle et les enquêtes sont en train de se faire pour une livraison pratiquement du programme d'ici un an, un an et demi, lorsqu'on commence à vouloir partir dans des considérations d'une autre nature, les délais s'allongent considérablement. C'est ce que je voulais dire.*

*Mme KOUNOWSKI, vous avez parlé des travaux de l'hôpital. Ils ont été intégralement pris en compte. C'est pour vous dire que là aussi l'hôpital n'a pas été oublié dans la restructuration générale et l'opération SOCOS.*

**M. le Maire** – Merci M. MARTIN. Juste deux, trois choses.

*Sur les délégations, le chauffage urbain, si on n'avait pas prolongé, faire un raisonnement par la négative, on n'avait pas de transformation du chauffage urbain avant la renégociation ou la nouvelle négociation en 2014. Il faut quand même voir les choses très clairement. Je vois bien ce que dans l'opposition vous auriez dit si on n'avait rien fait pendant*

*finalement la totalité de ce mandat. Vous auriez dit : « C'est complètement anormal que vous ne profitiez d'opportunités, de perspectives, etc., qu'Orléans ne fasse rien en matière de chauffage urbain, alors qu'on peut le faire ». Je vois très bien le raisonnement.*

*On ne peut pas nous dire d'un côté « vous prolongez la délégation sur un total qui a commencé bien avant nous et qui arrive effectivement à une période très longue de 60 ans, mais avec des avenants réguliers qui ont été renégociés » et en même temps nous reprocher d'avoir agi. L'action c'est quoi ? C'est un investissement au bénéfice des Orléanais de 33 000 000 €. C'est juste une toute petite somme en passant que sinon nous n'aurions pas eue. C'est ensuite la validation d'un projet excellent, comme l'a dit M. Olivier CARRE, par la Commission de Régulation de l'Energie. Cette expertise est reconnue par tous comme indépendante et remarquable, je veux bien qu'on la conteste subrepticement, mais ce n'est pas très sérieux. Il y a des personnes dont c'est le métier, qui connaissent tous les projets proposés qui sont proposés en France, tous, et qui valident le nôtre. Et qui plus est, quand on connaît le détail de ce projet, on sait qu'effectivement il est tout à fait remarquable.*

*Enfin, double cerise sur le gâteau, cela permet de diminuer le prix du chauffage et cela permet de faire des économies substantielles de rejet de gaz à effet de serre. Je dirais que les conseillers ne sont pas les payeurs. On peut toujours dire qu'on aurait fait mieux, d'accord. Je demande à voir. Je sais que ce dossier est tout à fait remarquable, que cela va au bénéfice de tous les Orléanais. Cela va dans le sens de l'intérêt général pour les deux raisons, notamment la réduction considérable des rejets de gaz à effet de serre. On peut tout critiquer, d'accord. La deuxième chose, je souhaite qu'effectivement on avance sur la partie nord. On le fait en ce moment pour tenter – je ne dis pas que ce n'est pas facile, car Orléans se verra valider deux dossiers – je dis aussi les conseillers ne sont pas les payeurs et ne sont pas les négociateurs. En tout cas on s'y emploie avec, sans mauvais jeu de mots, toute l'énergie nécessaire. Par le sérieux de ce deuxième dossier, on espère bien qu'on pourra le conclure également.*

*Sur la restauration scolaire et collective, on en a longuement parlé. Je veux simplement redire une chose simple. La renégociation de cette délégation a permis de faire des économies pour la Ville d'Orléans sur des masses financières qui sont loin d'être négligeables. M. MARTIN en a rappelé les montants. Deuxième chose, sur le premier Q.F., on a l'un des tarifs les plus bas qui existent actuellement. Sur un tarif qui est de 0,45 €, c'est-à-dire qu'un enfant qui reste déjeuner à l'école le midi, la famille va payer le repas 0,45 €, qui dit mieux ? Oui, M. LEBRUN, on peut toujours faire mieux partout. Mais il y a un moment où tout cela a un coût. Je vous dis à chaque fois que tous ces coûts supplémentaires que vous ajoutez, vous les financez comment ? Il n'y a malheureusement pas de miracle. Harry Potter est anglais, il n'est pas français, on le regrette, mais c'est ainsi. On n'a pas de baguette magique pour faire en sorte que la réduction, encore supplémentaire de ces prix, ne soit pas supportée à un moment ou à un autre, justement par l'ensemble des Orléanais. On estime que l'on a un des tarifs les plus bas qui existent actuellement. On a pu le vérifier. C'est effectivement ce qui est dit. Je pense que personne ne met en doute l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes. On a 10 tarifs différents. On peut toujours en faire moins. Mais les 10 permettent d'affiner la prise en compte des situations réelles des familles. Cela créé-t-il un peu de complexité dans la gestion ? Peut-être un petit peu, mais si cela permet d'ajuster sur la situation réelle des familles, je ne suis pas sûr que ce soit véritablement une critique. C'est plutôt un constat. Franchement, qu'on en ait 5, 7 ou 10, cela me paraît une question tout à fait secondaire au regard des enjeux.*

*Sur la question de l'eau, nous sommes en négociation actuellement. M. MARTIN a expliqué que, dans les cahiers des charges, on avait d'ores et déjà pris en compte les remarques notamment techniques qui ont été faites. Je veux dire là-dessus deux choses. Dans les négociations que l'on avait eu à l'époque, notamment M. MARTIN en 2003 – 2004, je me*

*permets de le rappeler au bénéfice des Orléanais nous avons déjà obtenu la modernisation de l'usine du Val pour un montant de 12 000 000 €, qui n'a pas coûté un centime à la Ville d'Orléans. Il fallait ajouter – je le cite de mémoire sous le contrôle de M. MARTIN – entre 4 000 000 € et 5 000 000 € sur la partie des réseaux, c'est-à-dire que nous avons négocié la bagatelle de l'ordre de 17 000 000 € au bénéfice de la Ville, sans que cela coûte un centime de plus. C'est un point qui méritait d'être rappelé dans la logique de la bonne gestion.*

*Je termine sur les deux points qui ont été évoqués : sur le fond et sur la méthode. Je vais commencer par la méthode. M. MARTIN y a excellemment répondu sur la question de la transparence. Nous avons une approche différente de celle de la Chambre Régionale des Comptes - je le dis clairement – qui considère dans son raisonnement – M. MARTIN me confirmera ou me détrompera là-dessus – mais en tout cas c'est ainsi que je l'interprète, que le passage en AP/CP finalement au fond, pour aller à l'argument essentiel, serait un gage de plus grande visibilité et donc de plus grande transparence sur les investissements générés par la Ville d'Orléans. C'est une appréciation.*

*A titre personnel et dans d'autres instances, j'ai beaucoup pratiqué les AP/CP, notamment au niveau de l'Etat. De mon expérience personnelle, pardon de l'évoquer, je ne peux pas dire, et j'ai passé un certain nombre d'années à jongler avec les AP/CP, que j'en ai retiré l'idée d'une transparence et d'une visibilité absolue. Même si le temps a passé, je garde mon devoir de réserve là-dessus. Je ne partage donc pas ce point de vue. Que l'on regarde, M. MARTIN, à évoluer vers des présentations AP/CP sur certains projets, je le comprends, je n'ai pas d'hostilité là-dessus. Je n'ai pas de position absolue, définitive. Pourquoi pas. Je connais la complexité de cette gestion. Je confirme ce que dit M. MARTIN. Je ne suis pas sûr que dans la durée elle apporte beaucoup plus de visibilité. Je récusé le terme de transparence, je préfère celui de visibilité. La transparence, par opposition, laisse croire à opacité et donc doute. De ce point de vue-là, je récusé totalement car tout est parfaitement clair, limpide et transparent. Au travers de la présentation budgétaire telle qu'elle est faite, au travers du compte administratif, on va le voir ce soir, tout est parfaitement transparent. Il n'y a pas une virgule qui manque. Il n'y a pas une ligne qui manque. C'est évident. Sinon le contrôle de légalité saurait nous le rappeler. C'est une évidence que je dis. Je suis tout à fait partagé sur cette gestion AP/CP pour l'avoir vécu pendant de nombreuses années.*

*Puis il a été dit, nous sommes une des Villes qui procèdent à la consolidation des comptes. C'est un véritable élément de transparence. Si nous n'avons pas la consolidation des comptes, nous voyons finalement uniquement ce qui transite par le budget ville. On ne va avoir l'agrégation de ce que l'on appelle à tort ou à raison les satellites et on n'aura pas la vision globale de l'investissement généré, y compris celui qui ne passe pas dans le budget directement de la Ville. Par exemple, on ne va pas voir, sur un vecteur extrêmement important qui est la S.E.M.D.O., la réalité de la politique urbaine de l'investissement complet mené en matière d'urbanisme si on n'a pas la consolidation des comptes et via cette consolidation l'analyse, la présentation de la part S.E.M.D.O. Le véritable outil de transparence, et c'est lui que l'on a mis en œuvre en... je ne sais plus exactement la date – on l'a mis très vite en place, d'ailleurs en partenariat étroit avec les services financiers et fiscaux de l'Etat. Je n'ai plus la date, pardon, elle m'échappe. Il y avait des éléments de consolidation dans les années 90.*

**M. LEMAIGNEN** – *Un professeur qui s'appelait M. Jean BOUINOT avait beaucoup travaillé là-dessus avec les Services de la Ville. Depuis l'année 1970...*

**M. le Maire** – *Oui effectivement. Mais après cela avait été complètement restructuré, complètement repris, avec les strates de niveau 1, de niveau 2, de niveau 3. On avait apporté dans cette complexité, car c'est aussi complexe, il y a le problème de la pondération qu'on met dans la consolidation des comptes. Quiconque veut se renseigner sur la réalité des politiques*

*conduites et de leurs incidences financières le trouve de manière totalement simple dans les budgets de la Ville et au travers de la consolidation des comptes.*

*Sur le fond, car nous sommes habitués aux contrôles de la Chambre Régionale pour ce qui nous concerne et c'est une pratique courante, normale et nécessaire sur le territoire national, que ce soit au niveau des Chambres des Comptes ou niveau de la Cour des Comptes, chers collègues je veux juste vous faire remarquer qu'il est extrêmement rare qu'une compte délivre des satisfecit. En général, quand cela va bien on ne dit rien. On ne vient que sur les points qui appellent des remarques ou qui en revanche peuvent poser problème. Je fais juste remarquer qu'il n'y a pas de points qui posent problèmes. Il y a quelques recommandations plus techniques que M. MARTIN a rappelées, sur lesquelles on est assez d'accord, sauf la question des AP/CP qui est un vrai débat.*

*En revanche, il y a tout de même l'essentiel et j'y associe le C.C.A.S., sur la bonne gestion de la Ville d'Orléans. La bonne gestion se traduit par un cumul, je le rappelle, de trois facteurs. Ce n'était pas comme cela dans le passé. Je me permets d'insister là-dessus.*

*Le premier, c'est la stabilité de la fiscalité. Le deuxième facteur c'est la gestion de la dette, avec la réduction notamment du coût de la dette, ce qui est quand même tout à fait remarquable. Le troisième facteur est la capacité d'investissement de la Ville – on va le voir dans le compte administratif – avec une augmentation très forte de la capacité d'investissement.*

*Je dirais, pour caricaturer, c'est assez simple de faire l'un des trois et pas les deux autres. Cela devient plus compliqué d'en faire deux sur trois. Je le dis très franchement et je m'adresse à M. MARTIN. C'est remarquable de faire les trois en même temps. C'est la différence entre des périodes antérieures et la période actuelle. Cette Ville sous-investissait. De manière récurrente, structurelle, la Ville d'Orléans a sous-investi. Je le dis. Tous les chiffres le montrent. Il aurait été facile d'augmenter la fiscalité ou de prendre une marge de dette très importante, d'autant que la dette, comme il a été dit, est relativement faible comparée à la strate, comme dit M. MARTIN. C'eût été facile. Le choix a été fait des trois facteurs en même temps. C'est tout à fait remarquable. Je me réjouis effectivement que la Chambre Régionale des Comptes le mette en avant. On peut dire qu'on y est sensible. Pour l'Adjoint aux Finances et l'ensemble des services qui permettent ces résultats, c'est non pas de l'autosatisfaction, mais une satisfaction que d'avoir cette reconnaissance de la part de personnes dont on connaît la compétence et l'objectivité.*

*Je termine sur un mot. Quand on dit qu'on est d'autant plus sensible et j'y suis d'autant plus sensible, contrairement Mme LEVELEUX-TEIXEIRA à ce que vous avez dit tout à l'heure, où il fut un temps, et chacun d'entre vous s'en souvient certainement, où la sincérité des comptes de la Ville d'Orléans a été contestée dans cette enceinte même, remise en cause. Quand on parle de sincérité des comptes, c'est très grave. Aujourd'hui, non seulement la sincérité des comptes de la Ville d'Orléans est complètement validée, s'il en était besoin, par la Chambre Régionale des Comptes, mais elle va même plus loin puisqu'elle délivre ce satisfecit sur la bonne gestion de la Ville d'Orléans. Je voulais le dire car cela me semble particulièrement important.*

*Voilà mes chers collègues sur ce rapport.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Par lettre du 13 janvier 2009, M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes a annoncé le contrôle de gestion et des comptes de la Ville sur la période 2002 à 2008.

Ce contrôle a porté notamment sur l'analyse de la situation financière, les délégations de services publics, l'intercommunalité, la commande publique et la gestion des ressources humaines.

La lettre d'observations provisoires a été enregistrée le 6 septembre 2010. La Ville a formulé ses remarques le 5 novembre 2010.

Le rapport d'observations définitives a été transmis le 14 avril 2011. La Ville a apporté ses réponses le 13 mai 2011.

Le rapport définitif, comprenant in extenso les réponses de la Ville, a été remis le 20 mai 2011 et joint à la convocation à la présente séance du Conseil municipal.

Globalement, la Chambre note la bonne situation financière de la Ville et mentionne un certain nombre de recommandations concernant le suivi des délégations de services publics. Ces recommandations seront prises en compte.

Il convient de noter que la Chambre ne fait aucune observation sur la gestion des ressources humaines ni sur la commande publique.

La Chambre Régionale des Comptes a également procédé à la vérification des comptes et à l'examen de la gestion du Centre Communal d'Action Sociale sur la période 2002 à 2008 (lettre du 13 janvier 2009). Par courrier reçu le 13 décembre 2010, le Président de la Chambre Régionale des Comptes a signalé la clôture de la procédure sans formuler d'observation.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune au cours des années 2002 à 2008 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE.

## FINANCES

**M. le Maire** – *Si vous le voulez bien, nous allons poursuivre dans le domaine des finances, avec la présentation du compte administratif 2010 qui est clôturé, qui retrace de manière totalement transparente, l'état de nos dépenses 2010. M. MARTIN va nous les présenter.*



**M. MARTIN** – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais donc vous présenter le bilan de l'année 2010.*



**Le bilan des réalisations de l'année 2010 se caractérise par :**

- une progression des recettes fiscales de +2,5%, avec des taux d'imposition stables (depuis 14 ans),
- des dépenses courantes de fonctionnement maîtrisées (+0%),
- un fort autofinancement brut de 32,1 M€
- un endettement modéré avec 12 M€ d'emprunt d'équilibre
- 48 M€ d'investissement, soit 414 € de dépenses d'équipement par habitant, pour une moyenne nationale de 294 € pour les villes de 100 à 300 000 habitants

➔ **Les engagements pris sont pleinement respectés :** les projets se réalisent, sans augmenter les impôts et avec un recours limité à l'emprunt



➔ **Les objectifs du Grenelle de l'environnement, pris en compte dans de nombreux projets de la Ville, bénéficient aux Orléanais (projet Biomasse à La Source, plan climat énergie territorial, thermographie aérienne, projets de cohésion sociale dans les quartiers...)**

2

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *C'est un bilan des réalisations qui se caractérise par une progression des recettes fiscales de 2,5 %, avec des taux d'imposition stables – nous venons d'en parler – et ceci depuis 14 ans, avec des dépenses courantes de fonctionnement qui ont été maîtrisées puisque ces dépenses en 2010 par rapport à 2009 apparaissent à l'indice 0 %. L'autofinancement a pu augmenter à 32 100 000 €, l'endettement modéré avec 12 000 000 € d'emprunt d'équilibre et un investissement – on va le voir et le détailler – encore cette année particulièrement élevé à 48 000 000 €, 414 € de dépenses d'équipement par habitant, alors que la moyenne nationale – il faut toujours se comparer – est à 294 € pour les Villes de 100 à 300 000 habitants. On peut dire que les engagements pris sont pleinement respectés, notamment sans augmentation des impôts, un recours limité à l'emprunt et aussi, j'y reviendrai, les objectifs du Grenelle de l'Environnement pris en compte dans de nombreux projets.*

## 1. La proximité au travers de la participation citoyenne

- 91 réunions publiques de concertation dans les quartiers
- 9 réunions du FORUM CITOYEN



Parmi les thèmes abordés :  
« bâtir la ville de demain »,  
« construire une ville à vivre »,  
« favoriser un développement solidaire », « le projet Aréna »...

- L'action des Comités d'Aménagement des Quartiers (CAQ) a permis de réaliser 166 projets d'aménagement sur 2010 : Placette Molière (97 K€), parking Münster (96,5 K€), jardins partagés du quartier Madeleine (68 K€)...



En 2010 , 895 K€ consacrés aux  
166 aménagements de proximité  
décidés dans les quartiers

3

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *Les actions politiques, qui ont été menées grâce à ce budget, concernent d'abord la proximité au travers :*

- *des participations citoyennes,*
- *des réunions publiques de concertation dans les quartiers,*
- *des réunions de forum citoyen,*
- *de l'action des Comités d'Aménagement des Quartiers avec plus de 166 projets d'aménagement en 2010 pour un montant qui avoisine 895 000 € consacrés aux 166 projets.*



## 2. Un effort continu pour l'éducation et l'enfance

23,3 M€ de fonctionnement (y compris personnel)  
4,1 M€ d'investissement

- **Olympia Cormier** (1 906 K€),
- grosses réparations sur différentes écoles (476 K€),
- équipements scolaires, mobiliers et jeux (217 K€)
- aménagements des cours d'écoles (189 K€)
- matériel éducatif et informatique (130 K€)
- Aménagements CLSH et Domaine de Soulaire (55K€)



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne l'éducation et l'enfance, les dépenses s'élèvent à 23 300 000 €, dont 4 000 000 € en investissement. Je rappelle que les principaux investissements ont concerné en 2010 l'école Olympia Cormier pour un montant de 1 906 000 € et puis des grosses réparations, des équipements scolaires, des aménagements de cours d'écoles et du matériel éducatif et informatique.*

### 3. Rénovation des quartiers et du parc locatif orléanais

#### ➤ Le Grand Projet de Ville de La Source : 5,2 M€ en 2010

- aménagement de voiries et de places urbaines (1,3 M€)
- résidentialisation, création de squares publics (0,6 M€)
- équipements publics de quartier (3,3 M€) :



- ✓ Maison des associations et annexe du conservatoire (1,9 M€)
- ✓ Centre commercial 2002 et désenclavement de la dalle (0,75 M€)
- ✓ Abords du Théâtre Gérard Philipe (0,5 M€),

**Programme GPV réalisé à 85% à fin 2010**

5

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – Pour la rénovation des quartiers et du parc locatif orléanais, ce que rappelait M. CARRE précédemment, le Grand Projet de Ville de La Source c'est en 2010 5 200 000 €. C'est donc une des premières lignes de dépenses de notre budget, avec :

- des aménagements de voiries et places urbaines : 1 300 000 €,
- la résidentialisation,
- les équipements publics de quartier.

Je rappelle qu'il a été investi dans la Maison des Associations et du Conservatoire 1 900 000 €, dans le centre commercial 2002 en cours de réalisation 750 000 € et aux abords du Théâtre Gérard Philipe 500 000 €.

Le programme G.P.V. – je le disais tout à l'heure – on mesure son taux de réalisation. Il est aujourd'hui réalisé à 85 %.

### 3. Rénovation des quartiers et du parc locatif orléanais

- **La Convention Territoriale de l'Argonne : 0,7 M€ en 2010**
  - Aménagement de la place et du cour du marché (272 K€)
  - Achèvement des travaux de la rue de l'Argonne et de la rue Paul Lemesle (306 K€)
  - Achèvement du parking du Clos Gauthier (41 K€)
- **1 M€ versé à l'OPH d'Orléans pour la construction de logements sociaux**



programme général de  
la Convention  
Territoriale Argonne  
réalisé à 35% fin 2010



6

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *De la même manière, pour la Convention Territoriale de l'Argonne :*

- 700 000 € ont été dépensés pour les aménagements de la place et de la cour du marché,
- l'achèvement des travaux de la rue de l'Argonne,
- et l'achèvement du parking du Clos Gauthier.

*Au total 35 % du programme de la Convention Territoriale de l'Argonne sont réalisés.*

*Dans la politique de rénovation des quartiers du parc locatif, il a été versé 1 000 000 € aux Résidences de l'Orléanais – c'est une subvention – pour la construction de logements sociaux. La contribution de la Ville d'Orléans continue chaque année pour des montants très substantiels dans la subvention à l'O.P.H.*



#### 4. Le soutien constant aux acteurs de la politique sociale

##### ➤ 8,9 M€ apportés au CCAS et aux acteurs du secteur social

SUBVENTIONS ACTION SOCIALE					
en M€	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL	8,32	8,37	8,59	8,68	8,94
évolution n/h-1	2,1%	0,7%	2,6%	1,1%	3,0%
dont CCAS	7,97	8,04	8,16	8,24	8,34

##### ➤ subventions versées aux associations (551 K€, + 6%) :

- La Vie Devant Soi (128 K€), le Relais Orléanais (105 K€), Les Restos du Cœur (28 K€), L'Etape (18 K€)
- programmes FUL Energie et FUL Logement gérés par le Département du Loiret (82 K€)



7

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011

**M. MARTIN** – *Le soutien constant aux acteurs de la politique sociale : 8 900 000 € ont été consacrés aux subventions dans ce domaine. Le taux de progression de ces subventions était de 3 %. C'est bien sûr d'abord le financement du C.C.A.S., mais c'est aussi le financement d'autres associations : La Vie devant Soi, le Relais Orléanais, les Restos du Cœur. Le détail vous est projeté.*

## 5. L'animation urbaine et le soutien aux associations de jeunesse

### ➤ 3 orientations majeures :

- projet de rénovation de l'auberge de Jeunesse/CRJS
- accompagner les projets des associations de jeunesse
- développer les Bourses Projets Jeunes



SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT JEUNESSE					
en M€	2006	2007	2008 (retraite)	2009	2010
Total Jeunesse	3,13 M€	3,31 M€	3,15 M€	3,17 M€	3,16 M€
dont Aselqo	2,64 M€	2,71 M€	2,71 M€	2,71 M€	2,71 M€
dont autres asso.	0,49 M€	0,61 M€	0,44 M€	0,46 M€	0,46 M€



➤ Investissement 2010 :  
travaux de grosses réparations  
de bâtiment (211 K€),  
acquisition d'équipement  
destinés à la jeunesse (67 K€)



8

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *En ce qui concerne l'animation urbaine et le soutien aux associations de jeunesse, trois orientations majeures avaient été prises :*

- *le projet de rénovation de l'auberge de jeunesse,*
- *accompagner les projets des associations de jeunesse,*
- *et de développer les bourses pour les projets jeunes.*

*Je rappelle que le budget de la Jeunesse, en terme de subventions de fonctionnement, c'est 3 160 000 € dont 2 710 000 € pour l'A.S.E.L.Q.O. qui est la première association subventionnée de la Ville. On sait qu'elle fait un travail de très grande qualité.*

## 6. Le soutien à la pratique sportive et au tissu associatif

**11,6 M€ de fonctionnement y compris personnel  
1,9 M€ d'investissement**



- **3,3 M€ de subventions accordées aux clubs :**
- évolution globale de +9,3% et de +8,5% hors Orléans Loiret Basket



➤ **Investissements 2010 :**

- projet ARENA (431 K€)
- grosses réparations bâtiments sportifs (423 K€)
- réaménagement du complexe Victor Fouillade (362 K€)
- club House Gymnase Amarger (141 K€)

**M. MARTIN** – *Pour la pratique sportive, le budget, y compris les frais de personnel, en fonctionnement est de 11 600 000 € par an - c'est le compte en 2010 – et 1 900 000 € en investissement.*

*L'évolution des subventions, hors Orléans Loiret Basket, a été de 8,5 % dans l'année 2010 par rapport à 2009, car il y a eu notamment des avances exceptionnelles consenties au Rugby Club à titre d'exemple.*

*Des investissements ont été réalisés :*

- *pour l'ARENA, les coûts d'études pour 431 000 €,*
- *mais également des grosses réparations des bâtiments sportifs,*
- *le réaménagement du complexe Victor Fouillade,*
- *et aussi des travaux dans le club house Amarger.*



## 7. Espace public et accompagnement de CLEO

**18,1 M€ de fonctionnement y compris personnel**  
**11,3 M€ d'investissement**

- Mise en œuvre de la territorialisation des équipes techniques
- Intensification des travaux d'accompagnement de CLEO (3,2 M€)
- Programme de réaménagement des rues (5,9M€) :
  - rue Fernand Rabier (1 249 K€),
  - Allées Pierre Chevalier (1 105 K€),
  - rue des Murlins (1 066 K€),
  - rue Eugène Turbat (442 K€),
  - rue de l'Argonne (171 K€),
  - rue de l'Hôpital (286 K€),
  - rues des Fauchets et Gourville (254 K€),
  - rue Saint Anne (189 K€),
  - av. de Saint Pryvé (167 K€)
  - rue Brise Pain (130 K€)...
- réalisation des plans de renouvellement ou d'entretien annuel (1,4 M€)



■ reprise de  
13 rues  
(rigueur  
hivernale)



10

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les travaux et l'espace public, 18 000 000 € de fonctionnement, y compris les frais de personnel et 11 300 000 € en investissement :*

- *c'est la mise en œuvre de la territorialisation des équipes techniques qui a été le facteur le plus important en terme d'organisation et d'organigramme,*
- *ceci a permis l'intensification des travaux d'accompagnement CLEO, la part Ville d'Orléans, plus de 3 000 000 €,*
- *les programmes d'aménagement des rues pour 5 900 000 €. Le détail vous est projeté.*

## 8. L'amélioration de l'efficacité du service public

- **Nouvel organigramme des services** mis en œuvre début 2010 à la suite du projet de réorganisation des services initié en 2009 → **être au plus près des habitants et améliorer la prise en compte des besoins dans les quartiers**
  - **Poursuite de l'amélioration des conditions de travail** : aménagement des locaux administratifs (276 K€), techniques (631 K€) et mutualisés (993 K€)
  - **Modernisation des systèmes d'information** (I+F : 1 457 K€)
  - **Début des projets de numérisation des archives municipales et des collections patrimoniales** du réseau des bibliothèques (50 K€)  
→ **amélioration des conditions d'accès par les citoyens**
  - **Espace Familles** : extension de la **facturation unique** à l'ensemble des prestations des secteurs de la petite enfance et du périscolaire (82 K€)

**M. MARTIN** – *L'efficacité du service public a été améliorée en 2010. Je vous rappelle que le nouvel organigramme des services a été mis en œuvre, afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail :*

*- des investissements ont été consentis dans les locaux administratifs : 276 000 €, dans les locaux techniques : 631 000 € et dans les locaux mutualisés, pour la Direction des Finances et la Reprographie : 993 000 €,*

*- modernisation des systèmes d'information : 1 457 000 €,*

*- début des projets de numérisation des archives municipales.*

*L'Espace Familles, qui permet de faire la facturation unique et améliore beaucoup de services administratifs envers les familles, continue à être investi.*



## 9. La tranquillité publique et le dispositif de prévention

### ➤ Un cadre de vie calme et sécurisé

- 9<sup>ème</sup> année de baisse consécutive de la délinquance de proximité
- poursuite de l'équipement des quartiers en vidéoprotection (165 K€)
- Poursuite de la sécurisation des bâtiments publics (118 K€)



➤ **Contrat urbain de cohésion sociale (258 k€) :**  
accompagnement des associations intervenant dans les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières

➤ **Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (86 K€) :**

- Chantiers éducatifs (39 K€)
- Lutte contre le décrochage scolaire (24 K€)
- Accompagnement parental (22 K€)

### ➤ Partenariat avec l'Association Femmes d'ici Femmes d'Ailleurs

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne la tranquillité publique et le dispositif de prévention, nous continuons, et en 2010 cela a été à nouveau le cas, d'investir pour les équipements des quartiers en caméras : 165 000 € et d'investir aussi pour la sécurisation des bâtiments publics en télésurveillance : 118 000 €.*

*Le contrat urbain de cohésion sociale a représenté une dépense de 258 000 € pour l'accompagnement des associations intervenant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et Blossières.*

*Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) a représenté une dépense de 86 000 €.*

## 10. Les projets d'aménagement, la mise en valeur du centre ancien



- **ZAC Carmes-Madeleine (2,7 M€)**: acquisitions foncières, études, choix de l'aménageur
- **ZAC Bourgogne** : fouilles archéologiques et travaux de voiries (1 495 K€)
- **Centre ville** : travaux de la rue Guillaume (466 K€) et du secteur piétonnier (50 K€)
- **Parking Cheval Rouge** : diagnostic archéologique et études géothermiques (110 K€)
- **Campagne de ravalement** : 54 nouvelles façades (0,8M€)

➤ **Projets d'urbanisme dans les quartiers** : ZAC du Clos Sainte Croix, ZAC Coligny, ZAC Sonis, ZAC du Clos de la Fontaine

➤ **Site FAMAR (0,4 M€)** : acquisitions foncières et signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition ultérieure du site



13

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *On parlait dans le débat précédent des investissements réalisés par les Zones d'Aménagement Concerté. C'est un élément essentiel de la politique de mise en valeur notamment du centre ancien ou des opérations d'aménagement en général. Je cite les principales. Les principales dépenses qui ont eu lieu en 2010 concernent :*

- *la Zone d'Aménagement Concerté Carmes – Madeleine : 2 700 000 € pour les acquisitions foncières principalement, mais aussi des études et le choix de l'aménageur,*
- *la Z.A.C. Bourgogne : 1 495 000 € pour les fouilles et les travaux de voirie,*
- *le centre-ville a continué des travaux pour 466 000 €,*
- *le parking du Cheval Rouge a été lancé et les premières études payées pour 110 000 €,*
- *la campagne de ravalement qui marche de façon remarquable a engagé des crédits, en dépenses réelles, pour plus de 800 000 €. Nous avons effectivement à faire face sur le plan budgétaire à des demandes qui augmentent. Il faudra prévoir des crédits supplémentaires dans les années à venir, compte-tenu du succès que remporte cette politique de ravalement des façades.*

*Je rappelle ensuite que les projets d'urbanisme sont faits dans les quartiers : Z.A.C. du Clos Sainte-Croix, Z.A.C. Coligny, Z.A.C. Sonis, Z.A.C. du Clos de la Fontaine.*

*Le site FAMAR a été acquis sous promesse pour une acquisition ultérieure, dès que le site sera libéré.*



## 11. Le soutien au commerce et à l'artisanat

- **Aménagement de la rue des halles (5,05 M€) :** projet de création de 10 000 m<sup>2</sup> de commerces en centre-ville (ZAC des Halles 1 & 2)
- **Des actions pour développer l'attractivité commerciale du centre-ville :**



- **Kiosque commercial (83 K€) place du Martroi**
  - **Soutien aux associations de commerçants, aux unions commerciales, aux marchés (52 K€)**
  - **Soutien à 11 projets de rénovation de devantures (83 K€),**
  - **Animations saisonnières, grande braderie (34 K€)**
  - **Sonorisation permanente des rues commerçantes**
- **Préemption d'un droit au bail (42 K€), rétrocedé depuis à un artisan pâtissier**
  - **Mise en lumière des marquises des Halles Chatelet**

14

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *Le soutien au commerce et à l'artisanat, l'aménagement de la rue des Halles c'est 5 000 000 € en 2010. On voit les réalisations concrètes de ces investissements sous forme d'accueil des nouveaux commerces en même temps que les constructions des espaces commerciaux sont réalisés. Mais il y a eu également beaucoup d'actions pour développer l'attractivité commerciale du centre-ville :*

- *le kiosque commercial place du Martroi : 83 000 €,*
- *le soutien aux associations des commerçants,*
- *le soutien aux 11 projets de rénovation de devantures : 83 000 €,*
- *les animations saisonnières, la grande braderie,*
- *la sonorisation permanente des rues commerçantes mise en œuvre également en*

2011.

*Beaucoup d'axes ont été réalisés en 2010. Pour la première fois, la loi nous le permettant, il avait été décidé de préempter un droit au bail qui a fait l'objet d'une rétrocession par la suite.*

## **12. Le soutien aux pôles de compétitivité, aux programmes de recherche et à l'enseignement supérieur**

- **DUPANLOUP** : aménagement de l'ancien évêché en centre universitaire et de recherche (700 K€)



- **Soutien financier apporté aux Pôles d'excellence :**
  - **DREAM** (50 K€) : obtention du Label « Pôle de compétitivité » en 2010 → solutions innovantes de préservation de la ressource en eau
  - **Nano-synthèse** (80 K€) : recherches sur les matériaux à hautes performances pour l'industrie
  - **Cosmétique Valley** (24 K€) : recherches liées au secteur de la cosmétique, des sciences de la beauté et du bien-être
  - **STUDIUM** (68 K€) : 11 nouveaux chercheurs étrangers accueillis à Orléans en 2010
  - **Nouvelle convention d'objectifs 2010-2013** signée avec l'Université

**M. MARTIN** – *Le pôle de compétitivité, on peut constater que la Ville mène une politique particulièrement ambitieuse, car elle investit pour la recherche et l'enseignement supérieur avec des partenaires, notamment par le soutien financier apporté au pôle d'excellence. C'est DREAM, Nano-synthèse (80 000 €), Cosmétique Valley. C'est aussi l'accueil par le Studium et une nouvelle convention d'objectifs signée avec l'Université, cela a fait l'objet d'une délibération très récemment au Conseil Municipal. C'est vraiment une convention porteuse à venir pour le projet d'université en ville.*

*Je rappelle que 700 000 € ont été dépensés pour le projet Dupanloup, qui est l'aménagement de l'ancien évêché en centre universitaire et de recherche sur un projet de plus de 12 000 000 €. On est rentré dans l'opérationnel. Il a été dépensé 700 000 € de crédits.*

### 13. Une Ville de culture, d'Art et d'histoire

20,5 M€ de fonctionnement y compris personnel  
3.7 M€ d'investissement

- Exposition Bernard Perrot au Musée des Beaux Arts
- Exposition « Beaux temps sur Orléans » au Muséum
  - Soutien aux structures du Carré Saint-Vincent (2,6 M€) et à la création artistique
  - Musique : soutien à l'Astrolabe (360 K€), à l'Orchestre symphonique (228 K€), à Polysonic (92 K€) et au « 108 » (70 K€) ... au conservatoire
- Patrimoine historique et aménagements :
  - Eglises Saint-Aignan (797 K€) et Notre Dame des Miracles (72 K€)
  - Entretien des établissements culturels (102 K€)
  - Lieux de répétition (0.74 M€) : Centre Chorégraphique National, Centre Dramatique National
  - Bibliothèque d'Orléans : site pilote du projet national de numérisation du patrimoine écrit



16

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – Pour la Ville de culture, d'art et d'histoire, 20 500 000 € représentent le fonctionnement de la politique culturelle de la Ville d'Orléans. C'est un budget, très, très conséquent., y compris le personnel, dont 3 700 000 € pour l'investissement :

- Il est rappelé les expositions qui ont eu lieu,
- Le soutien aux structures du Carré Saint-Vincent, dit maintenant Théâtre d'Orléans,
- la musique et le soutien à la musique : l'Astrolabe, l'orchestre symphonique, le Polysonic, le « 108 ». Vous voyez les montants indiqués. Ce sont des sommes très substantielles,
- puis les travaux sur le patrimoine historique et les aménagements. C'est l'église Saint-Aignan, Notre-Dame des Miracles,
- l'entretien des bâtiments culturels,
- les lieux de répétitions.



#### 14. Les temps forts événementiels de l'année 2010

- L'édition 2010 des **fêtes de Jeanne d'Arc** : 200 000 visiteurs
  - coût net 841 K€ (dépenses : 889 K€ - recettes : 48 K€)
  - 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Münster
- **Festival de Jazz** : 40 000 spectateurs (+10%)
  - Coût net 245 K€ (dépenses 472 K€ - recettes 227 K€)
- **Marché de Noël** : dépenses 351 K€ - recettes 151 K€
- Les animations du **Parc floral**, sur les **Quais**, **Ciné Jardin**, **A ciel ouvert**, fêtes des marinières...
- **L'Office du tourisme (400 K€)**, acteur principal de la politique touristique de la Ville



17

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – Les temps forts des événements de 2010 ont concerné :

- les fêtes de Jeanne d'Arc, plus de 200 000 visiteurs. Le coût des fêtes de Jeanne d'Arc a été de 841 000 €,
- le Festival de Jazz, 40 000 spectateurs, a coûté 472 000 € en dépenses et 227 000 € en recettes. Cette manifestation fonctionne de façon très intéressante, avec des recettes qui sont loin d'être négligeables,
- le marché de Noël, dépenses de 351 000 € et recettes de 151 000 €,
- l'Office de Tourisme bénéficie d'une subvention de 400 000 €. C'est un acteur essentiel de la politique touristique de la Ville.

**15. La promotion de la santé, le contrat de réussite éducative, l'espace famille et l'insertion professionnelle**

- **Elaboration d'un Plan Local de Santé Publique,**
- **Maison de santé à l'Argonne**
- **Intégration citoyenne des personnes handicapées : mise en oeuvre de solutions pertinentes pour faciliter l'intégration et la vie au quotidien**
- **Réussite éducative (520 K€)**
  - **suivis individualisés, conseils et soutien des parents :**
  - **soutien scolaire (actions « coups de pouce ») et tutorat**
  - **actions d'alphabétisation (ASELQO)**
- **Actions en faveur de l'insertion professionnelle (410 K€) :**
  - **Orléans Insertion Emploi (O.I.E.)**
  - **Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance : 33 K€ de subvention et 212 K€ pour l'aménagement des locaux**
  - **généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville et du CCAS**
  - **Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans**

18

CA 2010 - Conseil municipal du 17 juin 2011



**M. MARTIN** – *Pour la promotion de la santé, le contrat de réussite éducative, il a également été réalisé un certain nombre d'opérations.*


*Pour la réussite éducative qui a maintenant pris son rythme, en année pleine, c'est 520 000 € de budget de fonctionnement. Ce sont :*

- *des suivis individualisés,*
- *le soutien scolaire,*
- *des actions d'alphabétisation.*

*Nous finançons pour 410 000 € des actions en faveur de l'insertion professionnelle. Je rappelle que c'est en 2010 que sont venues en année pleine les réalisations par Orléans Insertion Emploi, l'école de la 2<sup>ème</sup> chance que la Ville d'Orléans avait porté financièrement, préalablement à la signature de la convention puisque les travaux étaient réalisés pour 212 000 €, dans l'aménagement des locaux mis à disposition, ainsi qu'une subvention qui avait déjà été décaissée pour plus de 33 000 €.*



## **16. Le développement durable dans les projets de la Ville et les réflexions d'urbanisme**

- **Plan Climat Energie Territorial (38 K€), Bilan Carbone de la Mairie,** actions de sensibilisation des Orléanais
- **Actions de prévention des risques majeurs (113 K€) :** inondations
- **Dispositifs de protection des ressources en eau (204 K€)** 
- **Thermographie aérienne des bâtiments** (partenariat avec la Jeune Chambre Economique) : résultats consultés par 8 500 personnes
- **Sensibilisation et éducation au développement durable :** Journées du Développement Durable (168 K€), projets dans les écoles
- **Aide au développement de l'agriculture biologique péri-urbaine :** acquisition d'un 4ème site agricole dans le Val (exploitation dans le respect de la biodiversité et des milieux naturels)
- **Achats durables :** clauses spécifiques dans **40% des marchés** de la Ville
- **200m² de panneaux photovoltaïques** installés sur l'Ecole Olympia Cormier (21% des dépenses énergétiques annuelles du groupe scolaire)

**M. MARTIN** – *Avant de parler de quelques chiffres, je souhaitais, à titre synthétique, parler du développement durable, car 2010 a été une année tout à fait fertile en matière de réalisation des projets pour le développement durable. Il y a eu énormément d'opérations à ce titre :*

- *notamment le Plan Climat Energie Territorial, on indique les montants bien sûr : 38 000 € et aussi le bilan carbone de la mairie, afin de sensibiliser les Orléanais et de faire aussi notre propre bilan,*

- *les actions de prévention des risques majeurs, prévention inondation : 113 000 €,*

- *le dispositif de protection des ressources en eau a représenté une dépense de 204 000 €. Ce sont donc de très grosses dépenses pour faire les études, les dispositifs, assurer les protections,*

- *la thermographie aérienne des bâtiments a été réalisée en partenariat avec la Jeune Chambre Economique et financée par la Ville d'Orléans. Les résultats ont été consultés par 8 500 personnes,*

- *les Journées du Développement Durable représentent une dépense de 168 000 €,*

- *les aides au développement de l'agriculture biologique périurbaine,*



- les achats durables puisqu'il a été introduit une clause spécifique dans 40 % des marchés de la Ville,

- et enfin les panneaux photovoltaïques sur l'école Olympia Cormier.

Voilà pour les politiques publiques.

### Evolution des grands équilibres financiers

Opérations Réelles en M€ - Budget Principal	CA 2009	CA 2010	Evol. %
Recettes courantes de fonctionnement	174,5	176,5	1,1%
Dépenses courantes de fonctionnement	146,5	146,4	0,0%
<b>Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)</b>	<b>28,1</b>	<b>30,1</b>	<b>7,2%</b>
Solde recettes - dépenses exceptionnelles	- 0,7	4,6	NS
<b>Epargne de gestion (y/c éléments exceptionnels)</b>	<b>27,4</b>	<b>34,7</b>	<b>26,7%</b>
Intérêts de la dette	2,7	2,6	-3,9%
<b>Epargne brute / Autofinancement brut</b>	<b>24,7</b>	<b>32,1</b>	<b>30,0%</b>
Remboursement du capital de la dette	10,5	11,3	8,0%
<b>Epargne disponible / Autofinancement net</b>	<b>14,2</b>	<b>20,8</b>	<b>46,2%</b>
Dépenses d'investissement (hors rbst de dette)	51,6	47,7	-7,7%
Recettes propres d'investissement	23,3	15,4	-34,0%
Emprunt d'équilibre	12,5	12,0	-4,0%
<b>Encours dette budgétaire au 31/12/N</b>	<b>99,4</b>	<b>100,1</b>	<b>0,7%</b>

→ **Nette progression de l'épargne de gestion et de l'autofinancement :**

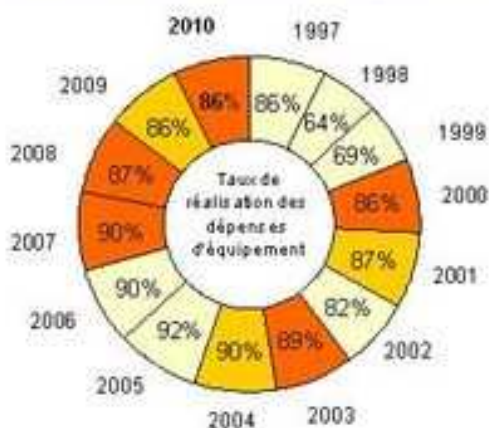
- taux d'évolution des recettes (+1,1%) > taux d'évolution des dépenses (0%)
- impact favorable d'éléments exceptionnels (dossier SCOTT PAPER)

**M. MARTIN** – Quelques mots sur les présentations financières. L'évolution des grands équilibres financiers, le premier tableau présente la progression de l'épargne de gestion et de l'autofinancement, pratiquement sur toutes les lignes essentielles. L'épargne de gestion a progressé de 7 %. L'autofinancement a progressé d'un indice supérieur encore.

## Exécution des crédits budgétaires 2010

EXERCICE 2010 en M€		Budget primitif	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	Dépenses réelles	154,103	158,147	153,567	97%
	Recettes réelles (*)	174,384	183,798	187,023	102%
Investissement	<b>Dépenses équipement</b>	48,370	54,971	47,470	<b>86%</b>
	Autres dép. réelles (*)	11,538	11,657	11,507	99%
	Recettes réelles	16,482	37,170	34,355	92%
	Recettes d'emprunt	23,146	21,863	12,000	55%

(\*) hors reprise des résultats antérieurs chapitres 002/001



Taux de réalisation  
des dépenses  
d'équipement de  
86%

**M. MARTIN** – En ce qui concerne les crédits budgétaires, le fonctionnement était réalisé à 97 %. Les recettes réelles ont été réalisées à 102 %, car nous avons eu cette recette exceptionnelle, vous vous en souvenez, de Scott Paper. Les investissements ont été réalisés à 86 %, ce qui est un très bon taux de réalisation.

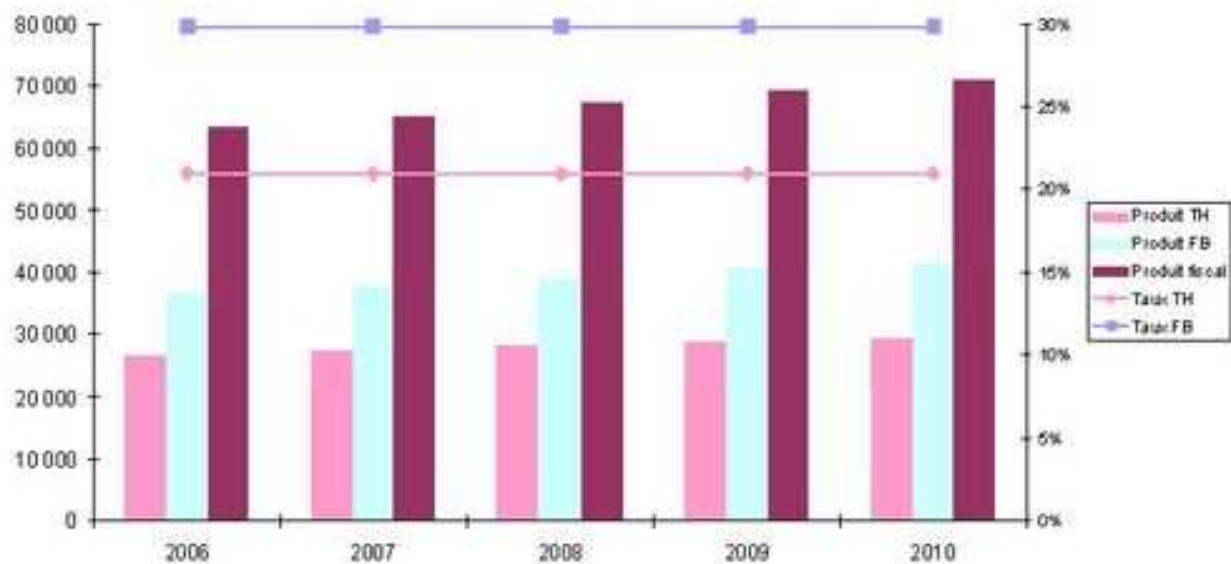
**Recettes courantes de fonctionnement 2010 : 176.5 M€**

en K€	2009	2010	évol° 10/09
Impôts et taxes	105 204	107 855	2,5%
Dotations et participations	45 743	45 422	-0,7%
Autres Ressources d'exploitation	10 169	11 111	9,3%
Rembt de charges de personnel	13 430	12 102	-9,9%
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>174 545</b>	<b>176 490</b>	<b>1,1%</b>
Produits financiers et exceptionnels	4 438	2 498	-44%
Reprise de provisions	708	8 035	1035%
<b>Total recettes réelles (1)</b>	<b>179 691</b>	<b>187 023</b>	<b>4%</b>
Opérations d'ordre (2)	178	185	
<b>(1)+(2) Total recettes</b>	<b>179 868</b>	<b>187 208</b>	<b>4%</b>

- des recettes fiscales en progression de +2,5%
- des recettes courantes réelles en progression de +1,1%
- au global, progression des recettes de +4%, y compris recettes exceptionnelles

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les recettes courantes, le total des recettes sur la période a augmenté, en recettes de gestion courante, de 1 %. Il faut faire avec simplement 1 % de recettes en plus. C'est l'équation. Les recettes réelles de la Ville ont progressé de 1,1 %. Bien sûr, les recettes fiscales avaient progressé de 2,5 %, mais il y a d'autres recettes qui n'augmentent pas – c'est normal, c'est le jeu – notamment les dotations et les participations dans lesquelles on trouve les contributions de l'Etat qui ont elles baissé de 0,7 %.*

### Evolution des contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières)



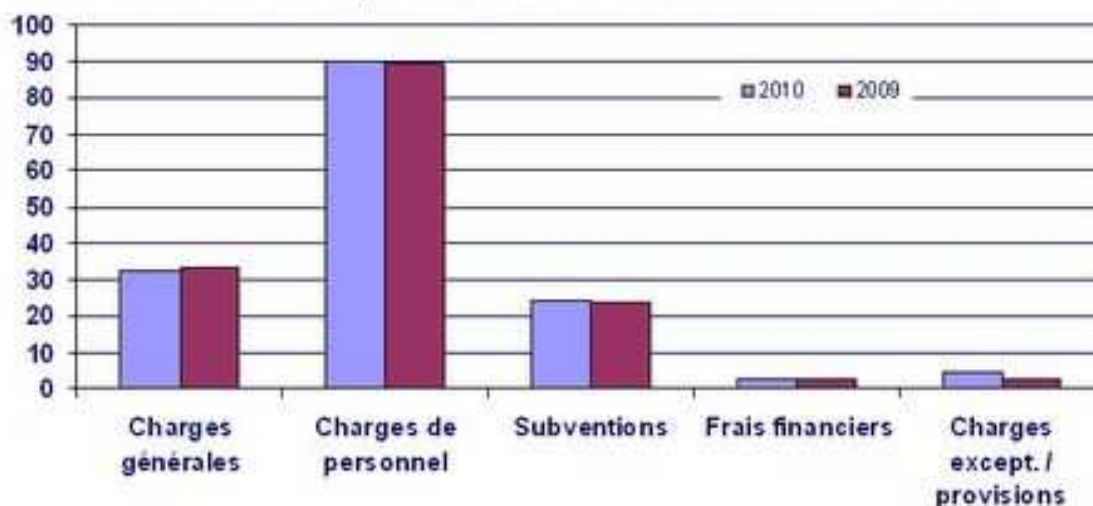
→ L'augmentation des recettes de la fiscalité locale (+2.02 %) est due à la seule évolution des bases, les taux de fiscalités étant inchangés depuis 14 ans (1996)

**M. MARTIN** – L'évolution des contributions directes, je vous en ai parlé.



## Dépenses réelles de fonctionnement 2010 : 153,6 M€

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2010/2009



- dépenses de gestion courante stables par rapport à 2009 (0%)
- frais financiers en baisse de 5,6%
- Charges exceptionnelles en forte croissance (dépense provisionnée)

**M. MARTIN** – *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, je vous en ai également parlé. Je vais assez vite.*

**Subventions de fonctionnement versées en 2010 : 23 M€ (+2.9%)**

CCAS	8 337 K€
Structures du Carré Saint Vincent	2 818 K€
dont Scène Nationale	1 923 K€
dont CADO	437 K€
dont Centre Dramatique National	235 K€
dont Centre Chorégraphique National	223 K€
ASELQO	2 705 K€
Orléans Loiret Basket	1 060 K€
Office du Tourisme	400 K€
Antirouille (Astrolabe)	360 K€
RCO	349 K€
USO Judo	293 K€
USO Foot	260 K€
SMO	240 K€
Orléans Concerts	233 K€

- progression de la subvention versée au C CAS de +1,2%
- aide à la montée des clubs sportifs
- versement anticipé de la subvention 2011 au RCO (100 K€)
- accompagnement du Centre Chorégraphique National

**M. MARTIN** – *Les principales subventions versées en 2010 représentent 23 000 000 €. Parmi les principales, on retrouve bien sûr le C.C.A.S. pour 8 300 000 €, la structure du Théâtre pour 2 800 000 €, l'A.S.E.L.Q.O., Orléans Basket, l'Office de Tourisme, autant de subventions que j'ai déjà égrenées à la lecture des éléments précédents.*

### Dépenses d'investissement par secteur de compétence

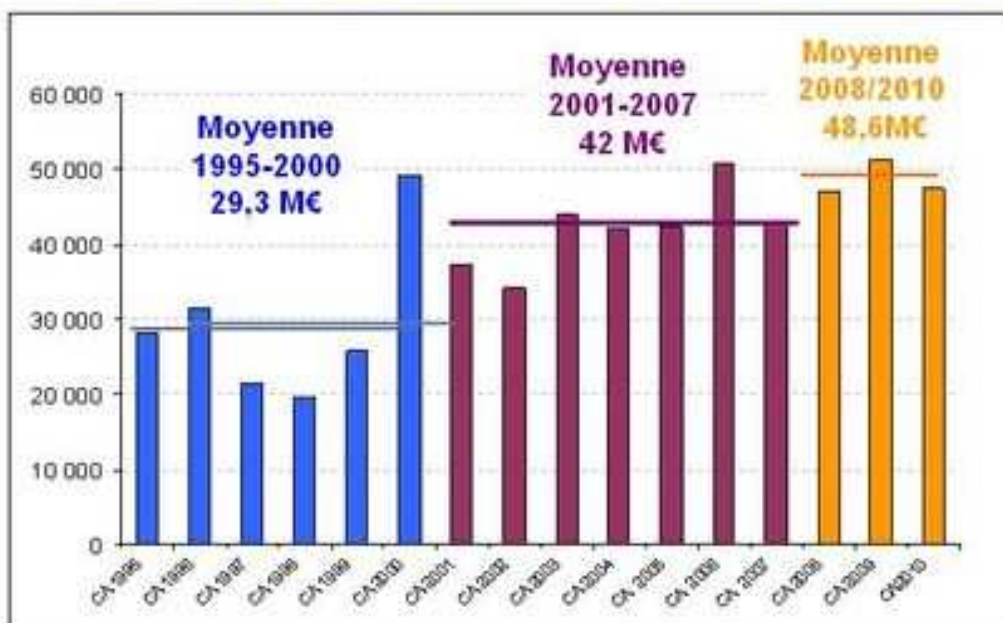


**M. MARTIN** – *Les dépenses d'investissement par secteur de compétence, on voit que c'est l'aménagement urbain, avec l'espace public, qui représentent pratiquement 50 % de nos investissements. C'est dire à quel point nous contribuons aussi, à travers ces choix :*

- 1. à la rénovation, à la restructuration, au rayonnement de la ville,*
- 2. à l'activité économique de notre territoire.*

*Mais la vie des quartiers représente un budget très substantiel, presque 8 000 000 € en investissement. C'est une somme tout à fait considérable sur laquelle je souhaitais attirer votre attention.*

### Evolution des dépenses d'investissements depuis 1995



**M. MARTIN** – *Après trois ans de mandat, on peut commencer à tracer la courbe des réalisations d'investissement par mandature. Il faut avoir des références. Il y a déjà des références un petit peu anciennes. Je les signale néanmoins. Ce sont des références 1995 – 2000, avec cette courbe un petit peu en creux qui donnait sur la période : 29 300 000 €, avec des années qui étaient même inférieures à 20 000 000 € par an. Sur la mandature 2001 – 2007, les investissements ont été en moyenne de 42 000 000 €. Puis nous sommes maintenant sur le mandat actuel, sur un rythme qui est de 48 600 000 € encore plus élevé. Ce graphique marque parfaitement la politique qui est suivie.*



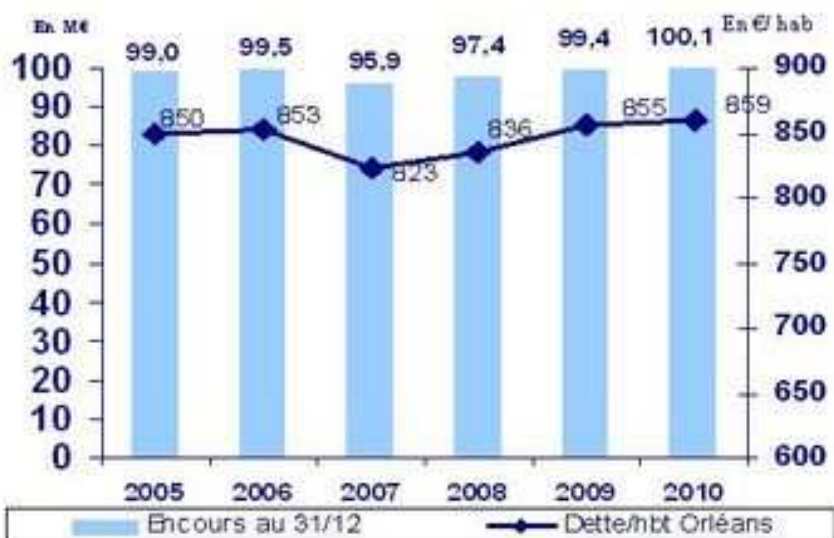
### Financement des dépenses d'investissement 2010

en M€	CA 2009	CA 2010	
Dépenses d'investissement du budget principal	51,6	47,6	
Financement des dépenses d'investissement	50,0	48,2	
Autofinancement / Epargne disponible	14,2	20,8	} Recettes définitives 75%
FCTVA / Taxe Locale d'Equipe ment	10,6	6,3	
Subventions (dont amendes	9,3	7,5	
Produits des cessions	3,3	1,3	
Autres recettes	0,1	0,2	
Emprunt mobilisé	12,5	12,0	} Emprunt 25%
Résultat antérieur	1,6	- 0,5	

→ Le niveau élevé de l'autofinancement permet à la ville de financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne le financement des investissements, nous avons la possibilité de faire ces investissements car l'autofinancement est élevé. Pour investir 47 000 000 €, la Ville d'Orléans n'a emprunté que 12 000 000 €. Elle a eu 75 % de ces investissements en recettes définitives. C'est ce qui lui permet de faire cette politique dont M. le Maire vient de vous parler précédemment.*

### Evolution de l'endettement au 31/12



A fin 2010, la dette d'Orléans est de 859 €/ ht pour une moyenne de 983 €/ ht pour les villes de la strate 100000 – 300000 hts (DGCL 2008)

→ Fin 2010, la capacité de désendettement d'Orléans est de 3 ans, pour une valeur admise de 10 à 15 ans pour les villes.

**M. MARTIN** – Pour terminer, l'évolution de l'endettement. Il est resté stable à 100 000 000 €, comme il l'était l'année précédente. L'objectif est de maintenir un niveau d'endettement aux alentours de 100 000 000 €.



**M. MARTIN** – *En terminant cette présentation, je voulais remercier M. le Directeur Général des Services et tous les services de la Ville d'Orléans pour la réalisation du compte administratif, du bilan, des investissements et la gestion du fonctionnement. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci M. MARTIN. Y a-t-il des interventions ? Je note. M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *M. le Maire, mes chers collègues, en introduction, je n'avais pas prévu de le dire, je remercie les services pour le travail effectué. Souvent ce n'est pas simple de travailler sur les finances. Je voulais les remercier pour la qualité de leur travail.*

*Le débat autour du compte administratif permet d'analyser l'activité réelle de notre Ville. Cet examen permet d'avoir une vision globale de la municipalité, bien loin des effets d'annonce du budget prévisionnel. Vous trouverez donc, dans mes propos, une certaine cohérence avec mon intervention faite lors du budget prévisionnel et précédemment lors du débat d'orientations budgétaires, car ce document vient nous confirmer les analyses et les alertes qu'on avait pu faire lors de ces échanges.*

*Ce budget 2010 est appliqué dans un contexte économique et social particulier. Malgré une faible reprise économique, les salaires du public et du privé ont stagné. Les retraites n'ont pas été valorisées. Le prix du gaz, de l'électricité et des denrées alimentaires ont flambé et continuent de flamber.*

*Face à cette situation, de nombreuses collectivités ont construit un budget anti-crise, avec un accompagnement spécifique des victimes quotidiennes de cette situation. La majorité orléanaise n'a pas fait ce choix, préférant un budget au fil de l'eau, sans prendre en compte ce contexte.*

*Un budget c'est faire des choix. Vous avez fait le choix de l'austérité sociale plutôt que de la solidarité.*

*Nous avons proposé, lors du débat sur le budget primitif 2010, de geler les tarifs municipaux en cette période de crise dans le domaine social et culturel. Vous avez refusé cette proposition. Nous le regrettons vivement. Nous avons souhaité que la Ville s'engage dans le doublement des places en hébergement d'urgence et de transition.*

*Nous avons proposé de créer de nouvelles places en crèche et cette demande avait été faite les années précédentes. Sur la question des places en crèche, nous sommes face à une situation de saturation des crèches municipales qui aurait pu être limitée si on avait suivi les préconisations de l'opposition. Trop de familles sont aujourd'hui sur des listes d'attente. La Ville doit se saisir rapidement de cette question et proposer des solutions dans les crèches municipales.*

*Dans le même sens, nous ne pouvons que regretter le choix de la majorité d'appliquer une double peine pour les associations de la Ville. Acteurs indispensables du lien social à Orléans, les acteurs associatifs ont subi de plein fouet cette baisse de 5 % et conjointement l'augmentation de l'ensemble des tarifs de la Ville. Face à ce constat, nous prenons nos responsabilités et demandons solennellement que pour la préparation du budget futur la baisse sur 2011 soit également imputée aux indemnités des élus de ce Conseil. Etre élu c'est être responsable, mais également partager l'effort financier demandé aux acteurs de la Ville.*

*M. MARTIN, dans la presse, vous précisiez que vous gériez la Ville en bon père de famille. Est-ce gérer en bon père de famille que de laisser la situation sociale et économique de la Ville dans cet état ? Est-ce gérer en bon père de famille que de laisser tant de familles en attente de places en crèche municipale ?*

*En 2010, comme les années précédentes, nous avons fait preuve de pragmatisme, proposant des dispositifs permettant d'améliorer la vie quotidienne des Orléanais tout en préparant l'avenir de notre Ville. Je ne citerai que quelques exemples :*

- création d'un conseil de la jeunesse,*
- retour des transports scolaires,*
- territorialisation de la force de police,*
- gratuité des piscines tant que l'île Charlemagne serait indisponible,*
- accessibilité de la Z.A.C. Coligny,*
- création de places en crèches,*
- non alignement de la rue des Carmes,*
- animation plus pertinente de la Zone Franche Urbaine à l'Argonne,*
- non réalisation du parking du Cheval Rouge qui nous semble aller à l'encontre de la Ville d'aujourd'hui,*

- adhésion à l'Etablissement Public Foncier portée par le Conseil Général pour anticiper l'évolution de la Ville.

Je pourrais continuer cette liste encore longtemps. Nous regrettons ne pas avoir été entendu sur ces propositions.

Nous regrettons également le fonctionnement démocratique de cette enceinte. Ma collègue a pu le souligner tout à l'heure, cela a été rappelé par la Chambre Régionale des Comptes, la transparence dans la collectivité n'est pas au rendez-vous. Nous avons notamment souhaité que la Commission des Finances puisse se réunir régulièrement et permettre d'accéder plus facilement aux études préalables et aux documents liés aux délibérations.

En cette année 2011, je me permets de réitérer notre proposition de lancer une campagne citoyenne d'inscription sur les listes électorales. L'Etat ayant abandonné cette prérogative, c'est aux collectivités d'en prendre la responsabilité.

Je me permets d'ajouter, dans un souci de transparence, que l'on espère que 2011 sera marquée justement par une démocratie plus ouverte, plus transparente et que l'on pourra notamment – ce n'est pas sur l'exercice 2010 mais sur l'exercice 2011 – pouvoir échanger sur les sujets abordés par la collectivité dans les médias. J'espère que nous pourrons avoir un débat prochainement en Commission ou en Conseil Municipal sur la charte des mariages.

Pour conclure, je déplore que les nombreuses propositions émises par notre groupe n'aient pas trouvé d'écho favorable. Je souhaite vivement que les résultats électoraux récents permettent d'améliorer l'écoute de l'opposition. On continuera en 2011 et après notre travail d'alerte et de propositions, car nous recherchons le meilleur pour notre Ville et ses habitants. Merci pour votre écoute.

**Mme LECLERC** – Pour répondre à quelques affirmations de M. CHAPUIS, on est bien sur l'année 2010. C'est le compte 2010. Vous avez pu mélanger certains de vos propos. Je repars sur l'année 2010.

Premièrement, le 2 janvier 2010, réouverture de la crèche des Chats Ferrés.

(réaction hors micro de M. CHAPUIS)

**M. le Maire** – Avec Pasteur en plus, M. CHAPUIS. 60 places de crèche créées.

**M. CHAPUIS** – Pas de liste d'attente aujourd'hui ?

**M. le Maire** – Vous me faites sourire.

**Mme LECLERC** – Je ne parle pas d'aujourd'hui, on est sur le rapport 2010.

**M. CHAPUIS** – Début 2011.

**Mme LECLERC** – On est en 2010. Ouverture Chats Ferrés : 75 places de plus, ce qui fait à peu près 100 enfants de plus à pouvoir être gardés.

Sachez, M. CHAPUIS, que nous avons évidemment un point très régulier sur l'offre et la demande en ce qui concerne la petite enfance. Je fais aussi des points très réguliers avec la presse. C'est comme cela aussi que vous pouvez lire des informations. Je ne cache rien. Ce n'est pas un problème. Mais une crèche ne sort pas de terre en 8 mois de temps.



**M. CHAPUIS** – *Cela fait 4 ans...*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, on vous a écouté. Mme LECLERC est la seule à avoir la parole. Merci.*

**Mme LECLERC** – *Un autre point. Vous mentionnez l'augmentation des tarifs, qu'on n'a pas écouté vos recommandations.*

*Je rappelle qu'au C.C.A.S. on a fait aussi le choix de geler certains tarifs, notamment pour nos aînés, car on sait que certains peuvent être en difficulté et que le but est aussi de les sortir de l'isolement.*

*Autre point, en 2010, nous avons aussi au C.C.A.S. validé de nouvelles aides facultatives, de nouveaux formats des aides facultatives. Je l'ai présenté au C.C.A.S. Cela a été mis en place.*

*Je voulais rappeler que l'A.S.P.A.(Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), qu'on appelle aussi le minimum vieillesse, ne cesse d'augmenter depuis quelques années. Il continuera jusqu'à la fin de la mandature du Président actuel.*

*Voilà, c'étaient quelques actes.*

**M. LEBRUN** – *M. le Maire, mes chers collègues, les élus communistes, comme ils n'ont pas voté le budget 2010, ne voteront pas non plus son compte administratif.*

*Certes, nous n'avons pas passé toutes ces dernières heures à l'éplucher, mais nous l'avons quand même regardé un peu. Nos convictions et nos contacts que nous avons tous les jours avec la population nous suffisent pour donner notre avis.*

*Pour les Orléanais, les impôts locaux ont bien augmenté, compte-tenu de l'augmentation des valeurs de base décidée par le Gouvernement que vous soutenez. Cela a un impact sur le porte-monnaie des familles.*

*Nous constatons d'ailleurs sans surprise que les dotations ont diminué. C'est notamment vrai pour la compensation de la taxe professionnelle en diminution de plus de 9 %, sans doute pour mieux nous préparer à sa suppression. Cela s'inscrit dans la perspective de la réforme des collectivités territoriales qui vise à diminuer les pouvoirs des communes et donc leur donner moins d'argent, alors que c'est la collectivité la plus proche des citoyens et la mieux à même d'appréhender leurs besoins. L'esprit de la commune, initié il y a 140 ans, est d'ailleurs bien de donner plus de pouvoirs aux citoyens.*

*Nous avons souhaité qu'une quatrième priorité soit fixée pour ce budget 2010 : l'aide aux victimes de la crise, en augmentation des crédits de fonctionnement au détriment de l'investissement, de façon à mieux répondre aux besoins de la population sans augmenter le budget global et les impôts. J'avais proposé par exemple d'augmenter la subvention de fonctionnement du C.C.A.S. de 30 %, soit une somme équivalente au financement des études pour supprimer la trémie Jean Jaurès. On voit bien aujourd'hui que ces études n'étaient pas une priorité.*

*On pourrait prendre d'autres exemples qui montrent bien que vous ne prenez pas la mesure de l'état réel de la société. Rappelons que nous sommes dans une Ville où le recours aux associations caritatives est en constante augmentation. Il faut arrêter de nous dire qu'il est impossible de financer nos propositions, comme par exemple la division par deux du prix des*

*cantines. Nous avons la conviction qu'avec les mêmes sommes budgétaires, avec un budget tout autant en équilibre, on peut faire autrement. Ce sont les choix politiques d'une autre utilisation de l'argent public.*

*Je voudrais faire un commentaire sur ce qu'a dit M. le Maire tout à l'heure par rapport aux tarifs des cantines. Effectivement, le tarif de 0,46 € est un des plus bas. Ce n'est pas celui-là qu'on demande de bouger. Ce sont les autres qui suivent. Je crois que vous ne comprenez pas bien. Le deuxième tarif c'est plus du double. Le troisième c'est plus du triple. Et le quatrième c'est plus du quadruple. Pour des personnes qui ont des revenus très modestes - il ne s'agit pas de faire de la démagogie ou de s'arc-bouter sur des principes ou de dire que tout ce que vous faites n'est pas bien – on dit qu'il faut regarder ces quotients 2, 3 et 4. Ces personnes rencontrent aussi des difficultés. Ce sont des revenus modestes. Il faut faire un effort. On ne dit pas cela pour le plaisir de le dire. Il y a besoin de regarder ces quotients. Merci.*

**Mme NOEL** – *M. le Maire, chers collègues, je voudrais juste vous donner un chiffre : 1 331 749,28 €. C'est l'excédent du compte administratif du C.C.A.S. Je suis quand même étonnée quand il y a un excédent, car je pense que la situation globale des personnes ne s'est pas améliorée, loin de là. On aurait effectivement pu utiliser cet argent, peut-être comme l'a rappelé M. Baptiste CHAPUIS tout à l'heure, pour créer des places en crèche. Mais il pouvait y avoir d'autres idées. Je voudrais savoir pourquoi et comment ?*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Merci. Quelques mots d'abord. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. CHAPUIS en parlant d'effet d'annonce du budget. Un effet d'annonce quand on réalise un budget à 98 % en fonctionnement et à 86 % en investissement, il n'y a pas d'effet d'annonce. On a fait ce qu'on a dit qu'on allait faire. Les chiffres sont assez simples : 98 % de réalisation et 86 % en investissement.*

*Sur la transparence, tous les ans on a droit à ce petit ressort qui revient. « On ne respecte pas les règles », mais les règles sont celles du Code Général des Collectivités. On les respecte en matière de transparence sur le rôle des Commissions, sur la diffusion des documents. A un moment, il faut arrêter de sortir toujours la même chose.*

*C'est pareil sur la charte des mariages. Je trouve cela assez drôle de demander un débat après les caricatures que les uns et les autres vous avez pu en faire.*

*Puis, pour revenir sur le compte administratif, ce qui est important c'est ce que la Ville a fait en 2010 pour les Orléanais. La recherche de la petite phrase, l'austérité à la place de la solidarité, il faut arrêter. Il faut quand même examiner les chiffres avec un tout petit peu plus d'attention. Les dépenses sociales dans le compte administratif, ce qui a été réellement payé par la Ville d'Orléans en 2010, c'est plus 2,95 %, c'est-à-dire presque plus 3 %. M. Michel MARTIN nous disait tout à l'heure : « nos recettes ont augmenté de 1 % ». C'est vraiment un effort très fort fait par la Ville.*

*C'est la même chose pour le logement social : 1 000 000 €. Plus de 5 000 000 € pour le G.P.V. Où est l'austérité et ne pas gérer la situation des Orléanais dans tout cela ?*

*J'en viens à un autre élément qui est la question des dépenses de personnel. Vous avez vu une stabilité des dépenses, mais derrière cela il faut bien voir, et M. Michel MARTIN l'a rappelé, une évolution, pour ne pas dire une révolution, dans les services de la Ville l'année dernière avec la nouvelle organisation. Pourquoi cette nouvelle organisation avec les équipes Patrimoine – Espace Public territorialisées ? Toujours dans la même logique de répondre au mieux en proximité aux demandes des habitants.*

*Je crois que ce compte administratif relate vraiment les efforts qu'on fait en proximité – développement durable – rayonnement, pour répondre aux demandes des Orléanais, pour appliquer notre programme électoral. On a été élu sur un programme et on déroule ce programme. C'est là tout notre rôle. On le fait année après année. Les chiffres confirment chaque année l'effort. Que ce soit en fonctionnement, notamment pour la question des dépenses sociales, ou en investissement, les chiffres sont élevés. Merci M. le Maire.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je vais moi aussi commencer par parler des questions sociales, non sans souligner quand même au préalable qu'effectivement M. MARTIN vous avez dit tout à l'heure on n'a pas augmenté les impôts, mais je rappelle quand même qu'on a un niveau élevé d'imposition à Orléans. Comme vous l'avez souligné vous-même, les recettes fiscales sont en augmentation. Elles sont même dans le compte administratif de 2010 supérieures aux prévisions du budget primitif 2010. C'est quand même un élément important à rappeler, car nous avons la chance d'avoir dans cette Ville des marges financières importantes.*

*Je reviens à la question sociale qui nous préoccupe particulièrement. Je vais commencer par une question bête. Il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans le rapport du compte administratif, mais vous allez m'éclairer. C'est ce qui concerne le remboursement des charges de personnel. Je voudrais avoir vos lumières là-dessus. Il est mentionné page 29 du rapport que le C.C.A.S. a remboursé, au titre de 2010, 11 500 000 € pour les agents affectés au C.C.A.S. Je trouvais ce chiffre incroyable. J'ai dû mal le comprendre. Je voulais une explication sur cette question.*

*S'agissant du C.C.A.S., je voudrais dire deux, trois petites choses. D'abord je voudrais relever que, dans le budget du C.C.A.S., la part qui revient à la solidarité, à l'insertion, c'est seulement 207 000 €. C'est une part relativement faible. Cela nous paraît peu au regard des urgences sociales qui existent dans cette commune. Ce secteur de l'aide sociale et de la solidarité a un taux de réalisation, toujours pour le C.C.A.S., relativement modeste, puisqu'il est inférieur à 80 %, 78 % seulement. Les crédits de l'espace solidarité au C.C.A.S. sont consommés à 65 % seulement. En 2010, il y a eu moins de personnes aidées qu'en 2009, toujours au C.C.A.S. On a enregistré la suppression d'un poste de travailleur social, toujours au C.C.A.S. Quand Mme LECLERC vous parlait de tarifs gelés pour les aînés, il s'agit de tarifs marginaux, notamment pour des fêtes exceptionnelles.*

*Ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne fait pas suffisamment dans cette Ville pour l'action sociale. Ma collègue l'a souligné tout à l'heure, le C.C.A.S. fait même des excédents. C'est quand même paradoxal. Il faudrait que le C.C.A.S. ait un rôle véritablement proactif en matière de solidarité sociale. Aujourd'hui il n'est pas à la hauteur des enjeux de pauvreté que connaît notre cité. C'est ma première remarque.*

*Sinon il y a un débat, ce n'est pas un débat, c'est une énième qui revient régulièrement sur la question des investissements qui est l'objet d'un satisfecit de l'équipe municipale : vous êtes contents d'avoir un haut niveau d'investissement. C'est bien d'avoir un haut niveau d'investissement, mais en soi ce n'est pas forcément bien dans l'absolu. Encore faut-il savoir dans quoi on investit et pourquoi on investit ? Il y a des projets qu'on ne partage pas, c'est vrai que quand vous nous annoncez un peu plus de 2 000 000 € pour l'acquisition d'appartements rue des Carmes cela ne nous fait pas sauter de joie. Il y a aussi d'autres éléments qui peuvent peut-être nous interroger.*

*Puisqu'on fait souvent référence à la mandature précédente, peut-être que l'équipe précédente investissait moins, mais j'ai le souvenir précis, parfois désagréable d'ailleurs, il y avait plein de travaux dans la Ville. Je ne sais pas comment...*



**Plusieurs personnes** – *Il n'y en a plus !*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *payés par l'Agglo. CLEO c'est quand même l'Agglo, on est d'accord ? On est quand même dans l'enceinte municipale. Je parle bien du budget de la Ville d'Orléans. Je n'agrège pas le budget de la Ville d'Orléans et celui de l'agglomération d'Orléans. Il y a eu pendant des années dans cette Ville des travaux : la médiathèque, le Zénith, le pont de l'Europe, le Centre de Conférences...*

**M. MONTILLOT** – *L'ARENA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *L'ARENA, on n'en voit pas encore le bout.*

*(brouhaha)*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Tout cela pour dire que, quand on parle d'investissements, ce n'est pas forcément en soi une bonne chose.*

*Puis il y a quand même des chiffres qui m'interrogent sur l'investissement. M. Dominique LEBRUN mentionnait tout à l'heure les mails Jaurès. Dans le compte administratif, je vois 650 000 € pour les mails Jaurès. Peut-être que c'est un investissement qu'on aurait pu éviter.*

*Toujours au titre de l'investissement, je m'interroge sur les travaux importants réalisés dans la rue Fernand Rabier : 1 200 000 €. Cela représente 20 % du budget affecté à la réfection des rues. C'est énorme. C'est une petite rue plutôt en bon état. Je n'ai pas le sentiment que la rue Fernand Rabier avait besoin particulièrement d'interventions massives. La chaussée elle-même n'a pas été refaite. On a fait seulement les trottoirs et on a planté des arbres. On a construit un rond-point bizarre.*

*Ce sont deux exemples parmi d'autres de dépenses d'investissement qui auraient pu être pour l'une évitées et pour l'autre, me semble-t-il, minorées.*

*Un autre point me tient à cœur à propos des questions culturelles et de la question de la numérisation. On en a déjà parlé ici. Dans le compte administratif on nous dit : « La Ville fait une politique active en matière de numérisation » - je crois qu'on peut tous s'en féliciter – numérisation des fonds des archives municipales. C'est très bien. Cela va permettre d'avoir accès à des documents où qu'on se trouve, sans forcément venir les consulter sur place. Numérisation aussi des fonds patrimoniaux, on dit bravo. On a même des fonds d'Etat qui ont été fléchés pour cela. C'est très bien. Simplement, dans le compte administratif 2010, il y a aussi une baisse des dépenses pour l'acquisition d'ouvrages. Il faut dire et redire ici que la numérisation des fonds patrimoniaux, des archives et des périodiques, c'est très, très bien. Mais cela ne doit pas être une dépense de substitution qui vient remplacer les dépenses d'acquisitions d'ouvrages qui sont un outil essentiel d'accès à la culture pour le plus grand nombre. De ce point de vue-là, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle.*

*La dernière chose que je voudrais dire, c'est vrai qu'on ne ferait pas de la politique de la même façon. C'est ce qu'a dit M. Dominique LEBRUN tout à l'heure quand il évoquait la tarification des cantines, on mettrait peut-être plus le paquet sur le fonctionnement. Des dépenses de fonctionnement nous semblent à nous insuffisantes. J'évoquais tout à l'heure la question du C.C.A.S. Je parle aussi de certaines dépenses relatives aux écoles. La qualité d'une action municipale c'est aussi le fonctionnement des services à destination du public, en particulier du public le plus fragile. De ce point de vue-là, notre sentiment, notamment en matière d'action sociale, est qu'on pourrait faire vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup mieux.*

**M. CARRE** – *Je reste quand même un petit peu étonné. En revanche j'ai eu une réponse. Il y a eu une réponse, c'est-à-dire que la grande différence c'est que nous mettons le paquet sur les investissements, alors que vous mettriez le paquet sur le fonctionnement.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ce n'est pas ce que j'ai dit.*

**M. CARRE** – *C'est ce que vous avez dit mot pour mot. C'est cohérent. Il n'y a pas de honte à cela. C'est tout à fait cohérent avec les différentes interventions qui ont eu lieu précédemment. Tout cela se tient. Ce sont deux conceptions de la gestion qui sont différentes au sein de la Ville.*

*Après la question est de savoir s'il faut être en préventif ou en curatif, comme on dit. On parle ici du compte qui a été clos au 31 décembre 2010, il y a six mois. Il a été élaboré à l'été 2009. Je vous rappelle que les perspectives à l'été 2009 n'étaient pas tout à fait celles dans lesquelles on se trouve aujourd'hui. Heureusement. Même si la situation reste fragile, on n'est pas dans une situation apocalyptique. On n'est pas dans la situation d'un certain nombre de pays. On est plutôt sur une tendance – c'est très fragile, il n'y a pas de gloire à cela – à l'amélioration. En tout cas, à l'époque où a été préparé le budget, et c'est très important, un certain nombre d'éléments de prudence étaient déjà dans la ligne de mire. En revanche, l'élément sur lequel on tenait à être très offensif restait l'investissement. De ce point de vue-là, les chiffres donnés corroborent parfaitement l'objectif qui a été tenu. Même s'il n'y a pas assez de travaux dans la Ville d'Orléans – je vous laisse seule l'appréciation de ce jugement – les personnes de La Source par exemple considéreront qu'il y avait beaucoup plus de travaux avant dans leur quartier il y a une quinzaine d'années par rapport à ce qui peut se faire depuis 4, 5 ans. C'est juste un exemple. Je n'ai pas parlé du centre-ville.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ce n'est pas ce que j'ai dit.*

**M. CARRE** – *Ce n'est pas ce que vous voulez dire, mais c'est ce qui a été dit. Il n'y a peut-être pas de travaux.*

*Ce qui est sûr, c'est que par rapport à une situation donnée, cela m'a frappé dans la remarque de M. LEBRUN : « On aurait préféré faire plus pour ceux qui perdaient leur emploi », on peut toujours faire plus, même si ce n'est pas forcément la fonction de la Ville seule, il y a d'autres collectivités pour lesquelles c'est la charge. On peut trouver que cela ne va pas assez vite. Mme BARANGER n'est pas là pour nous dire à quel point elle est obligée de s'investir dans la Maison de l'Emploi pour aller encore plus vite dans ces domaines. On a tenu à maintenir un niveau d'activités pour les entreprises sur le bassin orléanais, notamment celles pour lesquelles on peut avoir quelques effets de levier. A la suite du plan de relance qui a été très actif en 2009, on a maintenu notre plan de relance dans l'Orléanais, avec à la fois les travaux de l'Agglomération et les travaux de la Ville qui ont continué d'emboîter, avec les chiffres rappelés sur les masses d'investissement dépensées. Derrière chaque euro d'investissement, je le vois à l'Office, quand on décide de réhabiliter un immeuble, ce sont des heures de travail pour des peintres, des plombiers, des électriciens. Quand on décide de faire une rue, ce sont des heures de travail pour les personnes qui vont fabriquer la rue. Ce n'est pas nous qui faisons les chèques, qui transformons la Ville. Ce sont les ouvriers sur le terrain, leur maître d'œuvre, qui font les travaux physiques. C'est de l'emploi. C'est préventif. Quand un de nos locataires retrouve progressivement un niveau de travail, c'est la première solution et la première demande faite, bien avant de regarder ce qu'il peut y avoir en terme d'assistance et heureusement.*

*On a beaucoup parlé des personnes en difficulté, même si jamais nous-mêmes avons observé plus de difficultés à payer en fin de mois, on a vu une remontée des impayés dans notre organisme, qu'on a traitée, au sens où on a demandé aux conseillères économiques*

*et sociales, en liaison avec les associations de locataires, de faire un maximum d'intermédiations, de médiations, là où c'était possible, où il y avait des difficultés ou autres, on voit qu'en ce moment la tendance est un peu meilleure. C'est tant mieux là-dessus.*

*J'ai une question pour Mme LECLERC. Je ne sais pas si je peux me le permettre, M. le Maire. Des personnes avaient-elles demandé un certain nombre de choses dans le profil évoqué par M. LEBRUN et auquel vous avez dit : « on est désolé, il n'y a plus d'argent ou en tout cas on se garde une marge de manœuvre telle qu'on ne peut pas vous aider » ? Derrière votre remarque, c'est votre question.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ma question est qu'on n'est pas proactif.*

**M. CARRE** – *Merci de m'interrompre. C'est votre question derrière votre remarque. Si la réponse de Mme LECLERC est non, à ce moment-là ou vous êtes capables de me donner des noms et à ce moment-là la politique qu'on suivrait serait la politique d'austérité dans le sens où vous l'avez dit ou si jamais ce n'est pas le cas à ce moment-là c'est du dénigrement de bonne gestion, ce qui, excusez-moi, n'est pas tout à fait ce que l'on attend d'élus responsables.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *M. CARRE ce n'était pas ma question.*

**M. le Maire** – *Vous n'avez pas la parole, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Mme LECLERC, puisqu'une question lui a été posée, je lui propose de répondre.*

**Mme LECLERC** – *J'ai l'impression de me retrouver le 7 juin dernier lorsqu'on a fait le Conseil d'Administration du C.C.A.S. où on a fait le débat, le compte administratif, etc. J'ai l'impression de refaire la même chose. Les questions avaient déjà été posées. J'y réponds une nouvelle fois.*

*Premièrement, j'estime tout de même que lorsque la Ville verse une subvention d'équilibre à 8 350 000 € et en plus qu'il y a un peu plus de 400 000 € versés en subventions aux associations dans le secteur social, on ne peut pas dire que la Ville ne soutient pas la solidarité, le social dans son ensemble. C'est une première chose.*

*Effectivement, pour répondre à M. CARRE, les dossiers des aides facultatives et aussi les dossiers de l'épicerie sociale nous sont adressés par les partenaires. C'est le Conseil Général, la C.A.F., la Mission Locale, l'A.H.U. et d'autres encore. On ne va pas inventer non plus les dossiers pour dire : « Chouette, le C.C.A.S. a plein de travail, fait plein d'activités ». On apporte une réponse. On ne va pas vous inventer des dossiers. On est prêt à y répondre, ce n'est pas un problème. On a les moyens pour cela.*

*Vous nous disiez tout à l'heure qu'il y avait une baisse de fréquentation de l'épicerie sociale. Oui et non. Je l'ai expliqué en Conseil d'Administration du C.C.A.S. En fait, les foyers qui demandent leur entrée à l'épicerie sociale sont composés étrangement - et on n'a pas tout à fait l'explication, cela s'analysera – de moins d'enfants. En terme de personnes servies à l'épicerie, oui. En terme de foyers, non. Il y avait moins d'enfants dans les foyers qui demandaient à entrer. C'est un constat que l'on a fait. Point à la ligne.*

*Enfin, vous évoquiez aussi le poste de travailleur social. Je voulais redire qu'on a travaillé, depuis maintenant un an et demi, sur la réorganisation des agences sociales et des secteurs d'intervention des travailleurs sociaux, ce qui nous permet d'être au plus près dans les quartiers, puisqu'on a réussi à déployer plus des permanences supplémentaires dans les quartiers Madeleine et Blossières.*

**M. le Maire** – C'est très clair. Tous les dossiers sont pris en compte. Effectivement on ne peut pas laisser accréditer d'autre chose. D'autres personnes ont demandé la parole.

**Mme RICARD** – Je vous remercie M. le Maire. Je veux juste dire un petit mot sur les crèches.

Il y a une chose qu'on ne saura pas faire, jamais et je ne vois même pas dans quelle Ville selon sa taille : c'est d'avoir une crèche collective exactement en bas de sa rue. C'est ce que tout le monde veut actuellement. Quand je préside pour attribuer les places de crèches une fois par mois et qu'il y a 15 jours il m'en restait 19, cela me rend dingue. A chaque fois je me dis « bon sang ». C'est ce que j'avais dit l'année dernière, à peu près à cette période-là. Je dis aux parents : « On a un réseau tram, un réseau bus. Cela va vous prendre peut-être ¼ d'heure, 20 minutes supplémentaires le matin, le soir, j'en suis consciente, mais si vous avez vraiment une urgence, je peux vous trouver une place en crèche collective. Au bout de six mois, vous demandez votre mutation. On arrivera à faciliter la vie ». Quand les parisiens arrivent pour vivre à Orléans, cela les fait doucement rigoler. Comme j'avais dit une fois, ils viendraient à genoux chercher cette place de crèche. Nous sommes en province. Les personnes ont plus l'habitude d'avoir en bas de chez eux. De toute façon ce n'est pas possible.

Je voudrais préciser une chose. Nous avons un certain nombre d'assistantes maternelles libérales, agréées C.A.F., qui sont en surnombre. Cette problématique nous amène que c'est moins à la mode. Ce sera peut-être à la mode dans six mois, dans deux ans. Il n'empêche que ces femmes, agréées par la C.A.F., attendent de recevoir des enfants. Quand j'ai un parent en stress qui vient dans notre bureau qu'on reçoit, Alexandrine LECLERC et moi, on essaie de lui faciliter les choses. Quand on a une femme isolée ou des parents qui ont de graves difficultés financières, qui n'ont plus de voiture, qui me disent : « Mme RICARD, il faut vraiment que ce soit à deux pas de là où j'habite, car ceci, cela », ce sont des choses que nous prenons en compte aussi. Depuis un mois, la petite musique des crèches revient, ce que je peux comprendre, car il y a toutes les places d'attribution de septembre. Mais je vous dis qu'il y a 15 jours il m'en restait 19 et c'est du temps plein, dans de belles structures. Il y a juste un petit peu de temps de trajet supplémentaire le soir. Cela vaut le coup de venir se renseigner si vous avez vraiment besoin.

**M. le Maire** – M. CHAPUIS, si vous avez besoin d'une place en crèche, 19 moins 1, il en restera encore 18.

**Mme KOUNOWSKI** – Je voudrais répondre à Mme SAUVEGRAIN et à Mme LECLERC, suite aux interventions faites par mes collègues. Puisqu'on fait parler les chiffres et qu'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres, justement je vais prendre d'autres chiffres et vous allez voir.

(brouhaha)

**Mme KOUNOWSKI** – Quand on prend solidarité et insertion sociale, j'ai comparé avec le budget de 2009 par rapport à celui de 2010. C'est simple. Ce sont des chiffres actés. 2009 : solidarité, insertion sociale, 264 000 €. 2010 : 207 000 €, moins 21,5 %, alors qu'on est en pleine période de problèmes économiques.

**M. le Maire** – Mais vous prenez 200 000 € sur des millions d'euros. Cela ne veut rien dire ce que vous dites là.

**Mme KOUNOWSKI** – C'est par rapport à des actions de proximité. Pour les aînés aussi, cela diminue.

*Si je prends aussi le sport, toute une partie des subventions vont vers l'insertion et le sport. Quand on voit qu'en 2010 la subvention de l'Entente continue à augmenter. Je vous rappelle qu'elle a doublé en 4 ans. Ils ont vraiment beaucoup de chance. Ce n'est pas le cas pour l'insertion pour le sport, puisque cela diminue de 20 %. Il y a quand même des choses qui apparaissent dans ce budget, qui sont des choix politiques et que nous dénonçons. Voilà, tout simplement.*

*Je voudrais aussi poser une question à M. CARRE par rapport à une politique de proximité. J'ai vu dans le budget 2010 qu'étaient prévus 50 000 € pour le projet de création d'un lieu jeunes. Il y a besoin de lieux pour les jeunes à La Source. Cela n'a pas été réalisé. J'ai vu qu'en 2011 – on en avait d'ailleurs parlé – c'est prévu. C'est prévu dans le budget primitif 2011. C'est de nouveau abandonné. C'est bien dommage car il y a un réel besoin à La Source.*

*Il y a aussi le problème de la tranquillité publique, dispositif de prévention, qui monopolise beaucoup d'argent, de l'argent qui vient aussi de l'Etat. M. MONTILLOT nous parle régulièrement des Maisons de la Réussite. Je ne vois jamais aucun budget précis sur ces Maisons de la Réussite, aucun détail de fonctionnement, les résultats, les actions sur le terrain. Je suis quand même un peu surprise.*

**Mme GRIVOT** – *Mme KOUNOWSKI, je ne peux pas vous laisser dire que la subvention pour l'insertion a baissé de 20 %, dans les chiffres oui, sauf que le dispositif est pris en interne par les éducateurs sportifs de la Ville, avec une action vraiment concertée avec les associations de quartiers. On a mis un vrai dispositif à l'écoute des populations des quartiers sensibles. On a beaucoup plus d'insertion par le sport qu'il y a dix ans.*

**M. le Maire** – *Il faut simplement juste savoir lire un budget.*

*(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)*

**M. le Maire** – *C'est un peu le problème. Vous affirmez des choses qui sont totalement fausses. Vous n'avez simplement pas vu que ce qui était dépensé en coût de fonctionnement en extérieur est pris en interne. Evidemment ce n'est pas dans les dépenses du budget. C'est clair. C'est évident. Plutôt que d'affirmer, il suffit de poser la question. La réponse est donnée. Effectivement on ne peut pas tout savoir sur le budget. Vous regardez les choses de manière totalement superficielle. Vous dites : « J'ai vu une ligne qui diminuait ». Alors on arrive sur la ligne qui diminue et on crie au scandale. Mais pas de pot, il y a une explication. Je vous conseille une chose : avant de vous prendre la tête dans le mur, c'est de poser la question pourquoi la ligne diminue ? Peut-être qu'elle aurait pu diminuer car l'action diminue elle-même, après tout pourquoi pas. A ce moment-là on vous le dit et vous êtes parfaitement fondés à dire « on n'est pas d'accord et on pense qu'il fallait maintenir cette ligne ». Mais si, en revanche, elle a une explication technique telle qu'elle vient d'être donnée, cela vous évite d'aller la tête dans le mur sans mettre le casque.*

**Mme KOUNOWSKI** – *C'est une question de transparence, M. le Maire.*

**M. VALETTE** – *Je veux revenir sur un propos de M. CHAPUIS sur la double peine. J'ai été un peu surpris d'entendre des propos si radicaux.*

*Je vous rappelle juste que vous avez parlé d'augmentation des tarifs en ce qui concerne les prestations que la Ville pouvait offrir aux associations. Je vous rappelle qu'en ce qui concerne les prestations de la régie, ce sont des indications qui ne sont jamais sujet à perception. C'est juste une indication financière, jamais l'argent n'est appelé. Les associations n'ont pas à pâtir d'augmentations qui sont finalement juste indicatives.*



*Par ailleurs, je ne vais pas faire la liste des lieux mis à disposition pour les activités des associations sans contrepartie. J'ai l'impression que le terme est excessif et vraiment pas approprié.*

**M. RICOUD** – *Je suis d'accord avec mon ami M. Dominique LEBRUN et M. Baptiste CHAPUIS.*

*Je veux revenir sur une réalité. Toutes les personnes en difficulté ne vont pas forcément au C.C.A.S. C'est dommage mais c'est comme cela. C'est une réalité. Beaucoup de personnes sont dans leurs difficultés et la vivent personnellement.*

*M. Olivier CARRE disait tout à l'heure que quand on construit des bâtiments c'est de l'emploi, bien sûr, c'est évident. Il faut mettre le paquet par rapport aux jeunes, aux clauses d'insertion, par rapport à ces jeunes qui aujourd'hui sont dans une situation de galère. On ne parle pas beaucoup de la situation des jeunes. Il faut qu'on soit conscient qu'il y a vraiment un grave problème. Il faut que partout on mette en place des clauses d'insertion et que l'on travaille à ce que ces jeunes retrouvent le chemin de l'insertion et de l'emploi. Cela devrait être la priorité de tous.*

*Je sais que des efforts sont faits.*

*(réactions hors micro)*

**M. RICOUD** – *Ce n'est alors pas fait suffisamment. On est dans un débat. Je ne suis pas le seul à le faire, on rencontre beaucoup de jeunes qui sont dans des situations de galère. Pour les jeunes de moins de 25 ans, il n'y a pas de R.S.A. Le R.S.A. jeune est quand même un échec. Le R.S.A. est maintenant stigmatisé car R.S.A. attention, feignant, c'est louche, etc. Je ferme la parenthèse.*

*Il faut qu'on mette le paquet par rapport à l'emploi des jeunes, à l'insertion.*

*Il y a également un problème, ces retraités qui ont 800 €, 900 € par mois et qui se retrouvent avec des loyers de 300 €, 400 €. Encore moins que d'autres, ils n'iront pas cogner aux portes des assistantes sociales, des C.C.A.S. Ils vivent leurs difficultés de manière dramatique. Il faut bien le prendre en compte.*

*Tout à l'heure on a parlé du Fonds Unifié Logement dans la présentation. Vous devez savoir que des sociétés telles Direct Energie, POWEO, font un travail de démarchage éhonté dans les quartiers. Ces familles se désabonnent d'E.D.F. ou de G.D.F. et prennent POWEO et Direct Energie qui ne sont pas éligible au fioul. Elles se retrouvent dans des conditions épouvantables, avec des dettes astronomiques. Je ne suis pas là pour faire du misérabilisme. Peut-être que vous ne côtoyez pas ces personnes-là M. MONTILLOT ? Peut-être ne les voyez-vous pas, mais cela existe ? Evidemment, n'étant pas éligibles au fioul, ces personnes se retrouvent souvent en coupure et dans les difficultés. Ce sont des cas concrets. Nous n'avons pas la prétention d'être les seuls à recevoir ces familles. Je pense que d'autres élus de la majorité les reçoivent et voient ces choses-là. C'est ce qu'on veut souligner.*

*Il y a un effort particulier à faire par rapport à ces familles qui vivent leurs difficultés seules et par rapport à ces jeunes. On avait débattu au Conseil Consultatif de Quartier. Un terme avait été employé. M. MONTILLOT, je crois, avait dit qu'il fallait qu'ils retrouvent une certaine forme d'employabilité, qu'on les forme pour pouvoir accéder à l'emploi. M. MONTILLOT, on peut être d'accord sur le constat. Mais se donne-t-on tous les moyens ? Mme BARANGER n'est pas là, mais pour travailler avec elle au niveau du P.L.U. je sais que des*

choses se font. Mais je voudrais qu'on mette le paquet de manière encore beaucoup plus forte sur cette question. Tout à l'heure M. LEMAIGNEN rigolait. Je veux bien qu'on en rigole.

**M. LEMAIGNEN** – Je ne rigolais pas du tout.

**M. RICOUD** – Je disais qu'il faut que ce soit fait avec plus de force, plus de volonté politique. Voilà ce que je voulais dire par rapport à toutes ces questions. Merci.

**M. le Maire** – Mme HEAU et M. SANKHON.

**Mme HEAU** – Mes chers collègues, je voudrais, et c'est peut-être le moment en effet, avoir une petite attention pour nos concitoyens qui sont en difficulté. Je crois que c'est le moment de communiquer sur ces deux catalogues que vous avez eu sur vos tables où la Ville fait quand même un effort considérable. Je sais bien que ces personnes-là n'ont peut-être pas la culture tout de suite en pensée, mais on peut leur apporter un petit rayon de soleil. Cela commence la semaine prochaine, Jazz à l'Evêché c'est gratuit. Jazz Bourgogne c'est gratuit. Cela continue en juillet : activités sur les quais de Loire, à la capitainerie, la visite de la Loire. Cela continue au mois d'août : Ciné Jardins, c'est gratuit. Cela continue avec le Festival de Loire, c'est gratuit. Il faut aussi leur apporter cela. C'est hyper important pour l'environnement, pour leur état d'âme. Ils ont aussi droit à un brin de culture et c'est offert par la Ville. Il faut y penser. Prenez-en plein. Distribuez-les dans vos quartiers, à vos voisins.

**M. le Maire** – Merci Mme HEAU. On va le faire. On va d'ailleurs abréger ! On va y aller tout de suite.

**M. SANKHON** – Bonsoir. Je vais tâcher d'être bref.

Par rapport à ce que vous avez évoqué tout à l'heure M. le Maire, concernant ce qui a été dit sur ce que conduit et ce que mène la Ville d'Orléans à l'endroit des Orléanais, ce ne sont pas simplement des mensonges. Pour moi, c'est raconter n'importe quoi. En fait, je trouve cela aberrant. Le tableau très noir dépeint par quelques membres de l'opposition concernant ce qui est proposé par la Ville d'Orléans pour les Orléanais, ce n'est même pas pessimiste. Il faut être complètement perché ou ne pas vivre à Orléans pour voir tout ce qui se passe en terme d'animation, de loisirs, d'activités sportives, de culture, d'accompagnement social, d'animations dans les quartiers, auprès des familles.

Pour ce qui est simplement de la jeunesse, le nombre d'associations qu'on subventionne, avec lesquelles on a échangé sur les 5 %, l'ont parfaitement entendu, car la Ville l'assume. Ils comprennent que si on veut les accompagner de façon durable et pérenne il faut faire des efforts. La Ville en fait. On leur demande d'en faire un petit peu aussi.

Au titre de la jeunesse, les dispositifs comme Orléans Dynamique cité tout à l'heure par Mme Martine GRIVOT, avec la proposition de pléthore d'activités sportives pour les jeunes, en période de vacances, issus de quartiers populaires, à hauteur de 2 € de participation par jeune, si ce n'est pas un effort de démocratisation et d'accès à la pratique sportive pour tous, avec accompagnement du réseau et du tissu associatif sur le terrain. Je ne vous vois pas sur ces dispositifs, pour tous d'ailleurs, sur toutes les actions sur lesquelles je suis présent sur le terrain avec la Mission Jeunesse et les équipes thématiques tel que la Culture, la Prévention Réussite Educative, les Sports. La Soirée Jeunes Talents qui valorise les jeunes talents orléanais, les pépites que l'on a à Orléans et ceux qui font des choses et qui se bougent parce que j'ai entendu ce qu'a dit M. RICOUD, c'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont laissés pour compte mais il y a beaucoup de jeunes qui se laissent pour compte eux-mêmes. Ce n'est pas évident. J'ai travaillé aussi beaucoup.

*Il y a beaucoup de dispositifs qui existent, relevant du Conseil Général, de la Mission Locale, de l'A.F.P.A., l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance qui a été mise place pour répondre à ses problématiques qui sont lourdes. Le dispositif Inserstages qui donne la possibilité à des jeunes qui sont en recherche de stage de pouvoir intégrer des entreprises ou des associations sur le territoire d'Orléans parce que c'est compliqué pour eux car ils n'ont pas de réseau.*

*Le dispositif Equilibre et Bien-Etre pour les jeunes filles des quartiers populaires. Lors des vacances de la Toussaint, il y a eu entre 48 et 50 filles qui sont venues tous les jours sur ce dispositif pour celles qui n'ont pas les moyens, les aspirations ou les habitudes de fréquenter ce genre d'activités.*

*L'accueil et l'accompagnement des étudiants orléanais qui en fait partie. Jour J, Soirée festive, je ne parle pas du Festival de Hip-Hop auquel était présente Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui a pu se rendre compte de la qualité de l'engagement, de la qualité artistique, de la qualité de ce qui est fourni pour ces publics jeunes.*

*Et enfin, les bourses projets jeunes qui sont attribuées aux projets de jeunes, près d'une vingtaine pour l'année dernière pour l'exercice 2010, pour des projets divers et variés de découverte, de partage, d'échange, de solidarité.*

*Voici ce que j'ai à dire à ce sujet. Je trouve cela aberrant de dire qu'il n'y a rien pour les orléanais, qu'il ne faut pas vivre à Orléans. Pour la caricature, je crois que l'on peut vous prêter aussi la tendance à faire des caricatures à tort et à travers.*

*Pour ce qui est de la problématique du lieu jeunes à La Source, effectivement Mme KOUNOWSKI, je m'en soucie largement et on y travaille avec les services. C'est un sujet qui sera monté en Conseil d'Administration à la rentrée. Nous nous préoccupons de tous les jeunes d'Orléans et bien évidemment de ceux de La Source.*

**M. le Maire** – *Il restait Mme DE QUATREBARBES et M. MONTILLOT.*

**Mme DE QUATREBARBES** – *Merci M. le Maire.*

*Je voulais répondre à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA à propos de la rue Fernand Rabier.*

*Il y a quelque chose qui a dû vous échapper parce que vous ne comprenez pas pourquoi on a refait cette rue qui vous semble être une petite rue.*

*Quand C.L.E.O. va être terminé et que la deuxième ligne va passer rue Théophile Chollet, cette rue ne sera plus circulante car elle sera réservée pour le tram.*

*La rue Fernand Rabier deviendra un axe majeur pour entrer dans la ville et dans le centre ancien. Elle sera non seulement en double sens entrée et sortie, c'est un axe essentiel. Il faut la requalifier parce qu'effectivement nous avons enfoui les réseaux, nous avons refait l'éclairage. Vous ne voyez que les arbres mais c'est un ensemble qui a été requalifié. Ca devient un axe majeur. Elle n'est pas terminée. Vous parlez du rond-point qui, effectivement, n'est pas terminé. La couche du roulement n'est pas faite. C'est vrai que ce n'est pas terminé mais il ne faut pas que ça vous échappe que ça devient une entrée essentielle pour rentrer dans le centre ancien.*

**M. le Maire** – *M. MONTILLOT.*

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues.*

*Je veux vous dire vraiment que je ne regrette pas d'être venu ce soir. Il se trouve que j'ai fait un aller-retour rapide en Italie il y a quelques jours et il souffle un petit parfum italien ce soir. Nous sommes en plein dans le Commedia Dell'Arte.*

*Je cite tout de même, nous allons faire comme au théâtre,, Mme KOUNOWSKI « Moi, j'ai mes chiffres », Mme LEVELEUX-TEIXEIRA « Où sont les travaux à Orléans ».*

*(réactions hors micro provenant des bancs de l'opposition)*

**M. MONTILLOT** – *Ce n'est pas ce que vous avez dit ? Cela vous a déjà échappé. On l'a tous entendu mais elle ne s'en souvient plus. Très bien.*

*(réactions hors micro)*

**M. MONTILLOT** – *Ce n'est pas une caricature.*

*Vous savez dans les pièces il y a toujours d'un côté celui qui parle et après il y a la réponse.*

*Je vais essayer de faire la réponse de façon un peu plus sérieuse que ce que je viens de résumer. Des propos que vous avez tenu, je précise quand même.*

*Je vais d'abord revenir sur des points majeurs.*

*Austérité. Je l'ai vraiment entendu à plusieurs reprises par plusieurs interlocuteurs. Je crois que c'est M. LEBRUN qui a ouvert le bal de la Commedia Dell'Arte puis après ça a continué.*

*Vous avez raison.*

*Comme l'a expliqué M. MARTIN tout à l'heure. Nous sommes aujourd'hui entre 48 et 50 000 000 € d'investissements par an. Il y a 10 ans, on tournait à peu près entre 28 et 29 000 000 € en moyenne, je parle des moyennes.*

*J'ai juste fait le petit calcul. + 71 % je veux bien aujourd'hui c'est l'austérité. Il y a 10 ans je ne sais pas si c'était l'aire polaire, l'aire glaciaire, la Belle au Bois Dormant. Je ne sais pas mais en toute hypothèse + 71 % aujourd'hui, moi je l'accepte, c'est austérité. C'était – 71 % il y a 10 ans, je vous laisse le soin de dire ce que c'était.*

*Le plus beau c'est quand même Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui dit qu'il n'y a pas de travaux à Orléans. Vous comprenez à l'époque, il y a 10 ans, la médiathèque, le Zénith, elle n'a pas cité le Pont de l'Europe que je vais rajouter (Réactions hors micro) Si, elle l'a dit. Je suis content de l'avoir rajouté, puisque vous l'aviez dit, c'est du bain béni.*

*Aujourd'hui, M. le Maire, je vous le dis, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA regrette que vous n'ayez pas démarré les travaux de l'Arena.*

*En ce qui concerne maintenant le désengagement de l'Etat. C'est tout à fait intéressant car quand on parle du budget, du compte administratif, on rappelle les subventions, la D.S.U. ...*

*Je cite. Sur la réalisation du tramway, 38 000 000 € de subventions, sur l'Hôpital, je crois que c'est le plus gros investissement actuel en France, 700 millions €, sur le G.P.V. on est passé de 150 000 000 F. à 169 000 000 €, je me suis trompé de 30 000 000 € vous m'en excuserez ce n'est pas grand chose. On n'est pas à ça prêt, quand on aime on ne compte plus.*

*Ce n'est pas fini. Bien sûr, la C.T.A. de l'Argonne. A l'époque c'était 0 parce qu'il n'y avait pas du tout de plan prévu sur l'Argonne, maintenant c'est 69 000 000 €. Je continue, il y a aussi la prison. C'est vrai qu'elle sera sur Saran mais ça va quand même nous aider sur Orléans parce qu'on a quand même compris que pouvoir faire autre chose en plein cœur de ville, on est quand même à deux pas du centre ville, c'est quand même pour nous pas du tout inintéressant. C'est l'Etat et non la Ville qui paye le déménagement à Saran.*

*C'était juste pour l'investissement. Vous avez fait les uns et les autres les additions, on est quand même autour du milliard d'euros sur une mandature. On est beaucoup plus haut que les 50 000 000 € de la ville d'Orléans par an. Ça pèse environ 150 000 000 € pour l'Etat par an d'investir uniquement sur notre territoire.*

*Sur le fonctionnement. Des choses qui ne se faisaient pas il y a 10 ans et qui se font aujourd'hui tous les ans. C'est pas un coût une fois de temps en temps. Le Service Prévention, Médiation, Réussite, on est à 650 700 € chaque année de subventions de l'Etat. Je rappelle qu'en 2001 c'était 0 €. Le Contrat de Réussite Educative je rappelle qu'il n'existe que depuis 2005. Avant c'était 0 €, on est chaque année entre 300 000 et 320 000 € de subventions. Je continue. Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance qui n'existait pas avant le 5 mars 2007, 70 000 €. Et je peux rajouter l'ensemble des autres dispositifs y compris au niveau éducatif.*

*On est là uniquement chaque année sur des dispositifs qui n'existaient pas avant 2001 voire en 2005 sur 1 000 000 € par an sur le fonctionnement.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Les suppressions de postes M. MONTILLOT.

**M. MONTILLOT** – *On n'est peut-être pas à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Conseil des Ministres. Pour l'instant on est en train de s'occuper du compte administratif de la Ville d'Orléans. Je ne sais pas où on a supprimé des postes à Orléans ? Je vous parle de la Ville d'Orléans. Je n'ai pas l'impression, ni sur la Réussite Educative, ni sur la Prévention, Médiation, Réussite qu'on ait supprimé des postes. Je continue donc parce que je n'ai pas fini puisqu'il y avait quand même d'autres interventions.*

*C'était à la fois Mme KOUNOWSKI et M. RICOUD.*

*M. RICOUD, nous sommes toujours d'accord tous les deux.*

*(réactions hors micro)*

**M. MONTILLOT** – *C'est vrai ?*

*Attendez c'est vrai, « mettre le paquet pour les jeunes ».*

*Après la taille du paquet, j'ai compris que plus il est gros, plus il grossit et plus il faut encore qu'il grossisse. C'est normal. Toujours plus.*



*Je voudrais simplement vous dire M. RICOUD que sur le fond vous avez raison. Sur les fonds, vous n'avez pas forcément raison. Je peux vous dire que dans ce domaine là, sincèrement, ce serait presque impudique de pouvoir comparer aujourd'hui avec il y a 10 ans, cela n'aurait aucun intérêt de comparer le 0 avec l'infini.*

*On va quand même revenir sur les points que vous avez évoqués. Les clauses d'insertion, je regrette qu'Isabelle BARANGER ne soit pas là parce qu'elle en parlerait mieux que moi, c'est véritablement maintenant quelque chose de systématique. Que ce soit à l'AggLO ou à la Ville, c'est systématique. Comme c'est systématique, M. RICOUD, vous me direz comment je peux faire grossir le « paquet » quand on est sur du systématique et de l'automatique. C'est un premier point.*

*Les chantiers éducatifs. Aujourd'hui, avec Ipsis Opelia, vous ne pouvez pas imaginer le nombre de chantiers permanents que ce soient des chantiers mécaniques, des chantiers de réparation... que l'on fait avec l'O.P.H., l'Education Nationale. C'est dans tous les quartiers, aux Blossières, à La Source, à l'Argonne, dans le Centre Ville. Je ne peux pas vous dire plus. Pour les chantiers d'insertion, entre l'Agglomération, la Ville d'Orléans, les bailleurs sociaux et le Conseil Régional, le « paquet » on le met. Dans tous les quartiers également.*

*Je rajoute les opérations grands travaux. Je viens de citer l'Hôpital et le tram. Vous savez que cela aujourd'hui draine des milliers d'heures de travail précisément d'insertion pour des jeunes dans le cadre des clauses d'insertion.*

*Je souhaiterais revenir sur une chose. Pour le quartier de La Source, j'ai effectivement évoqué l'employabilité. C'est beau de parler d'emploi mais c'est encore mieux de parler d'employabilité. C'est quoi l'employabilité ? C'est de faire en sorte que des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi soient employables c'est à dire tout simplement qu'ils aient cette capacité de savoir lire, écrire et d'être intégrés dans un processus d'intégration professionnelle. Vous le savez aussi bien que moi, M. RICOUD, il y a aujourd'hui trop de jeunes qui sont effectivement laissés à quai sur la réussite éducative. Dans ce domaine, sur Orléans, nous avons mis « le paquet » notamment depuis 2005-2006, c'est là que l'on a appuyé sur l'accélérateur. Je ne rappellerai pas tout ce qui a été fait depuis 2001, notamment les 1400 enfants qu'on prend en charge tous les soirs quasiment gratuitement pour 80 % ou 90 % d'entre eux sauf pour ceux qui dépassent le quotient familial de 8. En l'occurrence, toutes les opérations de tutorat individualisées, et je répond comme ça en même temps à Mme KOUNOWSKI, je ne parle pas d'une classe de 10 ou 15 enfants le soir, je parle de ceux qui sont suivis individuellement. Est-ce que vous savez combien d'enfants sur Orléans sont pris en charge dans ce cadre là ? Vous le savez ou pas ?*

*(réactions hors micro)*

**M. MONTILLOT** – *Vous attendez ? Je vais vous le dire. 616 enfants sont pris en charge individuellement dans le cadre de la réussite éducative. 616 enfants.*

*Deuxième chose, les Maisons de la Réussite, évidemment le budget n'est pas consolidé. Mais on pourrait vous faire le budget consolidé de la Maison de la Réussite. C'est quoi ? Ce sont les locaux. Le Service de Prévention Médiation l'anime. Ce sont les acteurs. Ensuite ce sont tous les opérateurs vers lesquels nous conduisons au total, sur l'année dernière écoulée, sur 12 mois lissés, entre l'Argonne et la Source, sans parler des Blossières, on est au total sur plus de 3 000 familles par an et (ou) enfants qui sont passées par les Maisons de la Réussite pour que nous puissions individuellement les orienter, mais les orienter vers quoi ? Je vais vous le dire. C'est orientation vers les dispositifs de vacances, aussi bien l'été punch qui n'a pas été évoqué qu'Orléans dynamique. Ce sont les orientations, y compris les inscriptions que*

*nous prenons en charge sur l'A.S.E.L.Q.O. On était encore ce matin avec M. Olivier LASBE pour travailler dessus. Ce sont les orientations sur l'aide à la parentalité, sur le Contrat de Réussite Educative, sur l'école de la deuxième chance.*

*Savez-vous qu'aujourd'hui – on en parle beaucoup, cela a d'ailleurs fait débat – sur les 49 jeunes qui sont suivis depuis maintenant deux ou trois mois par l'école de la deuxième chance, combien ont été orientés par les Maisons de la Réussite ? Sur les 49, donnez un chiffre ? Je vous donne le chiffre puisque je vous sens très impatiente : 40 sur 49, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, très concrètement, s'il n'y avait pas les Maisons de la Réussite, s'il n'y avait pas le Service de Prévention Médiation Réussite de la Ville d'Orléans à Orléans, sur l'ensemble de l'agglomération orléanaise il y aurait 9 jeunes. Il y en a 49. 40 sur 49 c'est précisément la Maison de la Réussite. Sinon concrètement cela ne fonctionnerait pas puisqu'on fonctionne avec à peu près 12 élèves.*

*Je termine. Il y a également les orientations sur la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, etc.*

*En clair ce que je voulais dire, si j'ai commencé sur la Commedia Dell'Arte, vous noterez que j'aurai terminé beaucoup plus sérieusement. Il y a un travail considérable, inlassable.*

*M. le Maire, si vous me le permettez en conclusion, je voudrais rendre hommage sur tous ces acteurs anonymes qui travaillent inlassablement auprès de ces familles, auprès de ces jeunes. Il y a deux ou trois heures – c'est pour cela que j'étais un petit peu en retard – j'ai reçu tous les étudiants de l'I.U.F.M., les étudiants de l'Université qui gratuitement, bénévolement, donnent de leur temps pour participer à l'œuvre de tutorat. Vous ne pouvez pas imaginer l'épanouissement de ces étudiants dans leur engagement auprès de ces jeunes, plus des retraités qui eux-mêmes s'investissent sur ces sujets. Voilà ce que je tenais à dire.*

**M. le Maire** – M. MARTIN, pour conclure.

**Mme NOEL** – Excusez-moi, juste...

**M. le Maire** – M. MARTIN, je suis désolé.

**Mme NOEL** – On vient de nous donner des chiffres. Moi j'en ai d'autres.

**M. le Maire** – M. MARTIN en a encore d'autres aussi.

**Mme NOEL** – M. MONTILLOT, donnez les nous par écrit ?

**M. MARTIN** – Je vais vous donner à nouveau quelques chiffres pour conclure...

**Mme NOEL** – Ce ne sont pas les mêmes.

**M. MARTIN** – et répondre à vos interrogations. C'est vrai que ce soir beaucoup de questions ont été posées concernant l'action sociale et le budget du C.C.A.S. Ce sont des questions importantes et normales.

*Il faut mettre les chiffres en perspective. En 2001 la subvention au budget du C.C.A.S. était de 6 600 000 €. C'est maintenant 8 600 000 €. On voit l'augmentation qui a été consentie année après année pour le financement de l'action sociale au niveau du C.C.A.S. qui représente une augmentation de plus de 30 %.*

*Dans le même temps, les excédents que vous avez signalés tout à l'heure seront affectés intégralement à l'investissement. Ces investissements-là sont inutiles. Faut-il investir pour restructurer le Relais Orléanais ? C'est la question. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, lorsque vous dites que finalement l'investissement n'est pas un critère de bonne gestion, vous êtes en parfaite contradiction avec la position de la Chambre Régionale...*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – M. MARTIN, ne caricaturez pas ce que j'ai dit.

**M. MARTIN** – C'est tout à fait normal que vous soyez en contradiction puisque vous n'avez de vision budgétaire que l'accumulation des moyens de fonctionnement. Tout le monde l'aura compris ce soir. Il y a une différence évidente sur la manière de conduire les politiques publiques et sur la manière de gérer les finances, c'est-à-dire que c'est l'accumulation des moyens, du fonctionnement, des dépenses récurrentes. Ce sont des perspectives et des moyens mis en œuvre.

*Je réponds simplement à une petite question technique. A travers les questions techniques, on laisse toujours sous-entendre que les choses ne seraient pas totalement claires. Vous me dites : « Le remboursement des frais de personnel au C.C.A.S., je n'ai pas compris ». Vous n'avez pas compris que le budget du C.C.A.S. est autonome. Pourtant vous êtes administrateur du C.C.A.S. Vous devriez le savoir. Le budget du C.C.A.S. est autonome, qui dépend de la Ville d'Orléans. Le personnel est payé par la Ville d'Orléans qui le refacture au C.C.A.S. C'est cet ensemble que vous gérez en tant qu'administrateur du C.C.A.S. Ne soyez donc pas surprise...*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Pourquoi 11 500 000 € ? C'est énorme.

**M. MARTIN** – Bien sûr. Le budget du C.C.A.S., Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je vous rappelle que c'est non seulement la subvention versée par la Ville d'Orléans, 8 700 000 €, mais c'est aussi les subventions versées par les autres partenaires du domaine social : la Caisse d'Allocations Familiales notamment. Lorsque vous faites l'addition de l'ensemble de ces sommes, le budget du C.C.A.S. n'est pas simplement 8 700 000 €.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – On est d'accord.

**M. MARTIN** – C'est presque 14 000 000 €. Ne soyez pas étonnée des sommes. Vous êtes administrateur...

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Le C.C.A.S. reverse 11 500 000 € à la Ville. C'est bien cela.

**M. MARTIN** – C'est le paiement des frais de personnel.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – reversés à la Ville.

**M. MARTIN** – C'est le budget des frais de personnel.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – D'accord. C'est donc bien ce que j'avais compris.

**M. MARTIN** – Je reviens à la politique fiscale. M. LEBRUN, en 2010, l'augmentation des valeurs nominales a été inférieure à l'inflation. Lorsque vous dites que les valeurs cadastrales augmentent chaque année c'est vrai, mais je voulais dire qu'en 2010 un effort particulier a été fait. Lorsqu'il est dit que ce budget n'était pas anti-crise, c'est inexact, car les

*Députés avaient voté une augmentation des valeurs locatives inférieure à l'inflation. Je voulais le signaler.*

*De la même manière, le plan de relance en 2009 a été un plan de relance par l'investissement. En 2010, nous avons continué à faire le plan de relance au niveau de la Ville d'Orléans par l'investissement. Ce choix était fait par le Gouvernement. Nous avons continué à l'accompagner.*

**M. le Maire** – *Merci M. MARTIN. Quelques mots pour terminer rapidement. Après je vous proposerai de passer au vote de la délibération n° 8 sur le compte de gestion. Et puis, comme il convient, je laisserai M. Olivier CARRE, s'il le veut bien, faire procéder au vote du compte administratif, c'est-à-dire la délibération n° 9. Nous y sommes habitués maintenant.*

*Je regrette la tonalité de ce débat. Nous avons eu dans cette enceinte parfois des débats fort intéressants. Pour débattre, faut-il encore partir des éléments factuels justes. On ne peut pas débattre à partir de choses qui sont fausses. Ou alors on est dans l'affirmation gratuite, dans la caricature, on est dans l'erreur ou dans la manipulation. Malheureusement, dans vos interventions, pour une partie du moins dans l'opposition, vous êtes entrés dans ce jeu de rechercher des éléments de critiques pour la critique, au risque d'affirmer des choses totalement fausses. Et le débat devient effectivement difficile :*

*- affirmations totalement erronées sur les budgets liés à l'insertion par le sport, à la politique de la jeunesse,*

*- affirmations totalement fausses sur les budgets sociaux. Je vais y revenir dans un instant. Je vais donner le chiffre qui permet toutes les comparaisons. D'ailleurs, lorsque les uns et les autres ici présents vous l'expliquent et vous le font voir de manière évidente, vous n'avez plus rien à dire. Vous cherchez simplement la caricature pour pouvoir tenter, plus ou moins vainement, d'exister et d'être, encore une fois, dans cette critique permanente, totale, absolue. Si on avait un budget du C.C.A.S. qui avait doublé, cela ne vous aurait pas empêché de dire qu'on n'était pas dans la solidarité, etc.*

*Puisque je parle du budget du C.C.A.S., j'ai repris les comptes. Puisque vous tentez d'accréditer, notamment Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, au travers de votre présentation, trop d'investissements, pas assez de fonctionnement, pas forcément dans l'absolu, mais évidemment par référence aux périodes antérieures. C'est l'idée que vous avez tenté d'accréditer. Là aussi, c'est totalement faux. C'est simplement faux. Cela ne prête même pas lieu à discussion. Il suffit de reprendre les chiffres et les budgets. Je vais vous les donner. D'ailleurs M. MARTIN l'a fait très justement pour le C.C.A.S., pour la partie Ville. Cela ne semble pas vous suffire dans la négation de l'évidence.*

*Je vous donne les budgets totaux du C.C.A.S. 2000 et 2010. Le budget total du C.C.A.S. 2000 c'est 10 000 000 €, pratiquement, à l'euro près. On l'a vu ce soir sur le compte 2010 : c'est 13 600 000 €, plus d'un tiers d'augmentation. Alors je veux bien que ce soit de la récession, mais quand on a une courbe qui progresse de cette manière-là, je me demande où est la récession. C'est ce qu'a dit tout à l'heure M. MONTILLOT. Il faut être sérieux.*

*J'entends ce que dit M. RICOUD. Il dit autre chose. Il dit : « Des choses sont faites, mais je souhaite qu'on concentre les moyens sur un certain nombre d'actions et qu'on en mette davantage ». C'est parfaitement understandable. Cela ne part pas d'un constat faux. Cela propose autre chose que ce que nous avons mis en œuvre sur cette année 2010 au travers de ce compte 2010. Cela permet effectivement le débat.*

*Cela permet de montrer toutes les actions que la Ville d'Orléans, depuis plusieurs années, a engagées dans la logique de la prévention, de la réussite, de l'insertion. On peut toujours dire qu'il faut en faire plus. Sur le constat, qu'un certain nombre de jeunes sont en difficulté, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, on est d'accord sur ce constat. Je pense personnellement que notre société toute entière – on peut toujours dire que c'est de la faute d'untel, de l'autre, etc. – effectivement, je ne veux pas dire ne fait pas l'effort, car effort a une notion un peu péjorative, on est contraint de faire effort, non ; ne se porte pas à hauteur de ce qu'il faudrait faire en faveur de la jeunesse et pas seulement en moyens financiers, mais en terme de mobilisation de tous les acteurs. On en a déjà parlé sur les stages, sur les emplois, sur des stages qui sont parfois utilisés comme des sous-emplois et puis qu'on refait régulièrement, cela évite d'embaucher. On est d'accord sur tout cela.*

*Je pense très sincèrement, pour ce qui la concerne, la mairie d'Orléans prend toute sa part et même au-delà. Nous ne sommes pas les seuls à devoir intervenir sur ces sujets-là. Avec une détermination totale, et cela a été rappelé autant par M. SANKHON que par M. MONTILLOT et d'autres qui sont intervenus, on fait le maximum, on ne le fait jamais assez, jamais complètement, mais notre détermination est manifeste, totale, pour justement être à l'intersection de toutes les actions des différents acteurs pour pouvoir les encourager, les valoriser ou pouvoir les créer le cas échéant. Nous avons été très loin là-dedans. Ce n'est pas dans la tradition d'une municipalité que d'aller sur ces sujets-là. Je veux tout de même le dire.*

*Sur l'ensemble des actions qui concentrent sur ces logiques de prévention, de réussite, notamment de réussite éducative, la Ville d'Orléans chaque année y consacre plus de 6 000 000 €. C'est le cas encore en 2010. Je ne vais pas être désobligeant et faire des comparaisons antérieures, mais je peux vous dire qu'il n'y avait pas les 6 000 000 €, tant s'en faut.*

*Je réfute totalement le pseudo argument qui consiste à dire : « Finalement d'accord, vous augmentez l'investissement, mais en fait vous avez réduit le fonctionnement ». Ce n'est pas vrai. Le budget du C.C.A.S., je vous le dis :*

- 2000 : 10 000 000 €,
- 2010 : 13 600 000 €.

*Mme LECLERC a fort bien répondu en disant que personne qui nous sollicite n'est laissé sur le bord du chemin. Personne. Elle a parfaitement raison en disant : « On ne va quand même pas les « inventer » pour dépenser en plus ». Nous avons les moyens et nous agissons. Si quelqu'un parmi vous conteste les chiffres que je donne, qu'il le dise tout de suite. Si mes chiffres sont faux, qu'on le dise. Les chiffres traduisent une réalité de ce qui est dépensé.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Il y a moins de personnel.*

**M. le Maire** – *Le budget est global, puisque M. MARTIN vous l'a expliqué avec le jeu des dépenses et des remboursements de la Ville et du C.C.A.S. Donc tout est là-dedans.*

*La deuxième chose que j'ajoute, on l'a déjà dit, le C.C.A.S. ne résume pas toutes les actions qui sont faites par notre municipalité dans ce domaine social. Je ne vais pas toutes les égrener. Je prends juste un exemple, car il est majeur : le logement social. Je ne parle même pas d'investissement, puisque cela déplaît. Je vais parler de l'apport de la Ville et de l'Agglo, M. le Président, au logement social via l'O.P.H. Au total, plus de 20 000 000 € ont été apportés. Je veux bien la critique, mais la municipalité d'avant a fait quoi là-dedans ? Je crois qu'on était à quelques centaines de milliers d'euros. 400 000 F., me dit M. CARRE. Ce n'est même pas en euros. C'est vrai que j'ai fait un anachronisme. On était en francs. Mme SUIRE, je la vois*



*approuver, car elle connaît remarquablement ces questions. C'est la réalité. On peut me dire que 20 000 000 € ce n'est pas suffisant. On peut toujours être dans la facilité du davantage, mais après. Voilà sur la question sociale.*

*Le deuxième point que je regrette, car il semble vous gêner, pas un mot sur les grands équilibres financiers. On est tout de même dans le compte administratif, mes chers collègues. On le passe totalement sous silence. Je ne vais pas reprendre ce qu'on a dit sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, mais on est en dehors de la période du contrôle. On est en 2010. Ce compte administratif est franchement tout à fait remarquable, car nous étions en pleine crise : pas d'augmentation de fiscalité, stabilité de la dette et on poursuit l'augmentation de l'investissement. Cela s'appelle quoi ? Cela s'appelle un budget anti-crise pour l'emploi. C'est exactement ce que nous avons fait au travers de ces investissements qui créent de l'activité et qui génèrent de l'emploi. M. Olivier CARRE avait mille fois raison s'il me permet d'intervenir sur ce point, nous préférons être dans une logique préventive, c'est-à-dire de favoriser l'activité et l'emploi, plutôt que de réparer les dégâts quand il y a moins d'emplois, moins d'activités et donc qu'il faut augmenter les budgets sociaux. C'est une vraie différence. Je préférerais qu'il n'y ait pas de budget social...*

**Mme NOEL** – *Il n'y en aurait pas besoin.*

**M. le Maire** – *car il y en aurait pas besoin, car l'activité serait telle effectivement, et nous l'avons connue dans le passé dans notre pays, car il n'y aurait pas l'expression du besoin. Il y a l'expression du besoin et nous y répondons très largement. Mais nous sommes dans une logique de développement de l'activité qui est permise par cet investissement qui lui même est générateur d'emploi. Nous faisons l'inverse du drame que connaît notre pays depuis 30 ans. Ce pays a considérablement augmenté depuis 30 ans ses dépenses de fonctionnement, voire ses dépenses d'assistance au détriment de ses investissements qui sont porteurs d'activité et donc d'emploi. Notre pays sous-investit. Tout le monde dit : « Il faut des lignes T.G.V. Il faut transformer notre politique énergétique pour développer notre fameux bouquet énergétique ». On est mille fois d'accord en faveur des énergies renouvelables. C'est quoi si ce n'est pas de l'investissement ?*

*Aujourd'hui, car notre pays a désinvesti depuis 30 ans, alors qu'il a mené une politique formidable d'investissement dans les années 60 et 70, après on peut contester, on est d'accord sur tel type d'investissement ou pas, mais globalement il a eu une lancée formidable. C'est sur cette lancée que nous continuons de vivre aujourd'hui, car des élus ont eu à l'époque le courage de faire ce que nous, à notre modeste échelle, nous essayons de faire, c'est-à-dire de relancer l'investissement, car il est porteur d'avenir. C'est celui-là qui fera gagner la Ville d'Orléans. C'est la logique dans laquelle nous sommes engagés. C'est la logique que nous respectons au fond grâce à un compte administratif. M. MARTIN, Mme JACQUES, Directrice des Finances, l'ensemble des Services Financiers et, M. le Directeur Général, l'ensemble des Services de la Ville, nous sommes parvenus à faire pour cette année 2010, au travers d'un compte administratif qui est excellemment équilibré, qui permet les dépenses de solidarité en même temps qu'il nous permet de préparer l'avenir par des dépenses d'investissement, donc d'activités, donc d'emplois conséquents. C.Q.F.D. Je vous remercie.*

*Je vous sollicite maintenant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 pour approbation. Je crois M. MARTIN que tout est dit.*

**Mme NOEL** – *M. le Maire s'il vous plaît.*

*(brouhaha)*

**Mme NOEL** – Vous nous avez invité à vous indiquer si les chiffres étaient faux. Je suis désolée, je n'ai pas du tout les mêmes chiffres que M. MONTILLOT.

**M. le Maire** – Je vais vous donner la parole avec plaisir. Allez-y. Je parlais du mur sans le casque. Je vous attends avec plaisir. Je vous en prie Madame.

**Mme NOEL** – Dans le compte administratif du C.C.A.S., réussite éducative, page 7, M. MONTILLOT, je n'ai pas du tout les mêmes chiffres :

- 513 familles rencontrées, je n'ai pas 3 000 comme vous l'avez indiqué tout à l'heure. J'ai entendu 3 000.

**M. le Maire** – Vous ne vous rapportez pas à toutes les lignes. Vous vous rapportez à une ligne parmi plusieurs lignes.

**Mme NOEL** – Il l'a dit. Je ne veux pas ouvrir le débat maintenant. Mais qu'il nous donne les chiffres par écrit et on comparera.

**M. le Maire** – M. MONTILLOT pour vous répondre sur ce point, en un mot s'il vous plait.

**Mme NOEL** – et 57 enfants en situation de décrochage scolaire.

**M. le Maire** – Ce n'est pas sérieux, Mme NOEL.

**Mme NOEL** – Les chiffres sont là.

**M. le Maire** – M. MONTILLOT.

**M. MONTILLOT** – Je me permets en un mot. C'est très simple. Vous ne parlez pas de la même chose. Mme KOUNOWSKI m'a posé une question concernant les Maisons de la Réussite. On est d'accord ? C'est bien cela, Mme KOUNOWSKI ?

(réaction de Mme NOEL hors micro)

(brouhaha)

**M. MONTILLOT** – C'est quand même incroyable. Mme KOUNOWSKI m'a posé une question concernant les Maisons de la Réussite. 3 000 personnes. Ensuite nous avons parlé du contrat de réussite éducative qui n'est pas les Maisons de la Réussite. C'est un contrat. Je vous ai parlé de 600 familles. Vous m'avez dit combien Madame ?

**Mme NOEL** – 3 000.

(brouhaha)

**M. MONTILLOT** – Elle n'a rien compris.

**M. le Maire** – Pour la qualité des débats... Avec l'accord de M. MARTIN, je vais vous proposer de procéder au vote de la délibération n° 8 sur le compte de gestion. Il faut mettre le casque. Je vous assure. Moi qui suis un vieux motard, je vous assure qu'il faut mettre le casque. Cela protège beaucoup.

*Je vous consulte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a 8 abstentions. Je l'ai dit trois fois M. GRAND. Je viens de le dire, je vous interroge... Mme NOEL a beaucoup perturbé, y compris l'opposition. Je vous interroge sur le compte de gestion, délibération n° 8. J'ai demandé qui était pour, qui était contre, qui s'abstenait ? Il y a 3 abstentions. Il n'y a pas de contre. On est d'accord ?*

N° 8 – **Compte de gestion de l'exercice 2010. Approbation.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Mme la Trésorière Principale Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Mme la Trésorière Principale Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées en ce qui concerne :

- la Ville d'Orléans,
- le Service des Opérations Funéraires,
- les opérations soumises à T.V.A.,
- les Z.A.C. en régie,
- le Parc Floral,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE :**

**que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2010 par Mme la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ».**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
I - Budget principal					
Investissement	-18 764 789,19	0,00	-974 659,77	0,00	-19 739 448,96
Fonctionnement	21 050 580,03	20 341 534,42	21 808 497,97	0,00	22 517 543,58
TOTAL I	2 285 790,84	20 341 534,42	20 833 838,20	0,00	2 778 094,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
ACTIVITE SOUMISE TVA ORLEANS					
Investissement	623 914,53	0,00	287 874,73	0,00	911 789,26
Fonctionnement	220 009,08	0,00	-138 927,83	0,00	81 081,25
Sous-Total	843 923,61	0,00	148 946,90	0,00	992 870,51
ZAC ORLEANS					
Investissement	-675 428,74	0,00	0,00	0,00	-675 428,74
Fonctionnement	675 428,74	0,00	0,00	0,00	675 428,74
Sous-Total					
PARC FLORAL ORLEANS					
Investissement	-20 093,18	0,00	-543 589,88	0,00	-563 683,06

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
Fonctionnement	342 539,14	111 806,52	693 333,04	0,00	924 065,66
Sous-Total	322 445,96	111 806,52	149 743,16	0,00	360 382,60
TOTAL II	1 166 369,57	111 806,52	298 690,06	0,00	1 353 253,11
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OPÉRATIONS FUNÉRAIRES ORLÉANS					
Investissement					
Fonctionnement	39 600,79	0,00	11 107,10	0,00	50 707,89
Sous-Total	39 600,79	0,00	11 107,10	0,00	50 707,89
TOTAL III	39 600,79	0,00	11 107,10	0,00	50 707,89
TOTAL I + II + III	3 491 761,20	20 453 340,94	21 143 625,36	0,00	4 182 045,62

N° 9 – **Compte administratif de l'exercice 2010. Approbation.**

**M. le Maire** – *Je vais maintenant laisser la présidence de séance à M. CARRE.*

**M. CARRE** – *Ce sera très ponctuel, M. le Maire.*

\*  
\*            \*  
\*

*M. le Maire quitte la salle à 21 heures 05.*

\*  
\*            \*  
\*

**M. CARRE** – *M. Soufiane SANKHON, vous rangez votre casque.*

*Je vais procéder à la lecture un peu fastidieuse de tous les chiffres qui sont exacts sur le compte administratif de l'exercice 2010.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal,

Vu le Compte de Gestion 2010,

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de la Commission du Budget,

**D E L I B E R E**

est approuvé le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2010, lequel s'élève en mouvements réels :

**POUR LA VILLE :**

**En euros**

- en recettes à la somme de ..... 246 901 452,37

***Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.***

- en dépenses à la somme de ..... 244 123 367,75

***Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.***



Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 2 778 084,62

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Et compte tenu :

- des restes à payer qui s'élèvent à..... 3 511 300,08

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à..... 1 076 758,00

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Un excédent net de ..... 343 542,54

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

POUR LE SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES :

En euros

- en recettes à la somme de ..... 79 901,89

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- en dépenses à la somme de..... 29 194,00

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 50 707,89

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

POUR LES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A. : En euros  
- en recettes à la somme de ..... 2 191 927,30

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- en dépenses à la somme de ..... 1 199 056,79

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 992 870,51

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

M. CARRE – *Ce qui est amusant, c'est qu'il y a un peu de littérature. Il n'y a pas que des chiffres.*

Et compte tenu :

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à ..... 40 750,00

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Un excédent net de ..... 1 033 620,51

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

POUR LES Z.A.C. EN REGIE : En euros

- en recettes à la somme de ..... 703 091,54

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- en dépenses à la somme de ..... 703 091,54

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 0,00

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

POUR LE PARC FLORAL :

En euros

- en recettes à la somme de ..... 4 486 448,36

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- en dépenses à la somme de ..... 4 126 065,76

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 360 382,60

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Et compte tenu

- des restes à payer qui s'élèvent à ..... 61 078,39

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à ..... 0,00

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent net de ..... 299 304,21

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions et 1 non participation  
de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

ADOPTE

**M. CARRE** – Si vous voulez bien aller chercher M. le Maire qui s'inquiète.

\*  
\*       \*  
\*

*M. le Maire revient dans la salle à 21 heures 10.*

\*  
\*       \*  
\*

**M. CARRE** – *Tout a été approuvé, M. le Maire. Vous êtes soulagé. Les comptes sont approuvés avec 3 contre, 10 abstentions et une large majorité pour.*

N° 10 – **Budget de la Ville. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation.**

**M. MARTIN** – *Ce sont des délibérations techniques. Nous affectons les résultats de fonctionnement. Si vous voulez plus de détails, je peux le lire, mais on reprend à nouveau les chiffres pour faire les affectations de résultat. On va affecter le résultat du fonctionnement, c'est la délibération n° 10 et puis après des budgets annexes.*

**M. le Maire** – *Je vous ai tellement manqué que vous me rappelez aussi vite. Je suis très touché.*

**M. RICOUD** – *Deux mots. La situation de 2000 n'est pas du tout celle de 2011. En 2010, il y avait certainement moins de difficultés sociales que maintenant, quand vous comparez les budgets du C.C.A.S.*

*Deuxièmement, vous avez parlé tout à l'heure d'assistance. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez voulu dire, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Vous me ramenez à la délibération antépénultième, ce qui pose un problème, puisque sur la suivante je ne dois pas être là. Je vais vous proposer de voter sur le point n° 10. On est bien d'accord M. MARTIN ?*

**M. MARTIN** – *Tout à fait.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte sur l'affectation du résultat.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'exercice 2010 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 22 517 543,58 € en section de fonctionnement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

La section d'investissement 2010 présente un déficit sur ordonnancement de 19 739 458,96 €.

Les reports d'investissement s'élèvent en dépenses à 3 511 458,96 € et en recettes à 1 076 758,00 €, portant le déficit global de la section d'investissement à 22 174 001,04 €.

Le résultat net après reports s'élève donc à 343 542,54 €.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 22 174 001,04 €, représentant le montant du déficit global d'investissement ;**

**2) inscrire le déficit d'investissement au compte 001 du budget 2011 pour 19 739 458,96 € (dépenses) ;**

**3) maintenir le solde du résultat d'exploitation 2010, soit 343 542,54 € en report à nouveau sur l'exercice 2011, compte 002 (recettes) ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 11 – **Budget annexe des opérations funéraires. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010. Approbation.**

**M. MARTIN** – *C'est l'affectation du résultat du budget des opérations funéraires.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'instruction M4 prévoit notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2010 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 50 707,89 € en section de fonctionnement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Le budget annexe des opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire le résultat en report à nouveau au compte 002 du budget annexe pour 50 707,89 € (recettes) ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 12 – **Budget annexe des opérations soumises à T.V.A. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation.**

**M. MARTIN** – *C'est la même chose, l'affectation du résultat.*

**M. le Maire** – *Je suppose même vote.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'exercice 2010 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 81 081,25 € en section de fonctionnement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

La section d'investissement 2010 présente un excédent de 911 789,26 €.

Les reports d'investissement s'élèvent en recettes à 40 750,00 €, portant l'excédent global de la section d'investissement à 952 539,26 €.

Le résultat net après reports s'élève donc à 1 033 620,51 €

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 81 081,25 € (recettes) ;**

**2°) affecter une partie du résultat de fonctionnement (soit jusqu'à 50 000 €) au budget principal en ouvrant une dépense de 50 000 € en compte 6522 (versement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal) sur le budget annexe, ainsi qu'une recette du même montant au compte 7551 (excédents des budgets annexes à caractère administratif) sur le budget principal ;**

**3°) inscrire le résultat d'investissement au compte 001 du budget annexe pour 911 789,26 € (recettes) ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 13 – **Budget annexe des Z.A.C. en régie. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation.**

**M. MARTIN** – *Egalement l'affectation du résultat.*

**M. le Maire** – *Je suppose même vote.*



*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'exercice 2010 fait apparaître un excédent sur ordonnancement en section de fonctionnement de 675 428,74 € et un déficit sur ordonnancement en section d'investissement de 675 428,74 €.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 675 428,74 € (en recettes) ;**

**2) inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 675 428,74 € (en dépenses) ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 14 – **Budget annexe du Parc Floral. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010. Approbation.**

**M. MARTIN** – *Affectation du résultat également.*

**M. le Maire** – *Même vote.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'instruction M14 prévoit notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2010 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 924 065,66 € en section de fonctionnement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

La section d'investissement fait apparaître en 2010 un déficit de 563 683,06 €.

Les reports d'investissement s'élèvent en dépenses à 61 078,39 € portant le déficit global après reports de la section d'investissement à 624 761,45 €.

Le résultat net après reports s'élève donc à 299 304,21 €.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 299 304,21 € (en recettes) ;**

**2) inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 624 761,45 € (en dépenses) ;**

3) affecter en investissement à l'article 1068 une somme de 624 761,45 € représentant le montant du déficit d'investissement ».

ADOPTE PAR 42 VOIX  
CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 15 – **Budget supplémentaire. Budget Ville et budgets annexes. Approbation.**

**M. MARTIN** – *Quelques éléments et commentaires sur ce budget supplémentaire, puisque des crédits en fonctionnement et en investissement sont ouverts.*

*Pour le fonctionnement :*

- 200 000 € pour les acomptes pour les fêtes de Jeanne d'Arc 2012,  
- 30 000 € pour l'événementiel les fêtes de Jeanne d'Arc 2011 en complément de budget.

- pour la gestion de l'espace public, en raison de l'hiver rigoureux : 100 000 €,

- pour les marchés : 27 000 €,

*pour les dépenses importantes qui sont affectées à titre supplémentaire par rapport au budget que nous avons voté en début d'année.*

- pour la Direction des Affaires Juridiques et pour la mise en œuvre des marchés : 17 000 € de plus.

-, pour l'aménagement des locaux du C.S.O. : 84 000 €,

- pour les véhicules de propreté, acheter un véhicule supplémentaire : 90 000 €,

- rénover le petit train de Wichita : 23 000 €, investissement attendu.

*Voilà quelques dépenses supplémentaires qui seront prises en compte ainsi que des subventions d'équipement aux personnes pour le Carré Saint-Vincent, c'est-à-dire Théâtre d'Orléans, puisqu'il y a des équipements acoustiques pour 65 000 € qui sont délibérés ce soir en complément.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

**« Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2011 pour chacun des budgets de la Ville :**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Tranferts au sein de la section de fonctionnement :**

<p>311 Autres frais divers CCTO CONSERVATOIRE</p>	<p>6188</p>	<p><b>-19 000,00</b></p>	<p>020 Rémunérations HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE</p>	<p>64131</p>	<p><b>19 000,00</b></p>
<p>824 Prestations de services FINS MISSION INSERTION 09A453 MAISON DE L EMPLOI</p>	<p>611</p>	<p><b>-15 000,00</b></p>	<p>90 Subvention maison de l'emploi FINS MISSION INSERTION 09A453 MAISON DE L EMPLOI</p>	<p>65738</p>	<p><b>15 000,00</b></p>
<p>830 Études et recherches TRIS RISQUES URBAINS</p>	<p>617</p>	<p><b>-15 000,00</b></p>	<p>830 Subvention au CRESITT TRIS RISQUES URBAINS</p>	<p>6574</p>	<p><b>15 000,00</b></p>
<p>822 Voies et réseaux TGEP GESTION ESPACE PUBLIC</p>	<p>61523</p>	<p><b>-4 043,53</b></p>	<p>822 Titres annulés sur exercices antérieurs TGEP GESTION ESPACE PUBLIC</p>	<p>673</p>	<p><b>4 043,53</b></p>
<p>822 Voies et réseaux TGEP GESTION ESPACE PUBLIC</p>	<p>61523</p>	<p><b>-2 035,00</b></p>	<p>813 Titres annulés sur exercices antérieurs TGEP GESTION ESPACE PUBLIC</p>	<p>673</p>	<p><b>2 035,00</b></p>
<p>412 Autres matières et fournitures TMEC MECANIQUE</p>	<p>6068</p>	<p><b>-670,26</b></p>	<p>822 Titres annulés sur exercices antérieurs TODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</p>	<p>673</p>	<p><b>670,26</b></p>
<p>020 Locations immobilières TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX</p>	<p>6132</p>	<p><b>-2 000,00</b></p>	<p>020 Titres annulés sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX</p>	<p>673 678</p>	<p><b>1 000,00</b> <b>1 000,00</b></p>
<p>041 Subventions de fonctionnement aux associations DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000933 COOPERATION DECENTRALISEE</p>	<p>6574</p>	<p><b>-1 557,94</b></p>	<p>041 A d'autres organismes Concours divers (cotisations...) DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000933 COOPERATION DECENTRALISEE</p>	<p>62878 6281</p>	<p><b>1 496,94</b> <b>61,00</b></p>

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

**Transfert au sein de la section d'investissement**

824 Installations, matériel et outillage UUAM AMENAGEMENT URBAIN 10A4754 VOIRIES QUARTIER CARMES	2315	-380 000,00	824 Subventions d'équipement aux personnes UUSL DROIT DES SOLS 10A104 CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	2042	380 000,00
824 Autres immobilisations corporelles UUAM AMENAGEMENTS URBAINS 10A4753 REQUALIFICATIONS MAILLS JAURES	2315	-148 500,00	824 Subvention d'équipement aux personnes UUAM AMENAGEMENTS URBAINS 10A4753 REQUALIFICATIONS MAILLS JAURES	2042	148 500,00
30 Autres immobilisations corporelles CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A4371 LE 108 ACQUISITION MATERIEL SONORE	2188	-10 000,00	33 Subventions d'équipement aux personnes CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A4371 LE 108 ACQUISITION MATERIEL SONORE	2042	10 000,00
824 Frais d'études UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 03C479 ARENA	2031	-270 000,00	824 Terrains bâtis UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 03C479 ARENA - Maison BAULANDE	2115	270 000,00
411 Constructions TPAT PATRIMOINE 03Z075 G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	2313	-12 000,00	40 Autres installations, matériel et outillage TPAT PATRIMOINE 03Z075 G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	2158	12 000,00
830 Subventions d'équipement aux personnes PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU	2042	-10 000,00	830 Réseaux d'adduction d'eau PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU	21531	10 000,00
020 Installations, matériel et outillage tec TPAT PATRIMOINE 13Z456 RENOUV - DISPOSITIF ELECTRIQUE	2315	-10 000,00	020 Autres immobilisations corporelles TPAT PATRIMOINE 13B250 ACQUISITION MAT DOMAINE ET ASSIST TECHNI	2188	10 000,00
323 Restauration des collections et oeuvres AARC ARCHIVES 13B009 RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS	2316	-8 000,00	323 Autres collections et oeuvres d'art Autres immobilisations incorporelles 13B009 RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS	2168 2088	3 514,64 4 470,46
813 Installations, matériel et outillage tec TEFO EAU, FONTAINES 13B012 EQUIP BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	2315	-6 000,00	813 Autres immobilisations corporelles TEFO EAU, FONTAINES 13B012 EQUIP BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	2188	6 000,00
820 Autres immobilisations corporelles en co TGEP GESTION ESPACE PUBLIC 13Z481 LOCAUX EQUIPES MUNICIPALES CENTRE VILLE	2318	-3 000,00	820 Autres immobilisations corporelles TGEP GESTION ESPACE PUBLIC 13Z481 LOCAUX EQUIPES MUNICIPALES CENTRE VILLE	2188	3 000,00
30 Restauration des collections et oeuvres CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A333 RESTAURATION STATUES	2316	-3 377,00	33 Autres immobilisations corporelles CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A085 DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEM	2188	3 377,00
821 Autres immobilisations corporelles en co TEFO EAU, FONTAINES 08A02238 GROSSES REPARATIONS FONTAINES	2318	-1 405,30	823 Autres immobilisations corporelles TEFO EAU, FONTAINES 08A01047 ARROSAGE	2188	1 405,30
824 Réaffectation comptable PPRO DGA PROXIMITE 09E003 DISTRIBUTEUR SSACS DEJECTIONS CANINES	2315	-1 300,00	813 Autres immobilisations corporelles PPRO DGA PROXIMITE 09E003 DISTRIBUTEUR SSACS DEJECTIONS CANINES	2188	1 300,00
33 Mobilier CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A085 DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEM	2184	-14 000,00	324 Constructions CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A492 TOUR BLANCHE CREATION SCE ARCHEOLOGIE	2313	14 000,00
020 Autres immobilisations corporelles HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE 13B010 EQUIPEMENT FIPH	2188	-6 300,00	020 Constructions TPAT PATRIMOINE 13Z0057 REAMENAGT LOCAUX CENTRE MUNICIPAL	2313	6 300,00
20 Logiciels,.... ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B0241 CONCERTO	205	-2306,00	213 Constructions TPAT PATRIMOINE 06Z062 GROSSES REPARAT. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	2313	2 305,95
824 Autres agencements et aménagements PPRO PROXIMITE 09E001 AMENAGEMENT DE PROXIMITE	2128	-5 000,00	824 Etudes Mosaïques PPRO PROXIMITE 09E001 AMENAGEMENT DE PROXIMITE	2031	5 000,00
414 Autres immobilisations corporelles CSPO SPORTS ET LOISIRS 03B078 BASE DE LOISIRS ILE CHARLEMAGNE INFRASTR	2188	-10 000,00	20 Concessions et droits similaires, brevet ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B0241 CONCERTO	205	7 694,00
824 Immobilisation en cours UUAM AMENAGEMENTS URBAINS	2315	-21 000,00	824 Subvention d'équipement UUAM AMENAGEMENTS URBAINS	2042	21 000,00

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

Installations, matériel et outillage tec UUAM AMENAGEMENT URBAIN 10A452 PROJET CENTRE VILLE			Rémunérations HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
824	2315	-3 918,10	020	64131	3 918,10
Installations, matériel et outillage tec UUAM AMENAGEMENT URBAIN 10A475 ZAC CARMES-MADELEINE			Rémunérations HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
824	202	-10 363,08	020	64131	10 363,08
Frais réal. doc urbanisme et num cadastr UUDR DIRECTION DE L'URBANISME 10A021 REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME			Rémunérations HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
824	2031	-10 000,00	824	611	10 000,00
Frais d'études UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A4542 ZFU ETUDES			Contrats de prestations de services avec UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A4543 ZFU COMMUNICATION		
822	60633	-7 700,00	820	2188	7 700,00
Fournitures de voirie TFME FOURNITURE MATERIEL ENTRETIEN			Autres immobilisations corporelles TFME FOURNITURE MATERIEL ENTRETIEN 08A17033 MOBILIER URBAIN		
23	238	-5 720,75	90	678	5 720,75
Avances versées sur commandes d'immobili UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION 04B256 TRANSFERT BIBLIOTH. DUPANLOUP			Autres charges exceptionnelles UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATIO		

**Annulation de crédits de dépenses**

824	2315	-2 280 000,00			
Autres immobilisations corporelles UUAM AMENAGEMENTS URBAINS 10A4753 REQUALIFICATIONS MAILS JAURES					
412	2318	-250 000,00			
Autres immobilisations corporelles en co TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 03C4723 STADE OMNISPORTS					

**Annulation de recettes**

824	1325	-1 150 000,00			
Subventions à recevoir UUAM AMENAGEMENTS URBAINS 10A4753 REQUALIFICATIONS MAILS JAURES					
024	024	-50 000,00			
Cessions des chalets de Noël CEVE EVENEMENTIEL 0000837 MARCHE DE NOEL					

**Ouvertures de crédits en fonctionnement**

		En Dépenses
024	611	200 000,00
Contrats de prestations de services avec CEVE EVENEMENTIEL 2012832 FETES DE JEANNE 2012 - Acompte		
024	611	30 000,00
Contrats de prestations de services avec CEVE EVENEMENTIEL 0000832 FETES DE JEANNE D'ARC 2011		
822	61523	100 000,00
Entretiens des voies et réseaux hiver rigoureux TGEP GESTION DE L'ESPACE PUBLIC		
91	6135	27 000,00
Tentes quai du Roi - location TMAR MARCHES		
830	611	18 300,00
Contrats de prestations de services avec PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 0000918 JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
830	6281	4 500,00
Concours divers (cotisation au CIRAN) PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE		

- 1144 -

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

041		
Contrats de prestations de services	611	16 000,00
Annonces et insertions	6231	3 000,00
Fêtes et cérémonies	6232	4 168,00
Divers	6248	10 832,00
DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000993 REGIO		
020	617	17 000,00
Études et recherches - Marchés d'assi AJUR DIRECTION JURIDIQUE		
020	6231	10 000,00
Annonces et insertions AJUR DIRECTION JURIDIQUE		
40	6574	23 750,00
Subventions RCO CSPO SPORTS ET LOISIRS 0000856 HAUT NIVEAU CONTRATS D'OBJECTIFS		
520	673	10 000,00
Annulation d'une part de loyer 2010 - Prorata temporis TDOM DOMAINE COMMUNAL ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE		

**Ouverture de crédits en investissement**

		En Dépenses
112	2313	84 000,00
Constructions TPAT PATRIMOINE 01A439 CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX		
813	2188	90 000,00
Véhicules de propriété TMEC MECANIQUE 07B449 ACTION PROPREE		
024	2182	26 000,00
Matériel de transport CEVE EVENEMENTIEL 13A015 ACQUISITION ET RENOUV MATERIEL ROULANT		
024	2188	23 000,00
Autres immobilisations corporelles CEVE EVENEMENTIEL 05A4851 PETIT TRAIN WICHITA		
313	2042	65 000,00
Subventions d'équipement aux personnes CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A310 CARRE ST VINCENT - RENOUV MAT ET MOBILIE		
33	2313	20 000,00
Constructions CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A470 COLLEGIALE ST P. LE PUELLIER - AMENAGEMENT		



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

024 Contrats de prestations de services avec CEVE EVENEMENTIEL 0000837 MARCHE DE NOEL 2011	611	<b>106 500,00</b>	024 Droits de place CEVE EVENEMENTIEL 0000837 MARCHE DE NOEL 2011	7336	<b>106 500,00</b>
94 Subventions d'équipement aux personnes UPCO POLE COMMERCE 04C316 RENOVATION DEVANTURES FISAC T3 I	2042	<b>60 000,00</b>	94 Subventions de l'Etat UPCO POLE COMMERCE 04C316 RENOVATION DEVANTURES FISAC T3 I	1311	<b>30 000,00</b>
90 Subvention aux organismes publics FINS MISSION INSERTION 09A453 MAISON DE L EMPLOI	65738	<b>67 100,00</b>	90 Revenus des immeubles TDOM DOMAINE COMMUNAL 09A453 MAISON DE L EMPLOI	752	<b>67 100,00</b>
041 Subvention aux associations DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000933 PARAKOU	6574	<b>44 500,00</b>	041 Participation de l'Etat Participation de la Région DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES	74718 7472	<b>23 000,00</b> <b>21 500,00</b>
024 Titres annulés (régularisation de tiers) CEVE EVENEMENTIEL 0000823 FESTIVAL DE LOIRE 2009	673	<b>25 000,00</b>	024 Autres organismes (régularisation de tiers) CEVE EVENEMENTIEL 0000823 FESTIVAL DE LOIRE 2009	7478	<b>25 000,00</b>
020 Charges locatives du bail commercial rue de bourgogne TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX	6132	<b>4 900,00</b>	94 Produits des cessions UPCO POLE COMMERCE	024	<b>4 000,00</b>
422 Contrats de prestations de services CJEU MISSION JEUNESSE 0000867 FESTIVAL JOUR J	611	<b>3 000,00</b>	422 Libéralités reçues CJEU MISSION JEUNESSE 0000867 FESTIVAL JOUR J	7713	<b>3 000,00</b>

**Ouverture de crédits d'ordre**

**En Recettes**

01 Amortissement des subventions d'équipement AFIN DIRECTION DES FINANCES Régularisation d'amortissements	28042	<b>5 000 000,00</b>
--	-------	---------------------

**En Dépenses**

01 Dotations aux amortissements des immobilisations AFIN DIRECTION DES FINANCES Régularisation d'amortissements	6811	<b>5 000 000,00</b>
--	------	---------------------

**Reprise de virement entre section**

**En Recettes**

01 Virement à la section d investissement AFIN DIRECTION DES FINANCES	023	<b>-5 191 257,39</b>
---	-----	----------------------

**En Dépenses**

01 Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES	021	<b>-5 191 257,39</b>
---	-----	----------------------

**Annulation d'emprunt**

**En Recettes**

01 Emprunt en euros AFIN DIRECTION DES FINANCES	1641	<b>-840 107,49</b>
---	------	--------------------

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

**Reprise des résultats et reports :**

01	1068	<b>22 174 001,04</b>
Excédents de fonctionnement capitalisés		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

01	001	<b>19 739 458,96</b>
Résultat d investissement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

01	002	<b>343 542,54</b>
Résultat de fonctionnement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

Les restes à réaliser correspondent aux projets d'investissements en-cours au terme de l'exercice 2010.

**En dépenses d'investissement :** **3 511 300,08**

**En recettes d'investissement :** **1 076 758,00**

**BUDGET ANNEXE OPERATIONS FUNERAIRES**

**Transfert de crédits en section de fonctionnement**

Autre personnel extérieur PCIM CIMETIERES	6218	<b>-500,00</b>	Annulation de titre sur exercice antérieur PCIM CIMETIERES	673	<b>500,00</b>
--	------	----------------	---	-----	---------------

Autre personnel extérieur PCIM CIMETIERES	6218	<b>-10 000,00</b>	Sous-traitance générale PCIM CIMETIERES	611	<b>10 000,00</b>
--	------	-------------------	--	-----	------------------

**Reprise de résultats**

		<b>Recettes</b>
01	002	<b>11 107,00</b>
Résultat de fonctionnement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

**BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TVA**

**Ouvertures de crédits équilibrées par des recettes en fonctionnement**

		<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
01	673	<b>160 000,00</b>	01	7718	<b>168 500,00</b>
Régularisation de TVA			Régularisation de TVA		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		

		<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
33	6238	<b>39 000,00</b>	33	70878	<b>39 000,00</b>
Divers publicité et communication			Remboursements de frais		
DDIC INFORMATION ET COMMUNICATION			DDIC INFORMATION ET COMMUNICATION		
0000843 FESTIVAL DE JAZZ			0000843 FESTIVAL DE JAZZ		

**Ouverture de crédits en fonctionnement**

		<b>Dépenses</b>
01	6522	<b>50 000,00</b>
Reversement d'excédent		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	022	<b>30 000,00</b>
Dépenses imprévues		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

**Reprise des résultats et reports**

		<b>Recettes</b>
01	001	<b>911 789,26</b>
Résultat d investissement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	002	<b>81 081,25</b>
Résultat de fonctionnement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

Les restes à réaliser correspondent aux projets d'investissements en-cours au terme de l'exercice 2010

**En recettes d'investissement :** **40 750,00**

**BUDGET ANNEXE PARC FLORAL**

**ouverture de crédits d'ordre**

		<b>En Dépenses</b>
01	13918	<b>150 000,00</b>
Autres		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Régularisation d'amortissements		

01	6811	<b>150 000,00</b>
Amortissements		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Régularisation d'amortissements		

		<b>En Recettes</b>
01	28188	<b>150 000,00</b>
Amortissement		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Régularisation d'amortissements		

01	777	<b>150 000,00</b>
Quote part subventions d investissement		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Régularisation d'amortissements		

**Reprise des résultats et reports**

01	001	<b>563 683,06</b>
Résultat d investissement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

01	1068	<b>624 761,45</b>
Excédents de fonctionnement capitalisés		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

01	002	<b>299 304,21</b>
Résultat de fonctionnement reporté		
AFIN DIRECTION DES FINANCES		

Les restes à réaliser correspondent aux projets d'investissements en-cours au terme de l'exercice 2010.

**En dépenses d'investissement :** **61 078,39**

ADOPTE PAR 42 VOIX  
CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 16 – **Admission en non valeur. Approbation.**

**M. MARTIN** – *C'est une somme de 15 718 €.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Mme le Trésorier Principal de la Trésorerie Municipale Orléans et Sud Loire a dressé le 2 mai 2011 la liste des produits irrécouvrables pour le budget principal de la Ville.

Les sommes non recouvrées concernent les exercices 2003 à 2010, pour un total de 15 718, 84 € et correspondent essentiellement à des droits de voirie et à des trop perçus sur rémunération, restés impayés en dépit des poursuites engagées.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'admission en non-valeur de la somme 15 718,84 € sur le budget principal de la Ville ;**

**2) accorder décharge au comptable pour la somme in diquée ci-dessus ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, article 654, gestionnaire AFIN ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 17 – O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Renouvellement de composants. Garantie d'un emprunt de 1 723 000 €. Approbation d'une convention.**

**M. MARTIN** – *C'est une opération de garantie de 1 723 000 € au profit des Résidences de l'Orléanais. C'est un prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 14 avril 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 49.27 % d'un emprunt de 1 723 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer le renouvellement de composants 2011 dans diverses résidences de l'O.P.H. à Orléans.

Cette opération de renouvellement de composants concerne des logements situés sur le territoire des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle. La quotité garantie par chacune des Villes est proportionnelle au montant des travaux réalisés sur son territoire.

Le Département du Loiret et la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle sont parallèlement sollicités à hauteur respective de 50 % et de 0.73 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 49.27 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 723 000 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation est destiné à financer le renouvellement des composants dans diverses résidences de l'O.P.H. à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation
  - Montant du prêt : 1 723 000 €
  - Durée totale du prêt : 15 ans  
dont, durée du différé d'amortissement : 2 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais pour le paiement des sommes dues, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.



**ARTICLE 6** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 1 074 logements situés rues Henri Troyat, Pierre Bérégovoy et Léopold Sedar Senghor à Orléans. Garantie d'un emprunt de 200 000 €. Approbation d'une convention.**

**M. MARTIN** – 200 000 € pour l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans les Résidences de l'Orléanais pour un montant de 50 % de ces 200 000 €.

**M. RICOURD** – La délibération me semble quelque peu bizarre, car réhabiliter Troyat, Bérégovoy et Senghor. Je pose une question. Est-ce un jeu d'écriture ? On ne va quand même pas réhabiliter le G.P.V.

**M. CARRE** – C'est une ligne complémentaire. On en est à un peu plus que 180 € par logement.

**M. RICOURD** – Je m'en doute.

**M. CARRE** – Vous êtes témoins. Je ne sais pas quel élément particulier va avec ? C'est un plan qualité de service. Ce sont plutôt les halls.

**M. RICOURD** – Ma deuxième question, le devenir des quatre bâtiments 13 – 15 ex Camille, 24 Savoie et le quatrième m'échappe ?

**M. CARRE** – Si M. le Maire me le permet, je pense que ce sont franchement des débats auxquels on a droit au Conseil d'Administration de l'Office. On est quelques-uns à y assister. Je vous propose de me reposer la question sur ce sujet la semaine prochaine. Il n'y aura pas de problème au sein de l'O.P.H.

Par ailleurs, il sera intéressant, dans un Conseil Municipal à venir, que l'on fasse un point sur la situation du G.P.V., puisqu'il y a des choses nouvelles. Cela fait un certain temps qu'on n'a pas vu une vision d'ensemble sur l'ensemble des travaux faits et ceux qui restent à venir. Ce sera intéressant qu'on fasse un point sur la Source, puisque beaucoup de choses ont été vues en réunions publiques et ici de façon plus opportuniste. Un point global est utile.

**Mme KOUNOWSKI** – J'irai très vite. M. CARRE a devancé ma question, très bien. Je voulais justement avoir simplement les adresses des immeubles impactés par cette décision, pour voir comment vous avanciez dans cette réhabilitation de certains immeubles du G.P.V. ? Pourra-t-on les avoir ou vous nous ferez une communication ?

**M. CARRE** – On verra.

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 14 avril 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière à 50 % de la Ville pour un emprunt de 200 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 1 074 logements situés rues Henri Troyat, Pierre Bérégovoy et Léopold Sedar Senghor à Orléans La Source.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 200 000 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt Qualité de service est destiné à financer la réhabilitation de 1 074 logements situés rues Henri Troyat, Pierre Bérégovoy et Léopold Sedar Senghor à Orléans La Source.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Qualité de Service
  - Montant du prêt : 200 000 €
  - Durée totale du prêt : 10 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais pour le paiement des sommes dues, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**ARTICLE 6** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 213 logements situés résidence les Genêts à Orléans. Garantie d'un emprunt de 745 000 €. Approbation d'une convention.**

**M. MARTIN** – *C'est le même principe, un emprunt de 745 000 € que mobilisent les Résidences de l'Orléanais. La Ville d'Orléans le garantirait à 50 % pour des opérations situées résidence les Genêts à La Source. C'était certainement aussi une opération partielle dans le G.P.V.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par lettre en date du 14 avril 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 745 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 213 logements situés résidence les Genêts à Orléans La Source.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

**ARTICLE PREMIER** : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 745 000 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 213 logements situés résidence les Genêts à Orléans La Source.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt réhabilitation en renouvellement urbain
  - Montant du prêt : 745 000 €
  - Durée totale du prêt : 20 ans
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0.00 % à 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais pour le paiement des sommes dues, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**ARTICLE 6** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais et la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Levée anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation.**

**M. CARRE** – *C'est une opération assez ancienne de 1994, faite dans le cadre de la Z.A.C. de l'Indien à La Source, dont Bâtir Centre était le propriétaire. C'était le foyer pour personnes âgées Edylis. Il y a eu depuis la construction d'un E.H.P.A.D., donc médicalisé. Edylis a été déconventionné. Au Conseil Municipal précédent, on a passé une convention avec l'hôpital sur ces logements. C'est pour permettre cet aboutissement qu'on demande le déconventionnement de ce bâtiment situé place de l'Indien.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre a construit en 1994 un foyer pour personnes âgées « EDYLIS » situé place de l'Indien à Orléans La Source (foyer transformé en E.H.P.A.D. par arrêté préfectoral le 24 avril 2006). Ce foyer a été financé notamment par un emprunt

conventionné de contrealeur 1 637 914,83 € souscrit auprès du Crédit Foncier de France, pour lequel la Ville a accordé sa garantie à hauteur de 50 % et dont la dernière échéance de remboursement est fixée au 30 juillet 2018.

La mutuelle SPHERIA Val de France, gestionnaire de l'E.H.P.A.D., ayant transféré son activité dans un établissement neuf, situé avenue de Concyr à Orléans La Source, la société d'H.L.M. Bâtir Centre a l'intention de céder l'immeuble au Centre Hospitalier Régional d'Orléans, qui souhaite y établir un foyer résidence pour internes et personnel hospitalier.

La garantie accordée par la Ville par délibérations du 21 janvier 1994 et du 17 février 1995 est assortie d'une convention stipulant, en son article 5, l'obligation pour la société d'H.L.M. d'obtenir l'accord de la Ville préalablement à tout projet d'aliénation du bien.

Cette convention d'interdiction d'aliéner signée entre la société Bâtir Centre et la Ville d'Orléans le 28 janvier 1994 a été régularisée par acte notarié en date du 5 juin 1998, avec effet jusqu'au 27 janvier 2021.

Parallèlement, le contrat de prêt prévoit en son article 13-2, comme un cas d'exigibilité, la mutation du bien objet du prêt, ainsi que le non respect du conventionnement passé avec l'Etat.

Par délibération du 18 février 2011, le Conseil Municipal a autorisé la levée anticipée de l'interdiction d'aliéner afin de permettre la cession du foyer situé place de l'Indien à Orléans La Source.

Il convient en outre d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à intervenir à l'acte de vente ente Bâtir Centre et le C.H.R.O. afin de renoncer à l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et de donner son accord à la vente de l'immeuble donné en garantie.

Il est précisé que les frais de levée de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer ne seront pas à la charge de Ville.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir à l'acte de vente entre Bâtir Centre et le C.H.R.O. à l'effet de renoncer à l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer le bien cédé et à accomplir toutes les formalités nécessaires ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan annuel.**

**M. MARTIN** – *Il s'agit simplement de faire le bilan de l'activité de cette Commission qui s'est réunie de nombreuses fois aux mois d'avril, mai, juillet, octobre 2010. Cette Commission retrace les activités de toutes les délégations de service public. Pour l'opposition qui souhaite avoir des informations financières détaillées, je l'invite à participer à cette Commission Consultative.*

**M. le Maire** – *Merci. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce bilan et je vous en remercie.*

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La C.C.S.P.L. examine chaque année sur le rapport de son Président :

- les rapports établis par les délégataires de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public et de contrat de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur cette délégation.

Conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à l'Assemblée délibérante, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, l'état des travaux réalisés.

Les travaux effectués par cette commission au cours de l'année 2010 sont les suivants :

• Réunion de la Commission le 19 avril 2010

La Commission a examiné le dossier de l'ARENA (présenté au Conseil Municipal du 26 mars 2010). Elle a émis un avis favorable à la poursuite de ce projet sous forme de partenariat public privé.

La Commission a examiné les rapports annuels au titre de l'année 2008 des délégataires de services publics suivants :

- Société Numéricâble (présenté au Conseil Municipal du 29 janvier 2010) : le réseau câblé de vidéocommunication ;

- S.A.R.L. A.F.D. - Dep Express (présenté au Conseil Municipal du 26 mars 2010) : la fourrière automobile municipale.

• Réunion de la Commission le 27 mai 2010

La Commission a examiné le projet de délégation de service public du parking Jaurès (présenté au Conseil Municipal du 30 avril 2010).

Elle a émis un avis favorable sur le principe de confier par délégation de service public, la construction et la gestion du parking Jaurès.

• Réunion de la Commission le 7 juillet 2010

Suite à la nouvelle délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2010, la Commission a ré-examiné le projet de délégation de service public du parking Jaurès (présenté au Conseil Municipal du 18 juin 2010).

Elle a maintenu son avis favorable sur le principe de délégation de service public pour cet ouvrage.

• Réunion de la Commission le 21 octobre 2010

La Commission a examiné le projet de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau.

Elle a émis un avis favorable sur le principe de la gestion du service public par voie de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau.

• Réunion de la Commission le 13 décembre 2010

La Commission a examiné les rapports annuels au titre de l'année 2009 des délégataires de services publics suivants :

- S.O.C.O.S. (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) et S.O.D.C. (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) : le chauffage urbain à La Source et au nord de la Loire ;

- Société Numéricâble (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) : le réseau câblé de vidéocommunication ;

- E.R.D.F. Electricité Réseau Distribution France - Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) : la distribution d'énergie électrique ;

- G.R.D.F. - Gaz Réseau Distribution France – Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) : la distribution publique de gaz ;

- Sogerès (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) : la restauration collective ;

- l'Association L'Antirouille (présenté au Conseil Municipal du 9 juillet 2010) : la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe ;

- S.A. Orléans-Spectacles (présenté au Conseil Municipal du 22 octobre 2010) : le Zénith ;

- S.E.M. Orléans-Gestion (présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2010) : le stationnement sur voirie et en ouvrage, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès, le Complexe du Baron ;

- Société Vinci Park (présenté au Conseil Municipal du 24 septembre 2010) : le parc de stationnement Le Martroi ;

- Lyonnaise des Eaux (présenté au Conseil Municipal du 9 juillet 2010) : le prix et la qualité du service public.



**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2010 ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE.

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

N° 22 – **Aménagement du pôle d'échanges gare. Prorogation du protocole passé avec la Région Centre, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », R.F.F., la S.N.C.F. et Espace Expansion. Approbation d'un avenant.**

**M. LEMAIGNEN** – *Un second protocole d'accord avait été signé en juin 2005 entre les différents partenaires du projet Gare. Aujourd'hui, la superbe halle des voyageurs a été construite. Simplement le maître d'ouvrage S.N.C.F. depuis a des difficultés à terminer le projet dans toutes ses composantes.*

*Ce projet était d'abord la halle des voyageurs bien sûr, la liaison tram – train, tout le côté avenue de Paris c'est-à-dire le parking public, la dépose minute et puis l'immeuble du côté de l'avenue de Paris. C'est enfin la liaison piétonne à l'est pour rejoindre la rue Copernic et la rue Albert 1<sup>er</sup>.*

*Aujourd'hui on est en train de négocier dans le cadre du comité de pilotage, avec tous les partenaires, c'est-à-dire S.N.C.F., R.F.F., la Région, l'Agglomération, la Ville et Espace Expansion pour trouver une solution pour terminer cette opération dans les meilleurs délais.*

*Les négociations avec la S.N.C.F. ne sont jamais extrêmement faciles. Chacun le sait. Nous sommes normalement proches d'une solution que la S.N.C.F. ne nous propose pas de façon totalement satisfaisante. La Ville accepterait de prendre la maîtrise d'ouvrage de toute la partie avenue de Paris. L'Agglomération prendrait la maîtrise d'ouvrage de la liaison tram – train en la faisant passer légèrement à l'est de celle prévue initialement, ce qui a le gros avantage technique et financier d'éviter de passer sur le parking du Primat.*

*Aujourd'hui nous attendons certaines sécurisations du montage par la S.N.C.F., certains engagements de la S.N.C.F. Nous espérons y parvenir dans les meilleurs délais. Mais à l'évidence on ne pourra pas le faire avant le 22 juin, date d'expiration du protocole actuel.*

*Je souligne que nous avons une parfaite coopération avec la Région sur ce point du projet Gare. On a passé cette demande de prolongation par avenant du protocole de 2005 en Commission Permanente de la Région, hier à l'Agglomération et ce soir à la Ville d'Orléans.*

**M. le Maire** – *Merci M. LEMAIGNEN. C'est très clair. Y a-t-il des interventions ?*  
*M. LEBRUN, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**M. LEBRUN** – *On a évidemment hâte que l'aménagement de la gare se termine. C'est vrai pour la liaison tram – train qui doit permettre l'intermodalité entre les transports en commun de l'Agglo et le réseau S.N.C.F. et aussi pour une large place à la dépose minute car actuellement il y a une entrave de la circulation avenue de Paris aux heures de pointe. C'est affolant.*

*En même temps, je voulais renouveler la demande d'un garage à vélos sécurisé à l'intérieur de la gare comme cela se fait dans d'autres gares pour ceux qui viennent en deux-roues prendre le train et aussi une humanisation des toilettes. Il y a maintenant des toilettes, mais elles sont payantes et sans personnel. Si on n'a pas de monnaie, on ne peut pas pisser.*

*(rires)*

**M. LEBRUN** – *Nous souhaitons que la gare d'Orléans renforce son rôle d'échange en s'assurant du maintien de la gare routière à proximité et des navettes avec la gare des Aubrais pour tous les trains ne rentrant pas en gare d'Orléans, car c'est aussi la responsabilité de l'Etat de s'assurer de la liaison du réseau S.N.C.F. entre toutes les Villes avec les trains d'équilibre du territoire. Merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je pense qu'on est tous d'accord sur les toilettes.*

*Bien sûr on votera pour la prolongation du protocole, en espérant qu'un an sera suffisant pour enfin mener à bien ce projet qui a pas mal cafouillé, probablement, me semble-t-il, pour des problèmes de compréhension. La maîtrise d'ouvrage n'a pas toujours été très satisfaisante. La cohérence d'ensemble, me semble-t-il, en a un petit peu pâtie.*

*Pour nous, la priorité est la liaison tram – train. C'est vraiment essentiel. Dans le projet la gare est dénommée pôle d'échange multimodal. C'est fondamental que cette liaison tram – train soit terminée. J'espère qu'il va rester suffisamment d'argent dans l'enveloppe financière prévue au départ pour qu'elle soit réalisée. Comme vous le savez M. LEMAIGNEN, il y a des dépassements dans les autres opérations prévues : l'opération avenue de Paris et l'opération liaison est. Il y a des dépassements. Le souhait vraiment qu'on a très, très fort est que cette liaison ne soit pas sacrifiée au détriment des autres opérations.*

*J'ai une question concernant le parking qui se trouve sous la halle. Aujourd'hui on ne peut pas y accéder. Ne serait-il pas possible d'imaginer une solution, même provisoire, pour qu'on puisse y accéder par la rue Saint-Yves par exemple, de façon à permettre un espace de stationnement ? C'est vraiment un problème dans ce quartier.*

*J'avais aussi une chose à dire par rapport à l'exhaussement des quais. Je sais que ce n'est pas dans le protocole, mais c'est quand même un élément important en terme d'accessibilité pour les voyageurs à mobilité réduite. A terme cette question sera-t-elle abordée ?*

**M. LEMAIGNEN** – *En ce qui concerne les toilettes, on a mis suffisamment de temps à les obtenir. Je vous rappelle qu'on s'est battu dans des comités techniques, des comités de pilotage pour avoir enfin, à la fin de l'année dernière, ces fameuses toilettes. Je vous rappelle que cela en était au point où on avait fait la menace : « Si on ne trouve pas une solution dans les 15 jours, on mettra des toilettes Decaux qu'on a en stock à la Ville, on les installe et on l'impute sur le projet gare ». Ils se sont dit : « On va le faire ». Changer aujourd'hui les toilettes, cela me semble, dans la négociation avec la S.N.C.F., tellement, tellement compliqué que je n'ose envisager une telle solution.*

*Ce qu'il faudrait effectivement, et j'en reviens à des choses plus sérieuses, c'est qu'on termine l'opération. Bien évidemment je partage l'avis de Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA sur le fait que la liaison tram – train est particulièrement nécessaire. Le projet qui nous avait été présenté, proche du projet initial, était en fait un projet vraiment au rabais et tellement au rabais que M. le Maire et moi-même ne pouvions pas accepter un tel projet. Ce n'était pas possible.*

*La solution qu'on a trouvée nous paraît d'autant plus intéressante qu'elle permet de passer sur le parking du Primat et en plus d'être au même niveau que le centre bus que nous allons, juste après dans la foulée des travaux du projet gare, remettre à niveau avec l'Agglomération. Cela a vraiment un double avantage. Cela nous semble la bonne solution. En plus, cela devrait permettre à la S.N.C.F. d'être plus souple sur ses demandes financières puisqu'on lui enlève un risque. Le maître d'ouvrage est normalement celui qui prend le risque d'un dérapage de son opération. C'est une chose que la S.N.C.F. a un peu de mal à comprendre. La S.N.C.F. sait bien faire des gares, mais elle ne sait pas faire des opérations d'urbanisme. Nous considérons que la Ville et l'Agglomération sont plus à même, avec leurs équipes, qui ont l'habitude de mener de telles opérations, de faire des opérations par exemple qui ne prendraient pas 43 % de frais divers, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.*

*C'est l'esprit de cette logique. Il est évident que nous partageons avec vous la priorité : c'est de bien faire cette liaison tram – train.*

*Vous avez parlé de cafouillage. Vous avez dit très clairement : « le cafouillage du côté de la maîtrise d'ouvrage ». Je le rappelle bien. C'est la maîtrise d'ouvrage de la S.N.C.F. Nous avons toujours, dans tous les comités de pilotage - d'ailleurs toutes les collectivités sont d'accord sur ce point - essayé de faire préciser les choses, à la fois le contenu des projets, les échéanciers et les sommes à définir. C'est une chose extrêmement compliquée pour la S.N.C.F. de s'engager sur le respect de ses programmes, des délais et des coûts financiers.*

*C'est vrai que nous avons un problème qui est en plus, il faut bien le reconnaître, compliqué par la question du foncier et du fait que nous n'avons pas une D.U.P. sur cette opération. Cela n'a pas été fait au départ. C'est absurde, d'un point de vue urbanisme, de lancer une déclaration d'utilité publique sur un projet qui est déjà engagé depuis plusieurs années. Cela n'a pas de sens. En fait, ce problème-là a fait qu'on a eu toujours des questions de négociations foncières qui n'ont pas forcément été parfaitement menées par la S.N.C.F. et qui après, pour être clair, c'est parti un peu en sucette pour le foncier. La S.N.C.F. n'a pas maîtrisé son rôle de maître d'ouvrage, ce qui a rendu cette opération extrêmement compliquée. Cela nous a obligé, M. le Maire en particulier, à intervenir vraiment en permanence pour relancer l'opération et faire en sorte que ce projet soit réussi et aboutisse enfin.*

*Pour terminer, deux choses. Il est prévu 100 arceaux à vélos sous l'immeuble avenue de Paris, à côté de la dépose minute, le plus près possible de la gare et 50 du côté de la rue Saint-Yves.*

*Pour l'exhaussement des quais, c'est une obligation qui appartient à Réseau Ferré de France, de la même manière que l'Agglomération, pour sa part, est responsable de la mise en accessibilité de ses propres quais. Je me permets de dire que, s'il y a une urgence vraiment forte, c'est que l'accessibilité handicapé de la gare des Aubrais soit réalisée avant toute modification des circuits des navettes. On voit bien que les navettes c'était quai à quai. Si effectivement on doit prendre le tram qui est à la sortie de la gare, les usagers vont prendre les escaliers. Pour une personne à mobilité réduite, ce n'est vraiment pas facile. Il faut régler ce problème. C'est fondamental et urgent. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci de ces précisions.*

*Juste deux choses là-dessus. Je rappelle que les collectivités locales, AggLO, Région et Ville d'Orléans, financent 86 % exactement du projet, M. LEMAIGNEN. C'est le premier point.*

*Le deuxième point, nous pensons que, si nous ne prenons pas la maîtrise d'ouvrage, cette opération aura le plus grand mal à se terminer. C'est la réalité, ce qui est tout à fait regrettable. Si on faisait un calcul d'un coût actualisé, il nous réserverait quelques surprises quant à la cohérence de certains des acteurs de ce projet.*

*Je n'en dirai pas plus. Nous poursuivons. C'est la démonstration aussi de notre volonté de sortir ce projet. C'est ce qui vous est proposé. Nous en avons assez de cette situation. Je peux dire effectivement, et j'en remercie M. Charles-Eric LEMAIGNEN, que les négociations sont complexes. Cela dure depuis 10 ans. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. C'est quand même assez effrayant. Nous faisons au-delà, là aussi, de ce que nous devrions logiquement faire. Mais oui cela fait 10 ans. Et encore, cela fait un peu plus, car c'est M. Jean-Pierre SUEUR qui, à l'époque, avait initié cette logique et avait signé un premier élément de protocole. Cela devait être en 1999. Vous vous rendez compte que cela fait 12 ans et ce n'est pas terminé.*

*Certains ont la conception que j'apprécie beaucoup : c'est la conception du temps long. Je ne pense pas que Fernand BRAUDEL voulait signifier cela lorsqu'il parlait du temps long. L'heure étant avancée, on ne va pas discuter des grands talents de ce bel historien. Je vous consulte.*

*M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 27 mai 2005, le Conseil Municipal a approuvé le protocole d'accord à passer avec la Région Centre, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », la S.N.C.F., R.F.F. et la société Espace Expansion, ayant pour objet de prendre en compte les différentes évolutions du projet du nouvel espace « Gare d'Orléans ».

Il convient de rappeler que ce projet consiste à réaliser différentes opérations d'aménagement, imbriquées dans un ensemble immobilier, dont les principales sont :

- un hall des voyages et une liaison tram-train ;
- un parking public, une zone de dépose minute et un immeuble avenue de Paris ;
- une liaison piétonne à l'est de la gare.

Ce protocole n°2 faisait suite à un protocole initial conclu le 26 septembre 2000. Il était notamment rendu nécessaire du fait de l'évolution du projet de hall voyageurs et de l'adaptation des différentes phases de réalisation de l'opération globale.

Ce protocole d'accord n°2, conclu pour une durée de 6 ans, arrive à échéance le 22 juin 2011. Cependant, certaines des opérations inscrites n'ayant pu être réalisées dans les délais prévus initialement, il est proposé de le proroger pour une durée d'un an, le temps nécessaire pour que les parties négocient les adaptations à apporter au protocole en termes de nouvelle répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements concernant les différentes sous-opérations qu'il reste à réaliser et qui ne sont pas remises en cause.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant au protocole passé avec la Région Centre, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », la S.N.C.F., R.F.F. et la société Espace Expansion pour en prolonger la durée d'un an ;**

**2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**3°) imputer les dépenses sur le budget de la ville, fonction 824, article 237, opération 10A394, service gestionnaire UUAM ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation.**

**M. CARRE** – *Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération relativement importante. Elle modifie la réglementation du sol de la Ville d'Orléans. Elle répond à une enquête publique qui avait eu lieu sur beaucoup de secteurs, en particulier celui de La Source.*

*Suite à une demande récurrente de la part des habitants, notamment dans le secteur privé – on a beaucoup parlé du secteur social tout à l'heure – il y avait des problèmes réglementaires récurrents, dans la mesure où tout ce qui a été construit dans ce qu'on appelle les orées, toute la partie pavillonnaire privée plus au sud de La Source, était en fait régie sous les règles du lotissement qui avait eu lieu à sa naissance, pilotée à l'époque par la S.E.M. d'aménagement, la S.E.M.P.E.L.*

*Avec le temps, les usages sont restés. Les règlements ont été fortement observés, notamment car des associations de copropriétaires sont très vigilantes, des syndicats très actifs. Au fur et à mesure des années, la vie a pris un peu le dessus. Des questions telles que l'évolution des clôtures, l'évolution des extensions, tout ce qui fait la vie de la Ville, y compris en milieu pavillonnaire, avaient des ambiguïtés en terme de réponses.*

*Je me souviens notamment en terme de clôture par exemple où à La Source il est essentiel de garder un paysage vert, c'est unanime, c'est dans toutes les associations, tous bords confondus, tout le monde se bat pour cela, sauf qu'il n'y a rien qui empêche quelqu'un qui veut faire comme cela a été fait, d'avoir simplement des contreforts métalliques qui donnent l'apparence d'être ajourés, mais qui en fait ne sont pas ajourés du tout et finissent par changer complètement à terme le paysage. Il y a 18 mois, avec les Services de l'Urbanisme, j'ai refusé une clôture qui a été installée depuis, sauf que j'étais en abus de droit et que je ne pouvais pas m'opposer à ce que cette personne demandait, puisque ce n'était pas interdit par la réglementation.*

*C'est un des exemples qui fait qu'on a souhaité soumettre à l'enquête publique un certain nombre de règles simples, élaborées après concertation par le C.M.A., différents ateliers qui ont permis de remettre au goût du jour un certain nombre de règles, de valider qu'elles étaient toujours souhaitées par l'essentiel des habitants de La Source. Aujourd'hui on va l'inclure dans notre réglementation.*

*Sur La Source, puisque je suis sur ce chapitre, j'en profite pour parler d'une question particulière : un terrain possédé par la Société KOMORI qui s'est posée la question de son devenir à un moment donné. Elle se l'est vraiment posée puisque la direction locale a obtenu de*

*rester sur le site d'Orléans, mais en changeant de localisation. Elle nous avait demandé à l'époque d'avoir la possibilité, étant donné qu'elle est tout près de l'allée des Sapins, d'une partie résidentielle, de valoriser ses terrains en pouvant les rendre constructibles pour du logement. On avait lancé une enquête publique en ce sens qui aboutissait au fait que la réglementation sur ces terrains, à l'époque en zone industrielle, devait aboutir aux mêmes règles que celles qui président juste autour, il n'y a pas de problème, sauf qu'on n'a toujours pas la réponse de KOMORI. Aujourd'hui KOMORI est en bonne voie de céder son site à vocation industrielle pour de l'activité économique, ce qui est quand même le but, on a parlé de l'emploi tout à l'heure. Si on peut préserver de l'activité, c'est mieux que du logement. On peut faire du logement sur La Source, on en fera ailleurs, il n'y a pas de souci. En revanche, on peut avoir de l'activité.*

*Pour l'instant, je vous demande de différer ce chapitre de l'enquête publique et d'attendre un peu. Je sais que cela fait deux fois que je vous propose de faire cela. Mais on téléphone tous les jours à la société. Tous les jours elle nous dit qu'elle attend la concrétisation de l'achat de l'entreprise. On sait que racheter une entreprise n'est pas toujours facile. Je sais que c'est en bonne voie. Ils examinent le sol, un certain nombre de choses. Cela devrait déboucher.*

*Dans les éléments posés à la concertation, un élément général à Orléans aux transports en commun, notamment au tramway. Suite à différentes remarques faites à la fois par des opérateurs, des habitants et autres, qui disaient qu'on avait une règle de stationnement un peu aberrante dès lors qu'on était très proche d'une gare ou d'une station de tramway. Cette norme de stationnement est lourde à Orléans ; 1,8 place de stationnement par logement, sauf dans la partie la plus dense. Il fallait diminuer cette contrainte dès lors qu'on était à moins d'un certain cercle. On a choisi 300 mètres autour d'une station de tramway.*

*En plus est venue la question de l'activité hôtelière qui a souhaité se manifester pour avoir droit aux mêmes règles. Après tout, ce n'est pas Mme PILET-DUCHATEAU qui me contredira en disant qu'entre l'usage hôtelier, on est toujours dans de « l'hébergement », dans une fonction où le déplacement est important, le rapport entre les règles que l'on a fait pour le logement et celles qu'on pourrait faire pour cette activité paraît normal. A l'issue de cette enquête, on doit pouvoir faire évoluer aussi cette règle.*

*Un élément qui est très important mais qui est passé un peu inaperçu, c'est ce qui se passe au nord de Libération. L'autre jour, on était quelques-uns au-dessus du bâtiment Molière juste à côté de Coligny. On voyait toute la nationale 20, avec la nécessité de faire bouger ce paysage. On le fait bouger grâce à l'intervention paysagère de l'Agglomération, mais on peut le faire bouger aussi en donnant des droits à construire supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui au bâtiment existant, pour provoquer leur mutation. On sait déjà qu'un bâtiment, qui est assez important, assez emblématique en terme d'architecture, au sens péjoratif du terme, est prêt à être cédé pour qu'il y ait de l'activité tertiaire qui se construise, à l'instar de ce qui se fait sur le plan architectural à Coligny. Pour cela il fallait débloquer un certain nombre de règles. Dans ces règles, un élément aussi intéressant, on est tout proche de la station de tram, puisqu'on est à deux pas de la station Libération. Je ne parle même pas de Coligny. Tout cela est assez cohérent. Sur toute cette zone, l'idée est d'avoir transformé le Plan d'Occupation des Sols pour libérer les initiatives et faire en sorte que, uniquement par le contrôle du permis de construire, on puisse avoir un renouvellement complet de cette partie qui est quand même particulièrement moche. J'emploie les termes qui conviennent quand on arrive dans la Ville.*

*Il y a une remarque du commissaire-enquête sur la partie des platanes. Il précise qu'il est d'accord avec cette modification, mais il faut qu'on conserve la partie boisée avec des platanes. Il n'y a aucun problème. On peut parfaitement souscrire à répondre favorablement à la réserve qu'il avait faite sur ce point.*

*Je crois que j'ai à peu près tout dit. Le reste est assez anecdotique.*

**M. le Maire** – *Merci M. CARRE. M. RICOUD.*

**M. RICOUD** – *Par rapport à la question des clôtures, l'année dernière, des habitants des pavillons avaient eu leurs clôtures incendiées. J'avais d'ailleurs écrit sur deux dossiers. Ils ont paré au plus pressé. Quelle est votre position ?*

**M. le Maire** – *Mme KOUNOWSKI souhaitait intervenir.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voulais dire que la modification du P.O.S. était attendue par les sourciens. Il y a maintenant des dégradations dans le paysage urbain par des personnes qui n'étaient même pas au courant de ce règlement initial. Il était important de l'intégrer dans le P.O.S. applicable à La Source. Cela concerne les clôtures mais aussi les toits, les couleurs d'ardoise. Cela permettra de garder à La Source ce caractère très particulier qui en fait aussi sa qualité de vie.*

*Pour répondre à M. Michel RICOUD, ils peuvent remettre des grillages et replanter des choses par rapport au P.O.S.*

**M. le Maire** – *Il y avait M. LANGUERRE.*

**M. LANGUERRE** – *Merci M. le Maire. Chers collègues, comme on vient de l'aborder, le quartier de La Source a un caractère boisé et végétalisé que nous tenons à conserver. Nous sommes tous d'accord pour cela. Le C.M.A. a souhaité adopter les règles d'urbanisme au cahier des charges initial du grand ensemble de La Source, que beaucoup de sourciens connaissent et qu'effectivement certains ont peut-être oublié.*

*Je fais référence à une partie de la délibération de ce soir. Le travail qui a été fait consiste à modifier le P.O.S. P.L.U. pour les zones pavillonnaires de La Source, pour y intégrer un certain nombre de règles d'urbanisme, par exemple sur les clôtures, les ardoises, les toitures, un certain nombre d'obligations. Ce travail a été réalisé par l'atelier Aménagement Urbain du quartier, un travail très approfondi et très sérieux. Je voulais le souligner.*

**M. le Maire** – *M. CARRE souhaite intervenir.*

**M. CARRE** – *Rapidement. Pour les clôtures, en dehors du fait de replanter, comme l'a dit Mme KOUNOWSKI, il faut vraiment garder l'aspect vert des clôtures vives. C'est ce qui fait la richesse de La Source. Il peut y avoir deux, trois aménagements. Ce n'est pas gênant, mais il faut une certaine transparence.*

*On regrette tous les faits qui peuvent survenir, mais c'est de la délinquance. Il y a eu un travail. Cela a beaucoup diminué du fait de la fermeture d'un certain nombre de venelles. Je sais que ce n'est pas parfait. Cela peut se reproduire. Mais quand des thuyas sont brûlés, ils se remplacent. C'est la solution. Il y a des assurances pour cela.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« Par délibérations des 26 novembre et 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par la Ville d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).*



L'objectif de cette modification consiste à incorporer les règles constructives issues du cahier des charges des zones pavillonnaires du quartier de La Source dans le P.O.S., à adapter le règlement d'urbanisme aux évolutions de la desserte en transports en commun en site propre, à procéder à divers aménagements mineurs du règlement de nature à préciser la teneur ou la portée des règles édictées, et enfin à procéder à diverses modifications ponctuelles de zonage.

Le dossier de modification a été adressé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique à M. Le Préfet, MM. les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, des Chambres Consulaires et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et a fait l'objet d'avis favorables.

Suite à l'accomplissement des formalités prévues au Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été soumis à enquête publique du 11 février au 11 mars 2011 et a fait l'objet d'un rapport et de conclusions remis à la Ville par le Commissaire Enquêteur le 6 avril 2011.

Au cours de cette enquête, le public a pu faire état d'un certain nombre de remarques et d'observations, qu'il convient d'examiner.

#### 1) Modification du règlement applicable aux zones pavillonnaires de La Source :

Lors de l'enquête publique, de nombreux habitants du quartier ont manifesté le souhait que la rédaction des dispositions du POS, qui concernent les clôtures, soit calquée sur les stipulations du cahier des charges qui a présidé à la composition du quartier.

Dans ce contexte, les membres du Comité de Mobilisation et d'Animation du quartier de La Source ont proposé une formulation qui correspond aux remarques des habitants et qu'il est par conséquent proposé de retenir dans le cadre de la présente modification.

#### 2) Adaptation du P.O.S. aux évolutions de la desserte en transports en commun :

Les sociétés FERRE Hôtels et BNR Architectes ont déposé une observation au cours de l'enquête publique visant à étendre aux hôtels le bénéfice de l'assouplissement des règles de stationnement pour les opérations situées à proximité de transports en commun en site propre.

La Ville a décidé de faire droit à cette demande, en réduisant de moitié les obligations réglementaires de stationnement pour les hôtels situés dans un rayon de 300 m autour des stations de la première et de la deuxième ligne de tramway.

La prise en compte de cette remarque a également permis d'adapter, à droit constant, la rédaction de ces nouvelles dispositions dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols, en veillant particulièrement à ce qu'elles ne soient intégrées qu'aux seules zones autorisant les destinations qui peuvent bénéficier de cet assouplissement.

#### 3) Adaptations mineures du règlement :

Les modifications des dispositions du P.O.S., visant à préciser la nature ou l'application des règles édictées n'ont pas fait l'objet d'observations, à l'exception d'une demande portant sur l'article 11 relative aux toitures à un seul pan sur les extensions de bâtiments.

Après analyse, il s'avère que cette demande peut être satisfaite en étendant la nouvelle rédaction de l'article 11 du P.O.S. à la zone U.A., initialement exclue. La Ville a décidé de faire droit à cette remarque mineure.

4) Modifications ponctuelles de zonage :

S'agissant de l'extension du sous-secteur « U.D.e » aux terrains situés de part et d'autre de l'avenue de la Libération, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve tenant à ce que la modification de zone n'ait pas pour conséquence la suppression de l'espace planté de platanes, situé entre l'avenue Libération et la rue du Faubourg Banner.

Après examen, la Ville est en mesure de répondre favorablement à cette préconisation, en excluant l'espace arboré du périmètre de la présente modification. Il doit cependant être précisé que cet espace est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°1 figurant au Plan d'Occupation des Sols depuis son approbation le 31 décembre 1982 afin d'assurer le liaisonnement entre le pont de Joie et la tangentielle Ouest.

En ce qui concerne le projet de modification de zonage relatif à la parcelle cadastrée ET 63, située rue Auguste Rodin, il est proposé de différer la décision dans l'attente de la confirmation qu'un repreneur industriel réactive effectivement ce site.

5) Observations complémentaires :

En marge de l'enquête publique, plusieurs observations ont été jugées hors du champ du projet de modification. Ces remarques ont notamment porté sur l'augmentation du vélum à proximité de l'avenue Jean Zay, les modalités de dépassement du C.O.S. et le déclassement d'une parcelle en zone I.N.A. dans le Nord Est d'Orléans.

Aussi, la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, mise à l'enquête publique, adaptée en fonction de remarques qui ont été formulées, est prête à être partiellement approuvée.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le projet de modification partielle du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme ;**

**2) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Requalification de la place du Martroi et des rues adjacentes. Concours restreint de maîtrise d'œuvre. Désignation des candidats amenés à concourir.**

**M. CARRE** – *Il s'agit de prendre acte du résultat du concours de la première sélection qui a eu lieu le 9 juin dernier et de noter que quatre équipes ont été retenues pour concourir sur la requalification de la place du Martroi. Il s'agit :*

- du groupement IN SITU/ SOGREAH/LES ECLAIREURS

- du groupement AGENCE LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT
- du groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah FORNY/ VIGAN DESIGN Paysage/Coup d'éclat/ARCADIS ESG/AIA Management de Projets-CEROC
- du groupement MUTABILIS paysage – Atelier Acanthe paysagistes/ BETEM ingénierie/ON.

*Ensuite il y a des règles relatives au concours.*

*On a eu du mal à choisir car il y avait beaucoup de candidats, de mémoire 39. On a souhaité ouvrir les candidatures à la fois à des équipes confirmées, aussi des équipes jeunes et à une équipe – vous l'avez entendu – non française mais européenne. On attend beaucoup des résultats qui vont avoir lieu. J'étais très heureux qu'on ait cette qualité et cette marque d'intérêt pour notre Ville de la part de très grands cabinets européens.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes, une procédure de consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » afin de désigner l'équipe qui sera chargée de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, 40 candidatures ont été reçues.

Lors de sa réunion du 9 juin 2011, le jury de concours appelé à siéger dans le cadre de cette procédure a procédé à l'examen des candidatures, selon les critères définis dans l'avis d'appel à candidature, à savoir :

- Références du candidat ou du groupement pour des prestations similaires ou pour la réalisation d'opérations significatives, au cours des dix dernières années,
- Qualifications professionnelles du candidat ou de chaque membre du groupement, et organisation de l'équipe,
- Moyens matériels (logiciels, matériels informatiques) du candidat ou du groupement.

Le jury propose de retenir 4 équipes :

- Groupement IN SITU/ SOGREAH/LES ECLAIREURS
- Groupement AGENCE LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT
- Groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah FORNY/ VIGAN DESIGN Paysage/Coup d'éclat/ARCADIS ESG/AIA Management de Projets-CEROC
- Groupement MUTABILIS paysage – Atelier Acanthe paysagistes/ BETEM ingénierie/ON ;

**Dans ces conditions, après avis motivé du jury et avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) admettre à concourir les 4 candidats suivants :**

- **Groupement IN SITU/ SOGREAH/LES ECLAIREURS**

- Groupement AGENCE LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT
- Groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah FORNY/ VIGAN DESIGN Paysage/Coup d'éclat/ARCADIS ESG/AIA Management de Projets-CEROC
- Groupement MUTABILIS paysage – Atelier Acanthe paysagistes/ BETEM ingénierie/ON ;

2) autoriser l'indemnisation des personnalités qualifiées, membres du jury, exerçant à titre libéral ou privé, pour leur participation aux travaux des différentes sessions du jury, notamment celle du 9 juin 2011, sur la base d'un montant forfaitaire par session et par membre de 800 € T.T.C, hors frais de déplacement. Les frais de déplacement seront remboursés au réel, qu'ils soient kilométriques (barème M.I.N.E.F.I.) ou par transport en commun (sur justification) ;

3) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, nature 2315, opération 10A491, service gestionnaire UUAM ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 25 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

**M. CARRE** – *C'est la délibération classique, cette fois pour un montant de 15 704 €.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé, pour un montant global de 15 704 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

**4) imputer les sommes correspondantes sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL ».**

ADOpte PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Conseil Municipal du 17 juin 2011

**PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

**Secteur Obligatoire**

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
12 quai du Châtelet (2 façades)	M. et Mme DUPONT	15 121		15 121
39 rue Porte Saint Jean (avenant)	Syndic : CITYA-LGC Mme VANDENPLAS	583		583
<b>TOTAL</b>				<b>15 704</b>

N° 26 – **Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan 2010.**

**M. CARRE** – *C'est une délibération traditionnelle après l'approbation du compte administratif. C'est le détail de toutes les transactions entre la Ville et la S.E.M.D.O. qui agit souvent pour le compte de la Ville dans le cadre des concessions publiques d'aménagement qu'elle a reçues.*

*Vous avez le bilan pour 13 000 000 € de dépenses prévisionnelles et 6 400 000 € de recettes prévisionnelles. J'insiste sur le prévisionnel, dans la mesure où légalement ce sont toutes les délibérations prises jusqu'au 31 décembre 2010. Vous remarquerez dans le tableau le R.S.I., l'immeuble place du Martroi sur lequel on avait engagé un processus de préemption et sur lequel on s'est rétracté. Il figure dans les 13 000 000 €, mais en fait dans la réalité on n'a pas dépensé les 2 800 000 € qui y sont rattachés.*

*C'est la même chose pour toute une série d'opérations faites dans le cadre de la rue des Carmes, qui ont été achetées par la S.E.M.D.O. Elles figurent dans les montants, mais ce n'est pas la Ville qui a décaissé l'argent, c'est la S.E.M.D.O.*

*C'est pareil pour le site FAMAR où vous avez le montant global de l'engagement de 8 000 000 €. Sur les 13, c'est un gros morceau, mais qui va être décaissé beaucoup plus tard.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Puisqu'on parle des acquisitions et cessions immobilières de la Ville, j'avais une question à poser à propos de la rue des Carmes. Cette semaine les locataires, qui étaient logés dans les appartements achetés par la Ville puis concédés à la S.E.M.D.O., ont reçu une notification de quitter leur logement au 30 septembre de cette année. Je voulais savoir ce que cela voulait dire, puisqu'il n'y a pas lieu de faire partir les personnes, puisque c'est un peu bloqué depuis l'enquête publique.*

*La deuxième question qui est corollaire de la première. Quel est l'intérêt de vider des appartements ? Des appartements vides, ce n'est jamais bon dans une rue. Cela vide la rue, cela la rend moins vivante. Cela peut éventuellement attirer des squatters.*

*Enfin, ce qui n'est pas le moins important, c'est contraire à ce que vous vous étiez engagé à faire M. CARRE en réunion publique, puisqu'à une question posée par un habitant de la rue, vous aviez répondu que les appartements vacants seraient occupés. Je voulais avoir des explications sur ce sujet. Je vous remercie.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voudrais revenir sur certains points. Je voudrais regretter la cession du Caveau des Trois Maries, en sachant que vous vous étiez engagés dans vos promesses de campagne de rouvrir ce caveau. C'est donc dommage.*

*Je regrette aussi la cession du petit château des Montées. Je rappelle que cette cession a été faite pour un prix dérisoire : 322 000 €. C'est vraiment bradé un bien rare et remarquable, vous le mettez dans votre texte.*

*Je voudrais aussi interroger M. CARRE sur l'état d'avancement de la Z.A.C. des allées de La Source. Normalement des locaux doivent être rachetés par la S.E.M.D.O. pour pouvoir aménager ces lieux. On avait acté dans un Conseil Municipal suite au projet de construction de mosquée, c'était lié aussi à la cession d'un local qui devait être racheté à une association avant décembre 2010. Je ne le vois pas apparaître. Où en est-on ? Cela avance-t-il ? Dans quelle situation on se trouve actuellement par rapport à cela ? Merci.*



**M. le Maire** – M. LEBRUN, je vous demande d'avoir la gentillesse les uns et les autres dans vos interventions d'essayer d'être un peu synthétiques. Nous avons encore beaucoup de délibérations et le temps avance.

**M. LEBRUN** – En général je suis concis. La plupart des acquisitions se font dans la perspective de choix urbanistiques que l'on conteste. C'est notamment vrai pour la rue des Carmes, car c'est le gros morceau des acquisitions. Il y a un ressenti très négatif aujourd'hui sur la considération que vous portez à la population de ce quartier au regard de la lenteur des travaux. Beaucoup de personnes comprennent que ce comportement s'inscrit dans la perspective d'accélérer les acquisitions.

Plusieurs préemptions sont faites dans le contexte du réaménagement de la R.D. 2020 au sud du pont Joffre. On aimerait connaître le calendrier de ces aménagements, si par exemple c'est en lien avec le projet ARENA, si pour cette portion c'est la Ville ou l'Agglo qui va maîtriser le réaménagement ? Merci.

**M. CARRE** – Les baux sont précaires. A partir du moment où on laisserait une personne sur un bail précaire rester dans l'appartement ou si on le renouvelait, elle obtiendrait un certain nombre de droits qui font qu'on rentrerait dans un processus qui n'est pas celui sur lequel elle s'était engagée initialement. Les personnes le savaient dès le départ, c'étaient les règles de fonctionnement. Ces personnes doivent trouver un autre logement. On pourra d'ailleurs les aider à en trouver un autre. On va essayer de trouver d'autres locataires, car je reste sur la logique évoquée. Mais en revanche c'est une question de titulaire.

Sur les allées de La Source, je n'ai pas compris ce que la S.E.M.D.O. devait acheter. Ce n'est pas très grave. Vous allez me le dire après. On en parlera tous les deux. Si vous avez un problème d'informations, je vous les donnerai. Je n'ai pas bien vu ce qu'on devait racheter.

Sur Beauchamps, on doit racheter la mosquée de l'association El Kalam. La seule chose, c'est qu'il était hors de question de leur acheter tant qu'on n'avait pas trouvé une solution équitable d'hébergement pour eux. Cette solution a été trouvée plus récemment. Encore merci à M. Michel LANGUERRE et à M. Florent MONTILLOT qui ont aidé à trouver la solution concrètement. Les choses sont maintenant bien stabilisées. Le temps qu'ils aménagent et on achètera. En revanche, j'ai toujours interdit qu'on engage des éléments pour forcer tant que les négociations n'étaient pas abouties.

Ils sont maintenant sur l'autre projet de construction d'une mosquée à La Source. C'est un autre projet maintenant bien engagé.

Le dernier point, sur la partie Saint-Marceau, on l'a déjà dit, le projet d'organisation de Guignegault, tout ce qui est devant Famar, c'est l'Agglomération qui le porte. Elle le réalisera un jour. Cela se fera évidemment en corrélation avec l'organisation de l'ARENA, car c'est un élément majeur sur ce nouveau secteur par rapport à la réflexion initiale d'avoir ce carrefour à cet endroit. Pendant ce temps-là, ce ne sont pas des préemptions, c'est au gré des opportunités qui se présentent, la Ville se constitue une réserve foncière qu'elle utilisera, qui facilitera l'arrivée des projets le jour où le carrefour Guignegault sera enclenché.

**M. le Maire** – Merci. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette présentation. Je vous en remercie.

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Chaque année, la Ville dresse le bilan de sa politique foncière et produit un état des cessions et acquisitions de biens ou droits réels immobiliers poursuivis directement ou par ses aménageurs, en application des dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces documents, qui permettent notamment d'assurer la publicité à l'égard de la décision de signer les actes de cession et d'acquisition consécutifs aux délibérations adoptées, sont annexés au compte administratif.

La politique foncière portée par la commune s'inscrit dans la prise en compte des enjeux urbains actuels en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement : maîtrise de l'étalement urbain, rénovation urbaine, développement équilibré et nécessité de recoudre le tissu urbain.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIERE, AUTOUR D'OBJECTIFS

#### 1. Aménager le territoire de la Ville

Par la réalisation d'opérations et d'actions d'aménagement...

Les transactions foncières décidées en 2010 portent plus particulièrement sur deux importantes opérations d'aménagement en cours :

❖ la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Carmes-Madeleine en vue de la réalisation du projet de requalification du secteur, pour laquelle la Ville a poursuivi ses acquisitions amiables avant l'engagement de la procédure d'expropriation. Par délibération du 26 novembre 2010, la commune a décidé la rétrocession des 39 biens acquis dans le périmètre de la Z.A.C. à la S.E.M.D.O. L'acte a été signé le 23 décembre 2010 et la recette sera perçue sur l'exercice budgétaire 2011

❖ la convention territoriale avec l'A.N.R.U. pour la requalification du quartier de l'Argonne. La Ville a notamment procédé à deux acquisitions, un appartement situé dans un volume surplombant le centre commercial Marie Stuart dans la perspective de son projet de restructuration en lien avec l'arrivée du tramway et un pavillon 24 rue du Colonel O'Neil dans le contexte des réflexions sur l'aménagement de la friche Stenuick.

❖ autres quartiers :

Quartier Madeleine, la requalification des espaces extérieurs des résidences d'habitat collectif de part et d'autre des allées Pierre Chevallier avec notamment la création d'un jardin partagé, réalisée en partenariat avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ont en outre nécessité l'acquisition d'une emprise de 1 988 m<sup>2</sup> intégrant un espace vert appartenant au bailleur social pour 1 852 m<sup>2</sup> et une partie de la venelle privée dite des Vignes.

Plus marginalement, quartier Saint Marceau, un échange foncier a été réalisé avec un promoteur dans le cadre de la Z.A.C. Candolle en vue d'assurer une meilleure insertion urbaine d'un projet de construction d'un bâtiment à usage de logements et de bureaux situé à l'angle de deux voies nouvelles de la Z.A.C. et un délaissé de 2 m<sup>2</sup> cédé à la S.E.M.D.O. aux abords de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine.

En alimentant la réserve foncière en vue d'opérations d'aménagement futures...

Dans un but prospectif, des terrains ont été incorporés à la réserve foncière de la Ville grâce à la veille réalisée sur les quelques 1 248 déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) reçues en 2010 via le droit de préemption urbain, qui couvre notamment les zones classées au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme en I.N.A., zone à urbaniser, ou II.N.A., zone d'urbanisation future :

❖ un terrain de 1 610 m<sup>2</sup> dans le Clos du Bignon, compris dans la zone I NA du Nord-Est, en vue de la réalisation d'une opération ou action d'aménagement dans ce secteur constituant un enjeu de développement majeur pour l'avenir ;

❖ un fond de jardin rue du Bois Girault en vue de l'évolution du secteur classé en zone II.N.A. A noter que la négociation menée par la Ville à réception de la D.I.A. a permis l'acquisition amiable de ce jardin tout en permettant au propriétaire d'aliéner le pavillon attaché, sans intérêt pour la commune, sur le marché immobilier privé et d'éviter ainsi la préemption.

La Ville a en outre procédé à plusieurs préemptions dans le contexte du réaménagement de l'ancienne RD 2020 Sud / Avenue Roger Secrétain et de la réalisation d'équipements publics et d'aménagements structurants sur ce secteur :

❖ une maison d'habitation et un jardin 26 rue Vieille Levée, soit un terrain d'une superficie totale de 607 m<sup>2</sup>, en vue d'une future action d'urbanisme permettant la recomposition urbaine de l'îlot. Dans l'attente de son utilisation, le bien est provisoirement mis à disposition des Résidences de l'Orléanais ;

❖ un pavillon 6 rue Roger Secrétain, face au Jardin des Plantes, positionné au sein d'un îlot déjà maîtrisé par la Ville. A terme, ce bien pourrait être cédé à un opérateur pour un projet de construction participant à la recomposition urbaine du site, permettant d'assurer une véritable couture urbaine entre les parties Est et Ouest de l'avenue et faisant mieux correspondre les caractéristiques et les gabarits des futures constructions en front de cet axe avec la dimension de celui-ci.

## 2. Réaliser un équipement sportif, culturel et économique d'envergure

La Ville a décidé l'acquisition du site industriel de Famar France, qui s'étend sur près de 4 hectares, en vue de la réalisation d'une ARENA, salle multifonctionnelle d'une capacité de 10 000 places, et de ses équipements annexes. Cet équipement aura vocation à accueillir de grandes manifestations sportives, culturelles et économiques et contribuera ainsi au rayonnement national voire international et à l'attractivité de la Ville, tout en évitant une friche industrielle en cœur de Ville.

## 3. Soutenir l'activité économique locale

La Ville a poursuivi en 2010 la commercialisation de terrains d'activités afin de pérenniser et soutenir le développement économique du territoire orléanais et de ses alentours : deux terrains sont ainsi en cours d'acquisition par les sociétés FABRICA, qui souhaite procéder à l'extension de son site sur le Parc d'Activités Orléans Sologne et SUNCLEAR, qui transférerait son implantation sur le lotissement Buffon en vue du développement de ses activités.

Par ailleurs, la Ville a cédé un terrain de 5 148 m<sup>2</sup> sur le quartier de l'Argonne, dans le cadre de la Zone Franche Urbaine. Le programme, baptisé Genabum Park, est en cours de construction pour une livraison prévue avant la fin du dispositif, le 31 décembre 2011. Il permettra à terme la création de 150 emplois.

La Ville a également cédé les locaux commerciaux de l'ancien Caveau des Trois Maries / CAT'S, pour un projet de café / bistrot / bar à vins culturel porté par une commerçante orléanaise sous l'enseigne Ver Di Vin. L'exploitation a débuté à la fin du premier trimestre 2011.

En parallèle, la Ville a préempté un local commercial dans le centre commercial la Bolière à la Source, mis à disposition pour une activité de papeterie presse. Celle-ci contribue à l'attractivité du centre, conforte le commerce existant et apporte une offre complémentaire à celles existantes, en lien avec les actions menées par la Ville dans le cadre du Grand Projet de Ville.

#### 4. Gérer le patrimoine immobilier de la Ville

Dans la perspective d'une gestion efficace de ses actifs immobiliers, la Ville mène une politique de cession de son patrimoine privé désaffecté et sans utilité pour un usage public, à l'image notamment des anciens logements de fonction d'instituteurs. Ces cessions interviennent généralement avec mise en concurrence.

La mise sur le marché de ce patrimoine permet en outre une diversification de l'offre de logements sur Orléans :

- ❖ à destination des familles avec la vente de deux appartements de grande superficie place Sainte Beuve à la Source et d'une vaste maison d'habitation 111 rue du Faubourg Banner,

- ❖ à destination d'un public en insertion avec la création par France Loire d'une Maison-Relais de 10 chambres-résidence sociale de type pension de famille- dans un ancien immeuble de six logements de fonction 39 rue du Colonel O'Neil,

- ❖ ou encore avec la cession d'un bien rare et remarquable, le petit château des Montées.

L'ensemble de ces cessions représente une recette potentielle de 908 100 euros et à terme, une économie sur le budget communal, la Ville n'ayant plus à porter des biens devenus inutiles.

Enfin, la Ville a signé un avenant au bail emphytéotique consenti pour la construction d'un établissement d'accueil pour jeunes et adultes autistes à Saran. Le preneur, Logem Loiret, avait en effet sollicité un aménagement des conditions du bail en raison du retard pris par l'opération.

#### 5. Promouvoir le développement durable et permettre la réalisation des objectifs de l'Agenda 21

L'article L. 2311-1-1 du C.G.C.T. issu de l'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit désormais la présentation d'un rapport sur la situation des communes de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable intéressant notamment les politiques menées sur son territoire. La Ville prend bien entendu en compte ces problématiques dans sa politique foncière, qui se concrétisent par plusieurs mesures :

- ❖ La mise en œuvre du Plan Biodiversité, qui favorise la préservation de la ressource en eau potable et une agriculture à faible niveau d'intrants. La Ville poursuit pour ce faire sa démarche d'acquisition foncière dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapproché autour des forages. En 2010, 16 hectares de terrains supplémentaires accueillant des pépinières sont ainsi entrés dans le patrimoine communal

❖ L'insertion de clauses environnementales dans les cahiers des charges de cession des biens de la Ville, lorsque ceux-ci sont destinés à un projet constructif ou à une opération de rénovation ou de réhabilitation. La Ville s'attache tout particulièrement à sensibiliser les acquéreurs ou les promoteurs à l'anticipation des nouvelles normes énergétiques (B.B.C. ...), à la préservation des arbres dès l'élaboration des projets et à leur protection pendant la phase de chantier, et au traitement des déchets constructifs dans de bonnes conditions environnementales (chantier propre).

❖ Plus généralement, une gestion saine de ses actifs immobiliers et de sa réserve foncière, dans le souci constant d'une gestion économe du foncier et d'une anticipation stratégique des opérations d'urbanisme à venir.

## 6. Gérer l'espace public

La gestion de l'espace public enfin, se caractérise souvent par de petites mais néanmoins nécessaires transactions foncières, en accompagnement des projets d'aménagement ou plus simplement dans le cadre des relations de la commune et des citoyens, parmi lesquelles il peut être souligné :

❖ Dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'intégration au domaine public de la voirie communale de délaissés d'aménagements dans le secteur du Coigneau ;

❖ La cession de délaissés ou de petites parcelles de terrains à des riverains (rue du Maréchal Maunoury, rue des Ateliers) et l'acquisition d'une bande de terrain pour une mise à l'alignement rue des Chabassières.

## LES CHIFFRES DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA VILLE D'ORLEANS

Les décisions foncières prises en 2010 représentent une dépense prévisionnelle de 13 807 554,32 euros. Ce chiffre global inclut :

❖ l'acquisition du site Famar France pour 8 300 000 € H.T., dont le versement est réparti sur les budgets 2011 et 2013,

❖ la décision de préemption d'un immeuble 16 place du Martroi pour 2 430 000 €, qui a depuis été retirée,

❖ des acquisitions rue des Carmes pour un total de 657 752 € qui seront finalement réalisées par la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C. Carmes-Madeleine désigné en mars 2010,

❖ 2 419 802,32 € d'acquisitions diverses.

Les dépenses potentielles s'élèvent du fait des dépenses annulées à 10 719 802,32 €, réparties sur les budgets 2010, 2011 et 2013.

Parallèlement, les recettes potentielles se montent à 6 389 496,75 euros, dont 4 591 252 € pour la cession des biens déjà acquis par la Ville rue des Carmes, à l'aménageur de la ZAC Carmes-Madeleine.

L'ACTIVITE DES AMENAGEURS

En 2010, la Ville concédait la réalisation de 13 Z.A.C. - outre la Z.A.C. Candolle qu'elle gère en régie- à 4 aménageurs, la S.E.M.D.O. principalement, G.F.C., Bâtir Centre et Nexity.

Dans ce cadre, ces aménageurs contribuent à la politique foncière voulue par la Ville. Ainsi la S.E.M.D.O. a :

❖ poursuivi ses opérations de relogement dans la Z.A.C. des Halles II, permettant ainsi l'acquisition de 16 appartements rues au Lin et du Petit Puits nécessaires à la poursuite des opérations d'aménagement,

❖ procédé à la commercialisation de terrains et d'îlots sur les Z.A.C. des Allées de la Source, du Champ Chardon, du Clos de la Fontaine, Bourgogne, Coligny et Sonis, pour la création d'un E.H.P.A.D. dans la Zone Franche Urbaine du quartier de l'Argonne.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

**1) prendre acte du bilan des acquisitions et cessi ons immobilières 2010 et des tableaux récapitulatifs, documents qui seront annexés au compte administratif ;**

**2) prendre acte que la mention des dates de signat ures figurant sur les tableaux récapitulatifs joints à la présente délibération assure la publicité de la décision de M. le Maire de signer les actes authentiques de mutation, susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette délibération ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE.

**VILLE D'ORLEANS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2010**

GEDANT	DATE CI/OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE DU SURFACE EN M <sup>2</sup>	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
<b>ACQUISITIONS (y compris préemptions, en italique)</b>										
ABSOUS	29/01/10	Appartement	51 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 142	16		29 600,00		05/03/10	
GRANIERI	29/01/10	Appartement	25 bis rue de l'Ange - ORLEANS	AZ 308	63		127 500,00		05/03/10	
AGGLO	05/03/10	Terrain	Rue des Ballières - ORLEANS	DW 47-53-55-57- 241-DZ 62-64-66-68- 69-71-76-112-113	15 088		Euro symbolique		17/05/10	
SCI DE LA GELLY	05/03/10	Studio	65 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 108	24		48 300,00		26/04/10	
CHEVALIER	05/03/10	Appartement	25 bis rue de l'Ange - ORLEANS	AZ 308	91		249 050,00		17/05/10	
VERNY	08/03/10	Local commercial	Centre commercial la Ballière - ORLEANS	EP 253	78		115 000,00		07/06/10	
MATHON	24/03/10	Pavillon	28 rue Vieille Levée - ORLEANS	CX 14p	350		138 110,00		21/05/10	
MATHON	24/03/10	Jardin	26 rue Vieille Levée - ORLEANS	CX 14p	257		20 560,00		21/05/10	
THIROUARD	26/03/10	5 appartements	53 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 139-141			23 632,00	Acquis par la SEMDO		
THIROUARD	26/03/10	2 appartements + local commercial	53 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 139-141			301 623,00		04/10/10	
HERNANDEZ	26/03/10	Voie	1 rue des Chabassières - ORLEANS	DH 60p (361)	29		435,00		En cours	
JACQUET	30/04/10	Appartement + débaras	79 rue des Charretiers - ORLEANS	AZ 139-141	71	Ville d'Orléans	168 200,00		07/06/10	
BELLIKAUD	28/05/10	Appartement + débaras + garage	79 rue des Charretiers - ORLEANS	AZ 139-141	58		201 100,00	Acquis par la SEMDO		
FAURE	28/05/10	Maison	24 rue du Colonel O'Neill - ORLEANS	CM 44	470		170 000,00		31/01/11	
MASSOT	28/05/10	Appartement	Boulevard Marie Stuart - ORLEANS	CM 620	103		120 000,00		31/01/11	
LECONTE	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 272	30		720,00		13/12/10	
MORIN	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 276	15		300,00		30/11/10	
DEGRIGNY-	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 277	15		300,00		En cours	
MARCIANO	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 278	15		300,00		30/11/10	
FILLON	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 279	15		300,00		29/11/10	
DABOUT	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 283	8		Euro symbolique		En cours	
SAINTE JEAN DE LA RUELLE	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AO 260	1 684		Euro symbolique		29/12/10	
OPH	16/06/10	Partie de venelle	Venelle des Vignes - ORLEANS	AI 581			Euro symbolique			



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

CEDEANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M <sup>2</sup>	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIVILEGE OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	
ATTIA Association Fondation pour la Recherche Médicale	16/06/10	Appartement	25 bis rue de l'Ange - ORLEANS	AZ 308	106	Ville d'Orléans	244 698,32		12/07/10		
	01/07/10	Terrain	Clos du Bignon - ORLEANS	CH 362	1 610		24 150,00		29/11/10		
GHADA RADY	09/07/10	Local commercial	55 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 140			105 500,00		27/10/10		
MIENDES	24/09/10	Appartement + débaras	53 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 139-141	70		148 500,00		Acquis par la SEMDO		
LAUNAY	24/09/10	Appartement + débaras	79 rue des Charetiers - ORLEANS	AZ 139-141			80 200,00		Acquis par la SEMDO		
LAMIER	24/09/10	Appartement	49 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 143			48 300,00		Acquis par la SEMDO		
FAMAR France	24/09/10	Site industriel	Rue Marchais et avenue du Champ de Mars - ORLEANS	CY 37-38-39-40-41- 42-43-44-45-47-48- 49-50-51-52-148- 149	38 488		8 300 000,00		En cours	10 % en 2011 90% en 2013	
GOUDYE	24/09/10	Jardin	76 rue du Bois Girault - ORLEANS	DT 100p	600		11 900,00		29/11/10		
RODRIGUES DE ABREU /	22/10/10	Appartement + débaras	53 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 139-141			111 000,00		Acquis par la SEMDO		
LOURENCO LOBO BRASI	22/10/10	Appartement	55 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 140	26		45 000,00		Acquis par la SEMDO		
TRICOT	22/10/10	Pépinières	Rue des Montées - ORLEANS	EH 11-25-29-31-34- 35-37-40-41 AX 7-11-12-102	166 756		443 056,00			23/12/10	
DELOR (AYMARD)	30/11/10	Pavillon	6 avenue Roger Secrétain - ORLEANS	CZ 82	536	100 000,00			28/02/10		
Régime Social des Indépendants	30/12/10	Immeuble	16 place du Martrai	BH 8	309	2 430 000,00			Décision retirée par décision du 22.04.11		
<b>TOTAL DES ACQUISITIONS :</b>							<b>13 807 554,32</b>				

La Ville a délégué son droit de préemption à l'OPH, par décision du 1er juillet 2010, pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 19 rue Porte Saint-Jean (AX 201)  
La Ville a également procédé au retrait de sa décision de préemption du 3 décembre 2009 portant sur la parcelle AH 43 par une décision du 8 mars 2010

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 17 juin 2011 -

CEDEANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN (M <sup>2</sup> )	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX/100 INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
Ville d'Orléans	29/01/10	Terrain d'activités	Rue de Gautray - SAINT-CYR-EN-VAL	AV 128-129-132-133	5 721	FABRICA	114 420,00		En cours	
	29/01/10	Délaissés de voirie	12 rue du Marchal Maunoury (rue Louis Rossat) - ORLEANS	AE 428	10	CASPARD/BOURDIN	300,00		18/05/10	
	30/01/09 et 26/03/10	Terrain d'activités	Rue Georges Cuvier - ORLEANS	EV 36p (53)	8 705	Les Plastiques JP SCI (SUNCLEAR)	200 000,00		En cours	
	26/03/10	Local commercial en copropriété	2-41 rues des Trois Maries/Etienne Dolet - ORLEANS	BI 214	131	SCI SLFD (BROCHARD)	154 000,00		23/12/10	
	26/03/10	Logements de fonction	18 place Sainte Beuve - ORLEANS	EM 72	252	JEULIN - Gérant SCI Voltaire-Location	146 100,00	12/07/10	11/10/10	
	30/04/10	Terrain	Sentier ligne SNCF - ORLEANS	CP 42	41	NEAU	1 452,75		22/10/10	
	28/05/10	Logements de fonction	39 rue du Colonel O'Neill - ORLEANS	CM 28p (645)	288	FRANCE LOIRE	220 000,00	13/12/10	En cours	
	28/05/10	Terrain d'activités	Rues de l'Argonne et du Petit Pont - ORLEANS	CN 901-464-1032-1035	5 148	GCF et Pierrimmo Conseil/SCI GENABUM PARK	418 500,00		13 /12/10	
	09/07/10	Logements de fonction	111 rue du faubourg Bannier - ORLEANS	AV 459p	215	MIQUEL	220 000,00		13 /12/10	
	09/07/10	Voire	Venelle de la Justice - ORLEANS	BT	22	RAYNAUD	660,00		En cours	
	09/07/10	Dépendance communale	Rue des Ateliers - ORLEANS	BW 165p (174)	14	AUDOYER	420,00		23/12/10	
	26/11/10	Château + parc	Rue des Montées - ORLEANS	DV 24p	39 775	SCI OREP 45 (HUANG)	322 000,00	14/12/10	En cours	
	26/11/10	39 biens immobiliers dont 3 locaux commerciaux et un local professionnel	Rue des Carnes - ORLEANS	AZ 104-108-109-139-140-141-142-143-145-299-308-327-328		SEMDO	4 591 252,00		23/12/10	
	17/12/10	Terrain non bâti	70 rue de la Barrière Saint Marc - ORLEANS	BZ 811p (953)	2	SEMDO	282,00		31/01/11	
	<b>TOTAL DES CESSIONS</b>							<b>6 389 496,75</b>		

ERROR: ioerror  
OFFENDING COMMAND: image

STACK: